

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 35 (1987)

**Rubrik:** Dufour et la campagne valaisanne du Sonderbund

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DUFOUR  
ET  
LA CAMPAGNE VALAISANNE  
DU SONDERBUND



Fig. 76 Müller et Trub: Guillaume Henri Dufour (1787-1875), général en chef de l'armée suisse, chromolithographie, 632×420 mm, Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

# INTRODUCTION A LA GUERRE DU SONDERBUND

par Olivier Reverdin<sup>1</sup>

A peu de chose près, la Suisse avait recouvré en 1815 ses institutions politiques de l'ancien régime. La souveraineté des cantons ne connaissait presque pas de bornes; entre les sessions de la Diète, le canton directeur (Vorort) expédiait les affaires courantes, mais ses compétences étaient étroitement limitées. Il n'y avait pas de pouvoir central permanent.

Ces institutions n'étaient plus conformes aux besoins de l'époque. Il fallait les adapter à l'évolution économique et politique. C'était pour la Suisse une question de vie ou de mort. Dans une Europe en pleine transformation, le maintien d'une confédération de vingt-cinq Etats microscopiques, presque indépendants les uns des autres, n'était pas possible. A plus ou moins brève échéance, elle eût été la proie de l'impérialisme de grandes puissances.

De 1830 à 1848, la révision du pacte demeura constamment à l'ordre du jour. Sous l'influence des libéraux, puis des radicaux, les grands cantons industriels et commerçants du plateau la demandaient avec insistance. Les douanes intérieures, le désordre des postes, la multiplicité des monnaies, des poids et des mesures entravaient leur développement économique. L'époque où tous les problèmes pouvaient être résolus sur le plan cantonal était passée: il fallait arriver à des solutions nationales. Une certaine unification était devenue nécessaire, et l'instrument n'en pouvait être qu'un gouvernement fédéral permanent. Bref, la confédération d'Etats avait fait son temps; l'heure de l'Etat fédératif avait sonné.

La nécessité de ce changement n'était guère ressentie dans les cantons purement agricoles, notamment dans ceux de la Suisse primitive, que dominaient les conservateurs. La révision du pacte leur apparaissait surtout comme une menace contre leur absolue souveraineté. La peur d'être un jour majorisés les poussait à demeurer fermes sur les droits historiques. Ils s'opposaient donc opiniâtrement à ce qu'à un pacte, où les parties contractantes étaient mises sur pied d'égalité, on substituât une constitution, qui, fatalement, restreindrait leur liberté et diminuerait leur importance dans la Confédération. L'avenir devait prouver que leurs craintes n'étaient pas sans fondement.

Les causes profondes de la guerre du Sonderbund sont donc d'ordre politique. L'enjeu véritable en a été la révision du pacte; le résultat: la création de l'Etat fédératif dont nous commémorerons en 1948 le centenaire.

Malheureusement, des antagonismes confessionnels se greffèrent sur les antagonismes politiques, et le conflit prit l'allure d'une lutte contre le catholicisme, au point qu'aujourd'hui encore bien des gens tiennent la guerre du Sonderbund pour la dernière de nos guerres de religion, alors qu'elle fut au premier chef l'épisode violent de la seule grande révolution politique de notre histoire.

Dans l'ancienne Confédération, la population était en majorité protestante, mais les cantons catholiques, plus nombreux, disposaient en Diète de sept voix et demie sur treize. Les institutions accordaient ainsi une position dominante à ceux qui, du point de vue du nombre des habitants et de la puissance économique, n'étaient qu'une minorité.

En 1815, la situation n'avait été que partiellement modifiée. Les cantons les plus petits, Uri, Zoug, Unterwald, tous catholiques, étaient toujours placés sur le même pied que les plus grands, Berne, Zurich, Vaud, tous protestants. Par rapport à leur force réelle, les catholiques continuaient donc à jouir d'une situation privilégiée, qui les garantissait contre le risque d'être un jour majorisés. La création d'un Etat fédératif ne pouvait que diminuer leur influence. C'est pourquoi les cantons catholiques et agricoles de la Suisse centrale, soutenus par Fribourg et le Valais, également catholiques et agricoles, s'opposèrent jusqu'au bout à la révision du pacte, et ne cédèrent qu'à la force.

Cependant, ce qui a le plus contribué à donner une tournure confessionnelle au conflit, c'est l'anticléricalisme et l'agressivité des radicaux. Les articles de Baden (1834), tentative malencontreuse de soumettre l'Eglise au contrôle de l'Etat, marquèrent le début des difficultés. Celles-ci ne prirent

toutefois un caractère aigu qu'après la suppression des couvents d'Argovie (janvier 1841), suppression à laquelle une insurrection cléricale à Villmergen avait servi de prétexte.

Les radicaux argoviens avaient violé l'article 12 du pacte, qui garantissait l'existence des couvents. Ils avaient peut-être agi plus par anticléricalisme que par haine du catholicisme. Les couvents leur semblaient autant de foyers de résistance aux idées nouvelles qu'ils propageaient. «A l'ombre des moines, disait leur chef Augustin Keller, l'herbe ne peut pas pousser.» Les catholiques ne s'en estimèrent pas moins menacés dans leur foi. Ils en appelèrent à la Diète.

Celle-ci reconnut que le pacte avait été violé. Elle enjoignit au canton d'Argovie de rétablir les couvents. Il résista, fit traîner l'affaire pendant plus de deux ans, et finit par n'obtempérer que partiellement : les nonnes purent rentrer, mais pas les moines. Le 31 août 1843, la Diète se résigna, et déclara l'incident clos.

Les catholiques n'avaient donc pas obtenu satisfaction. Ils passèrent à la contre-attaque. Lucerne appela les jésuites; en 1844, elle leur confia une grande partie de l'enseignement. Or, les jésuites étaient la bête noire des radicaux, qui interprétèrent ce geste comme une provocation. Coup sur coup, deux expéditions de corps francs s'organisèrent contre Lucerne, avec l'appui plus ou moins ouvert des autorités de plusieurs cantons. La seconde, conduite par l'avocat bernois Ulrich Ochsenbein, arriva sans coup férir devant les murs de la ville, puis subit une sanglante défaite qui lui coûta 105 morts et plus de 1500 prisonniers. Ochsenbein n'en fut pas moins accueilli à Berne comme un héros, et l'on considéra les morts comme des martyrs de la liberté.

Cette double agression contre un canton constituait une inadmissible violation du pacte, dans sa lettre et dans son esprit. Les radicaux étaient des révolutionnaires, et ne se souciaient guère de la légalité : ils avaient foi en leur mission historique.

Pour se défendre, sept cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et le Valais, conclurent en décembre 1845 une alliance séparée, dite le Sonderbund.

Cette ligue n'était peut-être pas contraire à la lettre du pacte. Ses membres pouvaient en tout cas invoquer l'argument de la légitime défense : les expéditions de corps francs n'avaient-elles pas été de véritables attentats contre la souveraineté de l'un d'eux, et les radicaux ne s'apprêtaient-ils pas à modifier, fût-ce par la violence, l'ordre établi ?

Mais, en fait, le Sonderbund était contraire à l'intérêt national. Il mettait obstacle à une transformation sans laquelle la Suisse ne pouvait continuer d'exister. On ne lutte pas impunément contre la vie. Entre une Allemagne et une Italie qui aspiraient à l'unité, au centre d'une Europe qui tendait à s'organiser selon le principe des nationalités, un corps politique aussi hétéroclite que cette confédération de vingt-cinq républiques souveraines, presque sans lien entre elles, ne pouvait subsister.

Le Sonderbund commit en outre la lourde erreur de placer tout son espoir dans la protection que lui accorderaient les deux grandes puissances cléricales : la France et l'Autriche. Les signataires des traités de 1815 avaient garanti à la Suisse sa neutralité et son indépendance ; ils avaient revêtu le pacte de leur sanction, et en tiraient argument pour s'assurer un droit de regard sur nos affaires intérieures. Ils prétendaient nous interdire de modifier nos institutions sans leur consentement. C'était nous empêcher de disposer de cette indépendance qu'ils nous garantissaient d'autre part.

En intrigant auprès de Metternich et de Guizot, en se procurant des secours en armes et en argent à l'étranger, en cherchant à obtenir le concours militaire du prince de Schwarzenberg, auquel ils aspiraient à confier le commandement de leurs troupes, les chefs du Sonderbund compromirent irrémédiablement leur cause. Pour sauvegarder la souveraineté de quelques cantons, ils n'hésitaient pas à mettre la souveraineté nationale en péril. Ce fut probablement la cause principale de leur échec.

Les radicaux, au contraire, avaient su galvaniser le sentiment national. Energiquement, ils repoussaient toute velléité d'intervention des puissances. En bravant les menaces, en faisant fi des avertissements, en proclamant hautement que la Suisse avait le droit de résoudre elle-même ses problèmes intérieurs, ils parlaient au pays le langage de la dignité et de la véritable indépendance.

Depuis l'affaire des couvents d'Argovie, et, surtout, depuis l'appel des jésuites à Lucerne, les citoyens les plus perspicaces étaient convaincus que seules les armes pourraient trancher le débat. Jusqu'au bout, cependant, quelques hommes crurent à la possibilité d'une médiation. Entre les deux

factions, les conservateurs protestants tentèrent de s'interposer. Leurs efforts n'aboutirent pas. Il n'y renoncèrent pourtant qu'à la veille des hostilités.

Les radicaux n'avaient cessé de faire des progrès dans les cantons. Ils en gouvernaient dix lorsque se réunit la Diète de 1846. En octobre de cette même année, ils s'emparèrent du pouvoir à Genève. Les élections de mai 1847 leur donnèrent la majorité au Grand Conseil de Saint-Gall. Lorsque la Diète se réunit à nouveau, le 5 juillet 1847, ils y disposaient de douze voix. Rien ne pouvait plus les empêcher de réaliser leur programme. Nous arrivons ainsi à la période où commence la correspondance de Dufour.

Disons pour terminer que la résistance des cantons catholiques n'a sans doute pas été inutile. Ils étaient demeurés fidèles à une des constantes de notre histoire, celle qui veut que le fondement de notre Etat soit la souveraineté des cantons. Les constituants de 1848 durent en tenir compte plus qu'ils ne l'auraient fait autrement. Sans le Sonderbund, nos institutions actuelles seraient probablement moins fédéralistes.

## NOTE

<sup>1</sup> Ce texte est tiré de: Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vu par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève, 1948, pp. 11-16; 2<sup>e</sup> édition à paraître en 1987.

## GUERRE DU SONDERBUND – CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX EN VALAIS ET EN CHABLAIS VAUDOIS

- 1830 Période dite de la Régénération (1830-1839), riche en bouleversements, réformes et progrès techniques, opposant les conservateurs (en majorité catholiques) aux idées nouvelles du libéralisme (droits de l'homme, économie de marché, éducation publique, centralisme, anticléricalisme).  
Naissance, parmi les libéraux, d'une tendance radicale luttant encore davantage pour l'élaboration d'une nouvelle constitution.  
Dès 1830, révision de nombreuses constitutions cantonales.
- 1832 Alliance séparée d'une ligue libérale, appelée «Concordat des sept» entre les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie et Argovie.
- nov. 1832 Création de la «Ligue de Sarnen» groupant les Etats conservateurs d'Uri, Schwytz, Unterwald, Neuchâtel et Bâle-Ville; cette ligue devait faire contrepoids au «Concordat des sept».
- 1833 La Diète se prononce pour la séparation du canton de Bâle en deux demi-cantons, Bâle-Ville et Bâle-Campagne.
- 1834 Elaboration des «articles de Baden» par les gouvernements de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall, préconisant, entre autres dispositions, le contrôle des séminaires et des ordres par l'Etat et l'imposition des couvents.
- 1836 Condamnation des «articles de Baden» par le Pape.
- sept. 1839 Les conservateurs s'emparent du pouvoir à Zurich (Affaire Bluntschli).
- 13.01.41 Le Parlement argovien vote la suppression de 4 couvents de nonnes et de 4 couvents de moines. Ainsi, les libéraux violent l'article 12 du Pacte fédéral garantissant l'existence des couvents. La Diète reconnaît cette violation et enjoint le canton d'Argovie de rétablir les couvents. Deux ans après, les religieuses pourront à nouveau s'installer en Argovie.
- 01.05.41 Adoption d'une constitution conservatrice dans le canton de Lucerne.
- 31.08.43 La Diète déclare clos l'incident argovien de la fermeture des couvents, bien que les moines n'aient pu réintégrer le canton.
- mai 1844 Les conservateurs valaisans (la «Vieille Suisse»), guidés par de Kalbermatten, infligent une grave défaite aux radicaux de la «Jeune Suisse» conduits par Maurice Barman (bataille du Trient).
- oct. 1844 Le Gouvernement lucernois fait appel aux Jésuites (bête noire de l'anticléricalisme radical) et leur confie une grande partie de l'enseignement.
- 08.12.44 Echec de la première expédition des corps francs complotant la chute du régime conservateur de Lucerne.
- 1845 Grave crise économique en Suisse et dans les pays voisins.
- févr. 1845 Dans le canton de Vaud, le gouvernement libéral modéré est renversé par les radicaux-libéraux conduits par H. Druey.
- 31.03.45 Echec de la seconde expédition des corps francs à Malters et à Emmenbrücke, expédition conduite par le radical bernois Ulrich Ochsenbein (105 morts).
- juill. 1845 Assassinat de J. Leu, conseiller d'Etat et chef des conservateurs lucernois.
- 11.12.45 Alliance de protection des cantons catholiques, dénommée «Sonderbund» par leurs

- adversaires. Les cantons signataires sont: Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Valais. Cette alliance n'est pas immédiatement connue des autres cantons.
- juin 1846 La Diète apprend l'existence de l'alliance dite du «Sonderbund».
- août 1846 Ulrich Ochsenbein (qui commandait la 2<sup>e</sup> expédition des corps francs le 31.03.45), député du canton de Berne, entre à la Diète.  
Un vote sur la dissolution du Sonderbund échoue de peu; les dix cantons et deux demi-cantons ayant voté la dissolution portent leur espoir de réussite sur les deux cantons de Genève et de Saint-Gall pour obtenir la majorité lors d'un prochain vote.
- oct. 1846 Les radicaux genevois renversent le régime conservateur et portent James Fazy au pouvoir.
- janv. 1847 Le canton de Berne devient canton directeur à la Diète et Ulrich Ochsenbein en devient le président.  
Une tentative de renversement du régime conservateur par les libéraux fribourgeois échoue.
- mai 1847 Les libéraux remportent les élections au Grand Conseil de Saint-Gall.
- 20.07.47 La Diète vote par 12 voix et 2 demi-voix la dissolution du Sonderbund, celui-ci étant déclaré incompatible avec le Pacte fédéral.
- 16.08.47 La Diète décide de reprendre l'étude de la révision du Pacte fédéral.
- 08.09.47 La Diète se prononce en faveur de l'éloignement des Jésuites.
- 09.09.47 La Diète est prorogée au 18 octobre.
- 06.10.47 Le Grand Conseil valaisan ne reconnaît pas les arrêtés de la Diète fédérale des 20.07. (dissolution du Sonderbund), 16.08. (étude de la révision de la constitution) et 08.09. (éloignement des Jésuites).
- 10.10.47 En Valais, une votation cantonale révèle que 12 268 citoyens contre 257 sont résolus, en cas de conflit, à s'opposer à la force par la force.
- 13.10.47 La compagnie Moreillon (milices vaudoises) établit une garde de douze hommes pour surveiller le passage du Pas-de-Cheville.
- 14.10.47 Le Grand Conseil valaisan accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour ordonner la première mobilisation.
- 16.10.47 Le Conseil de guerre du Sonderbund, réuni à Lucerne, ordonne la mise sur pied des troupes d'élite et les cadres de la première Landwehr pour le 19.10.
- 18.10.47 La Diète fédérale, à nouveau réunie à Berne, ordonne la mobilisation des troupes d'élite.
- 19.10.47 Mise sur pied des troupes d'élite du Sonderbund.  
Le colonel fédéral Ulrich von Salis-Soglio, protestant du canton des Grisons, commandant en second des troupes du Sonderbund, est nommé commandant en chef avec promotion au grade de général.  
La fraction libérale des députés de la Diète se réunit pour désigner son candidat pour l'élection du commandant en chef de l'armée; le colonel fédéral Guillaume Henri Dufour est désigné par 9 voix sur 14, le colonel fédéral Rilliet—de Constant (Vaud) obtient trois voix, les colonels fédéraux Luvini (Tessin) et Ulrich Ochsenbein (Berne) chacun une voix.
- 20.10.47 La Diète fédérale tente une action de réconciliation entre cantons libéraux et cantons du Sonderbund.  
Le Valais met sur pied trois bataillons des milices cantonales, élite et Landwehr, troupes mobilisant à Martigny.
- 21.10.47 La Diète fédérale nomme le colonel fédéral Guillaume Henri Dufour commandant en chef des troupes fédérales avec promotion au grade de général (Dufour: 11 voix sur 12, Frey-Hérosé une voix).

- 24.10.47 La Diète fédérale ordonne la mise sur pied de 50 000 hommes.  
Le général Dufour refuse devant la Diète d'être assermenté en raison de clauses lui paraissant inacceptables contenues dans la convention.
- 25.10.47 Assermentation du général Dufour devant la Diète fédérale.  
Le colonel cantonal Nicollier de Vevey prend, sur ordre du Conseil d'Etat vaudois, le commandement des troupes cantonales dans le Chablais vaudois; il garde les ponts de Chessel, Collombey, Saint-Maurice et Lavey.
- 26.10.47 Le Conseil d'Etat valaisan constitue, par tirage au sort, les contingents des trois bataillons «de guerre».  
Les troupes valaisannes occupent le Chablais valaisan.
- 26.10.47 Le colonel de Kalbermatten (en même temps conseiller d'Etat et commandant en chef des troupes valaisannes) reçoit du Conseil d'Etat du Valais l'instruction de prendre une position défensive.
- 27.10.47 Le Sonderbund rompt ses relations avec la majorité de la Diète.  
Le Gouvernement vaudois ordonne la mise sur pied du reste des troupes cantonales.
- 28.10.47 Echec de la conférence de conciliation à Berne.
- 29.10.47 Les délégués des cantons du Sonderbund quittent la Diète.
- 29.10.47 Le colonel Rilliet, qui a reçu le commandement de la 1<sup>re</sup> division fédérale, quitte Berne et gagne Lausanne en passant par Neuchâtel.  
Neuchâtel refuse de mettre deux bataillons sur pied à la disposition des troupes fédérales.  
Mise sur pied des troupes fédérales, dont la 1<sup>re</sup> division fédérale, formée de troupes des cantons de Vaud et Genève; la 1<sup>re</sup> division comprend 19 423 hommes, dont les 4037 hommes de la 4<sup>e</sup> brigade d'observation dans le Chablais, commandée par le colonel Nicollier.
- 30.10.47 La Diète décide la mise sur pied de toutes les troupes, réserve comprise. L'armée fédérale passe ainsi de 50 000 à 98 861 hommes.  
Le colonel Rilliet, commandant de la 1<sup>re</sup> division fédérale, procède à une reconnaissance à Aigle, Lavey-les-Bains et Eslés.  
Le Conseil d'Etat du Valais ordonne l'envoi du bataillon d'élite du colonel Adolphe de Courten en renfort par le Gothard à Lucerne.
- 31.10.47 La compagnie Moreillon reçoit l'ordre de se rendre à Anzeindaz.
- 01.11.47 Le Sonderbund décide, puis renonce à passer à l'attaque dans le Tessin.  
Le colonel Rilliet envoie son premier plan d'attaque du Valais au général Dufour.  
Selon Rilliet, les troupes valaisannes du colonel de Kalbermatten sont d'environ 3000 hommes à Saint-Maurice et dans le Chablais.
- 04.11.47 Guizot, ministre français des Affaires étrangères, envoie aux autres grandes puissances (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) une note esquissant les grandes lignes d'une intervention en Suisse.  
La Diète fédérale ordonne la dissolution du Sonderbund par la force des armes.  
Les troupes du Sonderbund ouvrent les hostilités en attaquant le col du Gothard et son hospice; la garnison prend la fuite; lors d'une reconnaissance en direction de Airolo, deux officiers des troupes du Sonderbund sont tués par les Tessinois.  
Les troupes fédérales creusent un fossé en face du gué de Massongex.  
Les Valaisans établissent des fortifications et placent deux pièces d'artillerie de douze livres et trois cents fusils sur le plateau de Vérossaz.
- 05.11.47 Ordre du jour d'armée du général Dufour.
- 07.11.47 Les 7 et 8.11.47, Guizot, ministre français des Affaires étrangères, envoie aux grandes puissances une note contenant les grandes lignes d'une proposition de conciliation à l'attention des belligérants suisses.

- 08.11.47 Le colonel Rilliet, commandant de la 1<sup>re</sup> division fédérale, ordonne par lettre au colonel Nicollier, commandant de la 4<sup>e</sup> brigade, dans quelles circonstances il aura à prendre l'offensive face aux troupes valaisannes.  
Les troupes valaisannes perçoivent à Saint-Gingolph les signaux fribourgeois de Châtel Saint-Denis annonçant que Fribourg allait faire l'objet d'une attaque.
- 09.11.47 Le Conseil d'Etat valaisan hésite à ordonner une action offensive, demande l'avis du conseil de guerre du Sonderbund à Lucerne et convoque le Grand Conseil pour en délibérer.  
Le colonel de Kalbermatten annonce au Conseil d'Etat valaisan que l'adversaire n'a que 4 bataillons et 12 pièces d'artillerie sur l'autre rive du Rhône.
- 10.11.47 Du 10 au 12.11.47, la 1<sup>re</sup> division fédérale — sauf la 4<sup>e</sup> brigade qui reste en observation le long de la frontière valaisanne — se met en marche depuis le Gros-de-Vaud en direction de Fribourg.  
Le colonel Rilliet confirme sa lettre du 8 novembre au colonel Nicollier, commandant de la 4<sup>e</sup> brigade, selon laquelle il doit prendre l'offensive en Valais.  
Le bataillon de Courten arrive à Lucerne.
- 11.11.47 Les troupes fédérales estiment les troupes valaisannes stationnées à Saint-Maurice et dans le Chablais à 5000-6000 hommes.  
Le Grand Conseil valaisan se prononce pour une action offensive, si celle-ci a des chances de réussite.  
Le colonel cantonal Guillaume de Kalbermatten, vice-président du Conseil d'Etat du Valais et commandant en chef des troupes valaisannes, est promu au grade de général.
- 13.11.47 Le conseil de guerre du Sonderbund demande au général de Kalbermatten d'apporter une aide rapide et efficace à Fribourg.  
Fusillade à Cormanon près Fribourg.  
Le général de Kalbermatten prépare une attaque pour la nuit du 16 au 17.11.47.
- 14.11.47 Capitulation du canton de Fribourg.  
Le Conseil d'Etat du Valais décide à 21 heures, à l'unanimité de ses membres, qu'un mouvement agressif sera effectué contre le canton de Vaud afin d'opérer une diversion en faveur du canton de Fribourg.
- 15.11.47 Le Conseil d'Etat du canton de Vaud reproche au général Dufour d'oublier la frontière valaisanne et s'étonne qu'une attaque contre le Valais n'ait pas été ordonnée après la capitulation de Fribourg.  
Dans une seconde lettre, le conseiller d'Etat Druey demande les pleins pouvoirs, puisque la Confédération ne veut pas s'occuper du Valais.  
Le bataillon de Landwehr valaisan, commandé par Kaspar de Sepibus, passe le col de la Furka pour se rendre dans la vallée d'Urseren.
- 16.11.47 Les effectifs de l'armée fédérale s'élèvent à 98 861 hommes, 140 canons et 32 obusiers.  
Palmerston (Angleterre) adresse à la France un contre-projet plus nuancé que le ministre français Guizot accepte à contrecœur pour gagner du temps.
- 16.11.47 Le Gouvernement vaudois envoie le conseiller d'Etat Briatte pour participer à un «conseil de guerre» à Aigle, en présence du colonel Nicollier, commandant la 4<sup>e</sup> brigade, du lieutenant-colonel Warnery et d'autres officiers; les officiers refusent l'idée d'une attaque contre le Valais, car — selon eux — le commandant de la 1<sup>re</sup> division fédérale, le colonel fédéral Rilliet, n'a pas formulé d'ordres précis et parce que l'on n'attaque pas avec des troupes de réserve.  
Le colonel Nicollier informe par écrit le colonel Rilliet au sujet du «conseil de guerre» qui vient d'avoir lieu à Aigle.  
Le Conseil d'Etat valaisan, ayant pris connaissance de la capitulation de Fribourg, décide de renoncer à une attaque, malgré l'avis contraire du général de Kalbermatten, avis exprimé en sa qualité de conseiller d'Etat.

- 17.11.47 Les troupes du Sonderbund mettent les troupes fédérales en déroute à Airolo.  
Note du lieutenant Urbain Olivier, de la brigade Nicollier: «(...) on disait hier partout que le Valais allait être attaqué par l'armée fédérale.»<sup>1</sup>
- 19.11.47 Les troupes du Sonderbund atteignent Thusis et Andeer.  
Le colonel Rilliet demande au général Dufour de pouvoir occuper le Valais.
- 20.11.47 Palmerston (Angleterre) et l'ambassadeur de France en discussion à Londres pour s'entendre sur une note à adresser au gouvernement fédéral.  
Les troupes du Sonderbund atteignent la vallée du Rheinwald.  
Rapport du lieutenant-colonel Maurice Barman adjudant de la 1<sup>re</sup> division (chef d'état-major) à son commandant le colonel Rilliet, dans lequel il l'informe qu'il n'est pas parvenu à décider le colonel Nicollier à passer à l'offensive.  
Le colonel Nicollier, commandant de la 4<sup>e</sup> brigade, dans une lettre confidentielle, demande conseil au général Dufour (à l'insu de son chef, le colonel Rilliet, commandant la 1<sup>re</sup> division fédérale).
- 21.11.47 Les troupes du Sonderbund atteignent Mesocco et Soazza, ainsi que Bellinzona.  
Les 21 et 22.11.47, les réfugiés valaisans dans le Chablais vaudois menacent de déclencher seuls une attaque le 23.11.47 à l'aube; le Conseil d'Etat vaudois intervient énergiquement auprès des Valaisans qui doivent promettre de ne rien entreprendre avant le retour du colonel Rilliet.  
Le Conseil d'Etat valaisan informe le Grand Conseil: «Nos finances sont épuisées; dans un avenir très-prochain, nous nous trouverons dans l'impossibilité de pourvoir à la solde et à la subsistance de nos troupes»<sup>1</sup>.
- 22.11.47 Le canton de Zoug capitule.  
Le colonel Rilliet reçoit l'autorisation de déplacer son poste de commandement de Fribourg à proximité de la frontière valaisanne, avec toutefois la réserve d'attendre les ordres précis avant de «faire une attaque»<sup>1</sup>.
- 23.11.47 Violents affrontements dans la région de Gislikon – Rooterberg – Meyerskappel, entre les troupes fédérales et celles du Sonderbund.  
Lettre du colonel Rilliet au général Dufour l'informant que, sauf ordres contraires, il y aura lieu (...) *de faire les meilleures dispositions pour débusquer les Valaisans*<sup>2</sup>.  
Licenciement des volontaires vaudois de la 4<sup>e</sup> brigade du colonel Nicollier.  
Le colonel Rilliet arrive de Fribourg dans le Chablais.  
Le Conseil d'Etat valaisan cherche à négocier avec le colonel Rilliet, commandant de la 1<sup>re</sup> division fédérale, mais les troupes valaisannes empêchent le secrétaire Antoine Bonvin, chargé de cette mission, de se rendre sur sol vaudois.  
Le bataillon du colonel Adrien de Courten arrive à Airolo, après avoir passé le col du Nufenen.
- 24.11.47 Palmerston (Angleterre) et l'ambassadeur de France se mettent d'accord à Londres sur un plan commun.  
Capitulation de Lucerne; le général Dufour et les troupes fédérales entrent à Lucerne.  
Le colonel Rilliet arrive à Vevey et avise le Conseil d'Etat vaudois qu'il pense être en mesure d'être prêt à attaquer le Valais au soir du 26 ou le matin du 27 novembre.
- 25.11.47 Capitulation d'Obwald et Nidwald.  
Lettre du chef d'état-major général (colonel Frey-Hérosé) au colonel Rilliet répétant les «ordres que vous avez déjà reçus, c'est à dire, de ne pas faire cette attaque sans ordres précis de Son Excellence (...)»<sup>1</sup> et de soumettre son plan d'attaque.
- 26.11.47 Capitulation de Schwytz.  
Le colonel Rilliet soumet son plan d'attaque avec la demande *de commencer les opérations contre le Valais sans ultérieur délai* (...)<sup>2</sup>.
- 27.11.47 Le général Dufour s'adresse au Conseil d'Etat valaisan pour l'inviter à capituler.  
Le général de Kalbermatten menace de démissionner en tant que commandant en chef

des troupes valaisannes et de conseiller d'Etat, pour le cas où le Grand Conseil valaisan déciderait de capituler devant l'ennemi.

28.11.47

Capitulation d'Uri et fin des combats dans le Tessin.

Lettre confidentielle du colonel Rilliet à M. Blanchenay, président du Conseil d'Etat vaudois: «(...) Celui-ci [le général] persiste à me lier les mains pour agir en Valais (...)»<sup>1</sup>.

Le colonel Rilliet reçoit à Aigle le Conseil d'Etat vaudois: «(...) Je fis connaître aussitôt à ces messieurs que mon parti était arrêté avant leur arrivée, et qu'à mes risques et périls je passerais le Rhône le mardi [1<sup>er</sup> décembre], à la pointe du jour (...)»<sup>3</sup>.

Le Grand Conseil valaisan, après avoir appris la capitulation des cantons primitifs, accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour capituler, malgré l'opposition du conseiller d'Etat et général de Kalbermatten.

Le général de Kalbermatten avise le Conseil d'Etat: «La démoralisation qui fait des progrès effrayants parmi la troupe et les désertions de jour en jour plus nombreuses nous ont décidé à opérer un mouvement de retraite pour aller prendre position à la Balmaz (...)»<sup>1</sup>

29.11.47

Le général Dufour renseigne le colonel Rilliet sur sa démarche auprès du canton du Valais, insiste pour que l'attaque du Valais ne s'effectue pas uniquement avec des troupes vaudoises «(...) pour ôter à l'expédition le caractère cantonal, ou seulement *Velche* qu'elle aurait aux yeux de bien des gens, sans cela»<sup>1</sup>.

Lettre du colonel Frey-Hérosé, chef d'état-major général, au colonel Rilliet: «Gardez-vous de faire une attaque du Valais, sans avoir reçu d'ici l'ordre bien positif (...)»<sup>1</sup>.

Deux émissaires apportent la capitulation du Valais au commandant de la 1<sup>re</sup> division fédérale à Bex.

Fin de la guerre du Sonderbund (104 morts, 374 blessés).

30.11.47

La France adresse sa note au président de la Diète, l'Autriche la sienne à la Diète, chacune étant également adressée au conseil de guerre du Sonderbund.

La Prusse adresse une note semblable, mais qui n'arrivera que le 6 décembre à Berne.

Dans leur note commune, les grandes puissances offrent leur médiation en demandant d'abord l'arrêt immédiat des combats; selon cette note, la conciliation est possible aux conditions suivantes:

le Sonderbund s'en réfère à l'avis du Saint-Siège pour régler la question de l'expulsion des Jésuites,

la Diète garantit l'indépendance et la souveraineté des cantons et prend les mesures nécessaires contre d'éventuelles nouvelles expéditions de corps francs,

la Diète admet le principe selon lequel une modification du Pacte fédéral ne peut être décidée qu'à l'unanimité de tous les cantons,

l'alliance du Sonderbund annonce ensuite sa dissolution,

les troupes des deux partis sont, par la suite, licenciées.

La Diète apprend officiellement la capitulation du Valais et la fin du Sonderbund.

06.12.47

La note envoyée le 30.11. du royaume de Prusse arrive à Berne.

07.12.47

La Diète prend acte des notes des grandes puissances dans une ambiance de bonne humeur générale.

## NOTES

Les citations sont tirées des documents et ouvrages suivants:

<sup>1</sup> Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zurich, 1966, 17.11.47, p. 413; 21.11.47, p. 421; 22.11.47, p. 417; 25.11.47, p. 418; 28.11.47, p. 419; 28.11.47, p. 422; 29.11.47, pp. 418 et 419.

<sup>2</sup> Lettre du colonel Rilliet au général Dufour, 23.11.47, et lettre du colonel Rilliet au général Dufour, 26.11.47, dans *Affaires du Valais*, ms., Archives Dufour, Genève, cote: G.

<sup>3</sup> Louis RILLIET, *Fribourg, Valais et la première division*, Editions C. Staempfli, Berne et Zurich 1848, p. 74.



Fig. 77 Bicorne, épauettes et ceinture du général Dufour. Musée militaire de Colombier.

# LE DÉSARROI D'UN HOMME OU LA NOMINATION D'UN GÉNÉRAL<sup>1</sup>

par Jean Langenberger

En 1847, Guillaume Henri Dufour a soixante ans et se partage entre deux lourdes tâches, l'une à Genève en tant qu'ingénieur cantonal, l'autre à Berne comme colonel fédéral. Il occupe depuis quinze ans (1832) la fonction la plus élevée de l'armée, celle de quartier-maître général, c'est-à-dire — en termes d'aujourd'hui — de chef d'état-major général. En cette qualité, il siège également au Conseil fédéral de la guerre<sup>2</sup>. Sa famille habite à Contamines près de Genève, lui-même séjourne de longues semaines à Berne.

Le 14 août 1847, il écrit à sa famille:

« (...) nos affaires fédérales s'embrouillent plutôt qu'elles ne se simplifient, et je n'entrevois pas encore le moment où il nous sera permis de prendre la volée pour rentrer chez nous. C'est bien long, bien difficile à supporter; mais patience: c'est pour la dernière fois, car il paraît que, décidément, le Conseil d'Etat ne consent pas à ce que je reste chargé des fonctions de quartier-maître général conjointement avec celles d'ingénieur cantonal. Il faut opter pour les unes ou les autres; il n'y a donc plus d'incertitude, car je ne puis pas choisir. La position est plus nette, et c'est déjà quelque chose.»<sup>3</sup>

Alors qu'il croit terminer sa carrière militaire pour la fin de l'année et regagner définitivement sa famille et Genève pour y poursuivre ses travaux d'ingénieur, les relations se dégradent entre la majorité de la Diète et les cantons du Sonderbund. Et Dufour est rappelé à Berne au début du mois d'octobre.

Le 13 octobre, Saint-Gall, en tant que dernier canton libéral, se prononce également pour une dissolution par les armes du Sonderbund. A moins que ce dernier ne cède, la guerre est inévitable.

Dufour écrit à sa femme:

«Le canton de Saint-Gall vient de décider par son vote la grande question. Il s'est prononcé après une délibération qui s'est prolongée jusqu'à trois heures du matin, et à la simple majorité de deux voix, 76 contre 74, pour les mesures d'exécution! Ainsi la guerre peut en sortir, mais je n'y crois pas encore, tant il y a de fortes raisons pour ne pas la faire; mais nous n'échapperons pas aux embarras des préparatifs.

»Je crois les rôles tout adjugés, en sorte qu'en tout cas tu peux être tranquille sur mon compte. Il n'y a aucune apparence qu'on veuille me tirer de mes fonctions ordinaires, qui me retiennent au Conseil de la guerre. Il leur faut des hommes plus chauds. J'estime que cela est bien heureux, dans les circonstances pénibles où nous pouvons nous trouver.»<sup>4</sup>

Le 16 octobre, le Conseil de guerre du Sonderbund se réunit à Lucerne et décide la mise sur pied, pour le 19 octobre, des troupes et des cadres de la première Landwehr. Ce même jour arrivent à Berne les députés de la Diète fédérale. Le 17 octobre se tiennent les réunions politiques des partis. Le 18 octobre, jour d'ouverture, la Diète fédérale ordonne la mise sur pied des troupes d'élite.

Le 19 octobre, les représentants des cantons libéraux se réunissent à Berne et désignent, en grand secret, le futur général à faire élire à la Diète. Le quartier-maître général Dufour obtient neuf voix sur quatorze, le colonel fédéral Rilliet<sup>5</sup> (Genève), trois voix, les colonels fédéraux Ochsenbein<sup>6</sup> (Berne) et Luvini<sup>7</sup> (Tessin) chacun une voix.

Les cantons de la Suisse orientale et occidentale votèrent pour Dufour, alors que Genève, Vaud et Soleure donnèrent leur préférence au colonel Rilliet, le Tessin au colonel Luvini et Berne au lieutenant-colonel Ochsenbein.<sup>8</sup>

Ce même jour, le colonel fédéral Frey-Hérosé<sup>9</sup> informe le colonel Dufour des intentions de la majorité de le pressentir.

Il en rend compte comme suit:

«Je me rendis chez Monsieur Dufour pour l'informer qu'il avait été désigné comme Commandant en chef et pour connaître ses désirs quant au choix du chef de l'état-major général. Monsieur le colonel Dufour m'expliqua ce qu'il vous explique dans sa lettre, à savoir qu'il ne souhaitait pas assumer cette fonction, mais qu'il connaissait ses devoirs de militaire et qu'il donnerait suite à une telle décision. Quant au chef de l'état-major général, ma personne lui convenait.»<sup>10</sup>

Dufour, surpris, estime ne pas avoir assez clairement exprimé sa pensée au colonel Frey-Hérosé et adresse le lendemain, le 20 octobre, la lettre suivante à Monsieur Ochsenbein, président de la Diète:

«Le peu de temps que m'a donné Monsieur le Colonel Frey-Hérosé, dans la visite qu'il m'a faite hier, me laisse craindre de ne m'être pas suffisamment expliqué sur l'objet de sa mission. Il est donc de mon devoir de revenir là-dessus pendant qu'il en est temps encore et de vous faire bien connaître ma véritable situation.

»Je n'étais nullement préparé à la désignation qui m'a été si opinément annoncée, aussi en ai-je été tellement surpris qu'il m'a été bien difficile d'articuler mes raisons de refus. Tout, en effet, devait écarter cette idée si jamais elle avait pu se présenter à mon esprit: mon éloignement des affaires, mes fonctions de quartier-maître général qui m'attachent depuis nombre d'années au Bureau du Conseil de la guerre, mon ignorance de la langue allemande, mon âge déjà avancé, ma santé qui commence à fléchir; tout, je le répète, m'empêchait de croire qu'il pût être question de moi pour le commandement de l'armée. Aussi n'y ai-je jamais songé, ne l'ai-je jamais désiré et n'ai-je fait aucune démarche dans ce but, préférant de beaucoup les modestes attributions de ma charge et le repos d'esprit qui y est attaché à toute autre fonction plus brillante et plus élevée.

»Si donc c'est une simple proposition qu'on me fait, ou si on me consulte en me laissant libre de me prononcer, je dois répondre que je ne puis pas accepter un tel fardeau, surtout dans les circonstances actuelles. Non, Monsieur le Président, je le sens très bien et je ne me fais aucune illusion, je ne suis pas assez l'homme du moment pour assumer une telle responsabilité, et je prie instamment Messieurs les Députés de vouloir bien désigner quelqu'autre officier qui soit mieux placé que moi pour accepter. Je serais heureux et je souhaiterais de toute mon âme qu'il en fût ainsi.

»Mais si la résolution en est définitivement prise et si la Haute Diète commande, je connais trop le devoir militaire pour ne pas obéir. Il ne me resterait alors qu'à m'incliner devant l'autorité suprême de mon pays et à faire des vœux pour que mon obéissance contribuât à son bien.»<sup>11</sup>

Quant au délégué tessinois Luvini, il informe le même jour Bellinzone du choix de la représentation libérale:

«Cette excellente nomination du point de vue militaire ne peut être approuvée du point de vue politique, car Monsieur Dufour s'est toujours prononcé contre une guerre, même après avoir été rappelé ici, une guerre qui lui paraissait cruelle et fatale à la Suisse.

»Il faut, en revanche, se rendre compte que cet excellent officier, dès qu'il aura pris le commandement, mettra non seulement toutes ses facultés, mais aussi toute sa conscience dans l'accomplissement de sa tâche.»<sup>12</sup>



Fig. 78 Anonyme: Le colonel fédéral Frey-Hérosé (1801-1873), chef d'état-major général pendant la guerre du Sonderbund, gravure, 225×150 mm, Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

Le 21 octobre 1847, la Diète élit par 11 voix sur 12 le colonel fédéral Dufour comme commandant en chef de l'armée, avec promotion au grade de général; le canton de Berne, par M. Ochsenbein, vota pour le colonel Frey-Hérosé, les cantons du Sonderbund s'étant abstenus<sup>13</sup>.

Dufour raconte: «J'étais chez moi tranquillement occupé à résoudre quelque question de mathématiques, (...) lorsqu'une députation de la majorité de la Diète, qui s'était réunie *ad hoc*, vint m'annoncer qu'on me désignait. J'en fus comme pétrifié et je fis ce que je pus pour éloigner ce calice; mais la Diète elle-même ayant prononcé, malgré une lettre que je lui avais adressée pour lui expliquer mes raisons de refus, il fallut me résigner.»<sup>14</sup>

Cédons la plume à Olivier Reverdin:

«Calice; résigner. Ces deux mots expriment l'état d'âme de Dufour. La mission qu'on lui confiait, il ne l'avait ni recherchée ni même désirée. «Les uns me louaient, écrit-il, les autres me blâmaient d'avoir accepté ce commandement. C'était se faire une singulière idée du devoir militaire que de croire qu'il soit possible, dans des circonstances graves, d'opter entre l'acceptation et le refus!»<sup>15</sup>

Le soir de ce même 21 octobre, Dufour écrit à sa femme:

«Je voudrais n'avoir que de bonnes nouvelles à te donner; au lieu de cela il faut que je t'afflige. Je n'ai pas pu échapper à ma destinée; malgré mes vives instances j'ai été nommé par la Diète aux fonctions de Commandant en chef de l'armée fédérale.

»J'en ai été atterré bien que je fusse prévenu depuis deux jours que c'était l'intention de la majorité. Jamais peine plus grande ne m'a atteint, et pendant ces deux jours j'ai eu une pierre dans l'estomac et ai passé les nuits blanches. J'espérais que quelque circonstance viendrait à la traverse et éloignerait ce calice de moi. Mais il en a été autrement. Il faut déployer de la fermeté de caractère. Si encore nous étions dans les circonstances ordinaires; mais tout concourt à aggraver la situation. Bien des gens ne se doutent pas combien je suis à plaindre. Il me reste toutefois une espérance, mais bien faible, c'est que la Diète reculera devant une mise sur pied.

»Je t'envoie la copie de la lettre que j'ai écrite au président de la Diète pour lui faire connaître les motifs qui me faisaient vivement désirer de ne pas être nommé.

»Ah que le devoir militaire est une cruelle chose dans les circonstances où nous nous trouvons! Plaignez-moi et cependant ne perdez pas courage.»<sup>16</sup>

Mais le lendemain, acceptant son sort, le général Dufour adresse une fort belle lettre au président de la Diète, par laquelle il exprime clairement dans quel esprit il entend s'acquitter de sa tâche: «J'ai reçu aujourd'hui, avec le brevet de Commandant en chef de l'armée fédérale, l'avis officiel de ma nomination.

»En acceptant ce brevet, j'assume, je le sais, une immense responsabilité, mais je remplis une obligation d'honneur que tout officier contracte en entrant au service de la Confédération. Ce n'est pas dans un moment comme celui-ci qu'il peut être permis de se retirer.

»Quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, je n'en dois pas moins des remerciements à la Haute Diète fédérale pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me donner dans les circonstances difficiles où se trouve la Suisse. Je tâcherai de m'en rendre digne.

»Mais je crois pouvoir déclarer, au sein de cette assemblée, que tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux dernières extrémités, je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité; que je ne perdrai point de vue que c'est entre des confédérés qu'a lieu le débat; que je resterai étranger aux excitations politiques, et que, me renfermant exclusivement dans mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et ses établissements religieux, en un mot, de tout faire pour adoucir les maux inséparables d'une guerre. Puisse alors mon dévouement être utile à la commune patrie. Mais que bien plutôt la Divine Providence écarte les calamités dont elle est menacée.»<sup>17</sup>

Erwin Bucher, à propos de la décision de la Diète du 21 octobre, écrit:

«Les cantons de la Suisse orientale cherchèrent délibérément un commandant en chef aux opinions politiques nuancées. Ils s'efforcèrent de faire apparaître la guerre à venir comme une intervention du pouvoir fédéral légal face à une faction de rebelles. (...) La *Neue Zürcher Zeitung* mentionnait dans un article qu'à propos «(...) des chefs militaires [Dufour et Frey-Hérosé] la lourde et importante mission qu'ils ont à accomplir ne doit pas être rendue encore plus difficile par des égards qu'ils auraient à observer face à des opinions politiques ou à autre chose de semblable. Ils n'ont d'ailleurs pas à

commander un corps de partisans, mais à une armée fédérale afin de sauvegarder l'intégrité et la réputation de la Confédération.»<sup>18</sup>

Lorsque la Diète se réunit le dimanche 24 octobre à une heure, les représentants des cantons du Sonderbund sont absents. Après avoir ordonné la mobilisation des troupes, la majorité entend procéder à l'assermentation du général Dufour. On est en pleine improvisation et l'impétueux président Ochsenbein fait chercher le général en train de dîner en tenue civile au «Falken».

Dufour se rend immédiatement à la Diète. Personne ne se lève et on lui assigne une place dans un coin. Le président Ochsenbein dit, en guise d'introduction, que le moment est si grave qu'il peut, sans perte de temps, procéder à l'assermentation du général et lit la formule.

Selon un rapport de Blumer<sup>19</sup>, le général répond «qu'avant d'être assermenté, il désire exactement savoir ce que l'on attend de lui, car en sa qualité de vieux militaire il n'entend pas mettre son honneur en jeu à la légère. S'il est prêt à agir selon l'intention de la Diète contre le Sonderbund, on ne peut, en revanche, exiger de lui des entreprises non prévues par les règlements existants ni le contraindre à faire pression sur des gouvernements refusant de fournir des contingents.»<sup>20</sup>

Le président lit alors, en allemand, le paragraphe 8 de l'arrêté sur la mobilisation, sur quoi le général Dufour exige une traduction française encore inexistante, quand bien même personne ne peut ignorer que le général Dufour comprend mal l'allemand. Le délégué vaudois Druet<sup>21</sup> est alors chargé de traduire les points délicats de l'instruction. Alors, vraisemblablement, Dufour s'emporte.

Schneider<sup>22</sup>, qui ne porte pas Dufour dans son cœur, relate la scène comme suit dans son journal:

«M. Dufour tint alors un discours qui me fit longtemps douter qu'il fût encore en son bon sens. A grand peine, il fit entendre qu'on voulait le contraindre à nommer brigadiers des officiers cantonaux, et à prendre ceux que les cantons lui imposeraient. Or il entend être libre de son choix. Le président lui fournit des explications. Il en déduisit qu'on voulait l'obliger à rétablir l'ordre et la tranquillité là où ils avaient été troublés et à exiger des cantons qu'ils fournissent les contingents qu'ils se refusaient à fournir. Jamais il ne ferait cela. Il s'engageait à dissoudre le Sonderbund et à exécuter les décrets de la Diète, mais à rien d'autre. Au cours de ces longues explications, il s'emporta, pleura, tomba presque en convulsion, jeta plusieurs fois son brevet sur la table, menaça de le rendre, et provoqua un mécontentement général, si bien que quelques délégations manifestèrent leur indignation. Le président, qui avait conservé un calme remarquable, pria M. Dufour de se retirer quelques instants. Puis, comme un débat passionné menaçait de s'ouvrir, il leva la séance, et convoqua une conférence des cantons libéraux pour six heures.»<sup>23</sup>

D'autres témoignages de cet incident sont cités par Erwin Bucher:

Luvini (Tessin):

«Les paroles de Monsieur Dufour étaient parfois accompagnées de larmes, et parfois — surtout lorsqu'il demanda à ne pas avoir à subir le déshonneur avant de mourir (*quando pregava di lasciarlo discendere onorato nella tomba*) — accompagnées d'une sorte de colère car il tapa plusieurs fois sur la table (...).»<sup>24</sup>

et Sarasin (Bâle):<sup>25</sup>

«Dufour, au lieu de jurer, annonce qu'il n'acceptera jamais la mission de forcer un canton refusant de fournir des contingents (...).»<sup>26</sup>

La conférence des délégués des cantons libéraux se termina vers neuf heures et demie. Une députation se rendit chez le général Dufour pour lui fournir des garanties et le lendemain, lundi 25, il prêta serment. Le 27 octobre, il adresse un bref billet à sa famille:

«Nos affaires se compliquent par le zèle intempestif de nos chers confédérés vaudois. Ils ont mis sur pied deux fois plus de monde qu'ils n'en doivent et j'en suis très embarrassé. Ainsi, mon fardeau s'accroît, mais je ne perds pas courage.

»J'ai un cheval et un domestique, l'un et l'autre à ma convenance.

»Je vous embrasse toutes et dis mille choses aux amis.»<sup>27</sup>,

puis le 29 octobre:

«Je voudrais que mon influence eût la portée que vous croyez; les choses s'arrangeraient peut-être; mais hélas! entraîné par un courant irrésistible, il faut aller avec. L'opiniâtreté des uns, leurs prétentions élevées, et l'ardeur excessive des autres compliquent les affaires de plus en plus. Je n'entrevois pas d'issue possible selon mon cœur.»

» Priez pour moi, pour nous et pour la Suisse. »<sup>28</sup>

Sa fille, Annette, atterrée, écrit: « Si ceux qui gouvernent commandent injustement, le devoir ne peut être de leur obéir. Les lois de Dieu sont au-dessus des lois des hommes, et rien ne peut permettre de s'en détourner. »<sup>29</sup>

Et le général de répondre:

« Ma bonne Annette,

Ta lettre me perce l'âme; j'ai à peine la force de tenir ma plume. Ce que tu me demandes est-il faisable: ne plus obéir au moment suprême; trahir son devoir quand tout repose sur vous! De quel nom odieux ne serais-je appelé!

» Ah mon Dieu, mon Dieu, quelle position; être chargé d'un tel fardeau, d'une si rude et douloureuse mission, et encore être désapprouvé de ses chers enfants! Quel chagrin! Pardon, pardon... »<sup>30</sup>

Dans l'avant-propos, nous avons exprimé le désir de faire mieux connaître l'attachante figure du général Dufour. Ses lettres sont de meilleurs témoins que ne pourraient l'être nos commentaires.

En revanche, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre ces jours si durs pour le premier officier de l'armée mis en devoir de prendre les armes, non pas contre un ennemi, mais contre ses propres compatriotes et de nombreux camarades militaires « du même camp », et l'ordre du jour que le général Dufour adresse le 5 novembre à ses « soldats confédérés ». C'est probablement la plus belle page rédigée dans l'histoire de l'armée suisse. Le général Dufour attend de ses soldats qu'ils soient, eux aussi, au-dessus de la mêlée politicienne et de l'anticléricalisme, des hommes responsables du destin du pays. Il nous plaît de penser que le message de sa fille Annette se retrouve dans cet appel à la sagesse:

« Le Commandant en chef à l'armée

» Soldats Confédérés!

» Après la proclamation qui vous a été adressée par la Diète elle-même, je n'ai que quelques mots à vous dire dans ce moment solennel.

» C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. Elle a déployé la bannière nationale sous laquelle tout Confédéré doit se rallier; n'oubliez pas que votre devoir le plus sacré est de la défendre de toute votre énergie et au prix de votre sang.

» Le pays réclame aussi votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisse qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. Il compte sur votre dévouement; vous ne trompez pas son attente.

» Soldats, il faut sortir de cette lutte non seulement victorieux, mais encore sans reproches; il faut qu'on puisse dire de vous: ils ont vaillamment combattu quand il l'a fallu, mais ils se sont montrés partout humains et généreux.

» Je mets donc sous votre sauvegarde les enfans, les femmes, les vieillards et les ministres de la religion. Celui qui porte la main sur une personne inoffensive se déshonore et souille son drapeau. Les prisonniers, et surtout les blessés, méritent d'autant plus vos égards et votre compassion que vous vous êtes souvent trouvés avec eux dans les mêmes camps.

» Vous ne ferez aucun dégât inutile dans les campagnes, et vous saurez supporter les privations momentanées que la saison peut amener malgré les soins qui seront pris pour fournir à vos besoins. Vos chefs les partageront avec vous; écoutez leur voix et suivez l'exemple qu'ils vous donneront. Il y a souvent plus de mérite à supporter les fatigues et les privations de la vie militaire qu'à déployer du courage sur un champ de bataille.

» Mais si tout se passe comme je l'espère, la campagne ne sera pas longue et vous rentrerez dans vos foyers avec la satisfaction d'avoir accompli une grande mission et rendu à la Patrie un service signalé, en la remettant en position de faire respecter, au besoin, son indépendance et sa neutralité.

Berne, le 5 Novembre 1847  
Le Commandant en chef  
G. H. Dufour »<sup>31</sup>

## NOTES

<sup>1</sup> Publié avec l'aimable et bienveillante autorisation de Monsieur le professeur Olivier Reverdin de Genève. Les citations de lettres privées sont en grande partie tirées de son livre *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève 1848 (cité Olivier REVERDIN).

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral de la guerre (1841-1848) fut créé par une ordonnance de la Diète du 11.8.1840 et remplaça l'ancienne commission de surveillance militaire (1817-1840). Les membres étaient élus par la Diète et le conseil avait la composition suivante:

président: président du canton directeur

vice-président: l'un des membres, élu par la Diète

membres: 4 membres élus pour 4 ans, rééligibles après un an

suppléants: 2 suppléants élus pour 4 ans, rééligibles

participants avec voix consultative: le quartier-maître général (chef d'état-major général d'aujourd'hui), l'inspecteur fédéral de l'artillerie

Le commissaire fédéral des guerres en chef pouvait aussi être convoqué et consulté par le conseil. Chaque année un membre quittait le conseil et un nouveau membre était élu.

En 1847, le Conseil fédéral de la guerre était constitué comme suit:

président: Ulrich Ochsenbein (BE)

membres: colonel David Zimmerli (AG) 6<sup>e</sup> année

\* colonel Rudolf Rüttimann (LU) 4<sup>e</sup> année

\* colonel Philippe de Maillardoz (FR) 5<sup>e</sup> année

vice-président: colonel Eduard Ziegler (ZH) 2<sup>e</sup> année

suppléants: colonel Charles de Bontemps (GE)

5<sup>e</sup> année

colonel Friedrich Frey-Herosé (AG) 1<sup>re</sup> année

\* Ces deux colonels furent biffés des listes de l'état-major fédéral pour service militaire auprès de l'alliance du Sonderbund; des élections de remplacement eurent lieu le 3.09.1847, ce qui amena les modifications suivantes:

président: Ulrich Ochsenbein (BE)

membres: colonel David Zimmerli (AG) 6<sup>e</sup> année

colonel Friedrich Frey-Herosé (AG) 1<sup>re</sup> année

colonel Louis Rilliet-de Constant (GE) 1<sup>re</sup> année

vice-président: colonel Giacomo Luvini (TI) 1<sup>re</sup> année

suppléants: colonel Dominik Gmür (SG) 1<sup>re</sup> année

colonel Johann Konrad Egloff (TG) 1<sup>re</sup> année

Le 21 octobre 1847, le colonel Frey-Herosé est nommé chef d'état-major général, les colonels Rilliet, Gmür et Luvini, respectivement commandant des 1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions fédérales, le colonel Egloff commandant de la 4<sup>e</sup> brigade de la 1<sup>re</sup> division et le lieutenant-colonel cantonal Ochsenbein, plus tard, commandant de la 7<sup>e</sup> division cantonale bernoise. Ces indications sont tirées de Rudolf JAUN, *Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874*, volume III de *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées. Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Basel und Frankfurt, 1983, pp. 267-268 (cité Rudolf JAUN).

<sup>3</sup> Olivier REVERDIN, p. 19.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>5</sup> Louis Rilliet-de Constant (1794-1856) est issu d'une famille aristocratique de Genève; après avoir suivi des études humanistes à l'académie de Genève et les cours de l'Ecole militaire de Saint-Germain, Louis Rilliet s'engage

au service de l'armée française (1812-1822). Il est député à la Diète en 1836, 1837 et 1847, puis devient conseiller d'Etat de 1847 à 1848. Lors de la guerre du Sonderbund, il commande la 1<sup>re</sup> division fédérale (Rudolf JAUN, p. 148).

<sup>6</sup> Johann Ulrich Ochsenbein (1811-1890), avocat radical bernois, est lieutenant-colonel d'état-major fédéral en 1841, mais il est rayé des listes après avoir conduit la seconde expédition des corps francs à la défaite du 31.03.1845 à Malters (105 morts). En 1846, il entre comme député radical bernois à la Diète et en devient le président en 1847, Berne étant alors canton directeur. A ce titre, il est également président du Conseil fédéral de la guerre. En novembre, le général Dufour lui confie le commandement de la 7<sup>e</sup> division bernoise. En 1848, Ochsenbein devient l'un des premiers conseillers fédéraux, réintègre le corps des officiers de l'état-major fédéral avec le grade de colonel. A la suite de sa non-réélection, il quitte le Conseil fédéral en 1854, devient général de brigade dans l'armée française de 1855 à 1856, revient prendre une fonction de publiciste à Nidau, puis est nommé commandant de la place de Lyon avec promotion au grade de général de division, poste qu'il occupe de 1870 à 1871 (voir Viktor HOFER, *Die Zeit des Weiterausbaus*, volume II de *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série Recherches de sciences comparées, Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Bâle und Frankfurt, 1983, ill. entre pp. 48 et 49).

<sup>7</sup> Giacomo Luvini-Perseghini (1795-1862) de Lugano, avocat-notaire, est successivement syndic de Lugano (1830-1862), député au Grand Conseil tessinois (1830-1863) et à plusieurs reprises député à la Diète entre 1830 et 1845. Colonel fédéral depuis 1832, il devient membre suppléant du Conseil fédéral de la guerre le 3.09.1847, puis commandant de la 6<sup>e</sup> division fédérale pendant la guerre du Sonderbund. Il reprend ensuite sa carrière politique pour devenir conseiller national, puis conseiller aux Etats en 1854 (voir Rudolf JAUN, p. 110).

<sup>8</sup> Voir Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zürich, 1966, pp. 88-89 (cité Erwin BUCHER). L'auteur tient pour quasi certain que Rilliet et Luvini ont chacun voté pour soi.

<sup>9</sup> Friedrich Frey-Herosé, ou Frey Hérosé, (1801-1873), d'Aarau, est fabricant de produits chimiques; il occupe depuis 1837 la fonction de conseiller d'Etat du canton d'Argovie; à ce titre, il ordonne la fermeture des huit couvents catholiques argoviens le 13 janvier 1841. Après une carrière dans les troupes argoviennes, il est promu au grade de colonel fédéral en 1839. Pendant la guerre du Sonderbund, il occupe la fonction de chef d'état-major général de l'armée fédérale, puis devient l'un des premiers conseillers fédéraux de 1848 à 1866 (voir Rudolf JAUN, p. 66).

<sup>10</sup> voir Erwin BUCHER, p. 96.

<sup>11</sup> Olivier REVERDIN, pp. 25-26.

<sup>12</sup> voir Erwin BUCHER, p. 90.

<sup>13</sup> Les députés minoritaires de l'alliance du Sonderbund assimilèrent la nomination du général Dufour à une farce. Il est, en revanche, intéressant de relever l'avis du colonel Elgger, chef d'état-major de l'armée du Sonderbund, donc adversaire de Dufour: «(...) Non! Si Dufour a été à ce point ébranlé à l'annonce de sa nomination, ce n'était pas la preuve d'une faiblesse, mais bien celle d'un cœur généreux et patriotique. Il faut soi-même penser avec grandeur

<sup>14</sup> G. H. DUFOUR, *Campagne du Sonderbund et événements de 1856*, Neuchâtel, Genève et Paris, 1876, pp. 178 s. Dufour rappelle en bref les faits: le 19 octobre, il fut informé que la majorité libérale, réunie hors Diète, l'avait désigné comme candidat à la fonction de commandant en chef des troupes fédérales. Le 20 il écrit au président Ochsenbein et le 21 il est nommé par la Diète.

<sup>15</sup> Olivier REVERDIN, p. 27.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 27.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 28.

<sup>18</sup> voir Erwin BUCHER, p. 95.

<sup>19</sup> Johann Jakob Blumer est le second député du canton de Glaris à la Diète (Erwin BUCHER, p. 80).

<sup>20</sup> voir *Ibidem*, p. 125.

<sup>21</sup> Henry Druey (1799-1855) est le chef de file des radicaux vaudois ayant renversé le gouvernement libéral en février

1845; il devient ensuite conseiller d'Etat et député à la Diète, puis un des premiers conseillers fédéraux dès 1848.

<sup>22</sup> Johann Rudolf Schneider est le second député du canton de Berne à la Diète (Erwin BUCHER, p. 80).

<sup>23</sup> Olivier REVERDIN, pp. 31-32.

<sup>24</sup> Erwin BUCHER, p. 126.

<sup>25</sup> Félix Sarasin est syndic de Bâle et député à la Diète (Erwin BUCHER, p. 156).

<sup>26</sup> *Ibidem*, pp. 126-127.

<sup>27</sup> Olivier REVERDIN, p. 34.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>31</sup> *Ibidem*, pp. 42 ss.



Fig. 79 Le général Dufour. Gravure de Perron, 492 x 360 mm. Musée militaire de Colombier.

## DUFOUR REFUSE D'ATTAQUER LE VALAIS

par Olivier Reverdin

Le texte qu'on va lire n'a pas la prétention de relater de manière critique les événements qui ont marqué, en novembre 1847, la garde montée sur les rives du Rhône par les troupes fédérales et vaudoises d'une part, les troupes valaisannes de l'autre. Il faudrait, pour cela, reprendre l'examen des archives fédérales, vaudoises et valaisannes et de quelques archives privées, dépouiller la presse, étudier les récits publiés par les témoins. N'en ayant pas le loisir — ni la compétence — et cédant aux instances d'amis du Valais, je me suis cantonné dans un travail beaucoup plus modeste: la présentation d'un dossier couleur rose, intitulé *Affaires du Valais*, que le Général Dufour a constitué au lendemain de la Guerre du Sonderbund<sup>1</sup>.

Qui ouvre ce dossier, tombe sur une note ainsi libellée: *On trouvera dans ce pli la preuve des embarras causés au Commandant en Chef par le Commandant de la 1<sup>re</sup> Division de l'armée et par l'esprit que manifestait une partie du personnel de cette Division*<sup>2</sup>.

Le divisionnaire incriminé, c'est le colonel Louis Rilliet-de Constant: un aristocrate fougueux et ambitieux, qui militait alors dans les rangs du parti radical genevois, dont il était un des chefs; il avait été dans la mouvance de James Fazy qui, peu à peu, l'avait assez sournoisement écarté des affaires, sans toutefois pouvoir empêcher qu'il ne soit, en 1847, un des deux députés de Genève à la Diète<sup>3</sup>. Dufour, qui était fils d'un membre du Tribunal révolutionnaire, avait suivi une trajectoire politique opposée, tenant d'un libéralisme modéré, il était ami de la conciliation. Les deux hommes éprouvaient l'un pour l'autre une vive antipathie. Rilliet, qui n'aurait pas refusé d'être élu général si on le lui avait demandé — il ambitionnait ce rôle — est un des rares députés qui n'ont pas voté pour Dufour. Il n'est pas inutile de préciser ce qui précède pour interpréter les documents dont il va être question.

Dans les Archives Dufour figurent deux recueils de correspondance, le premier n'étant que le brouillon du second. Sur les 198 lettres adressées par Dufour, du 20 octobre 1847 au 15 février 1848, à ses subordonnés, aux autorités civiles fédérales et cantonales et à des particuliers, il n'y en a pas moins de 23 — une sur neuf — dont le destinataire est Rilliet. Cela s'explique, certes, par le rôle que la première division a joué lors de l'attaque contre Fribourg, par les désordres qui se sont produits dans cette ville lorsque les troupes fédérales l'ont occupée et par «l'affaire du Valais»; mais cela s'explique aussi par les craintes que Dufour nourrissait à l'égard du comportement de son subordonné!

Il est maintenant temps d'examiner une à une les pièces contenues dans le dossier rose. Nous les prendrons dans l'ordre chronologique.

La première est une copie, de la main de Dufour, des ordres donnés le 8 novembre, par Rilliet, au colonel Louis Nicollier, commandant de la 4<sup>e</sup> brigade. Formée de troupes vaudoises, cette brigade avait reçu mandat d'*observer* le comportement des Valaisans. Elle était disloquée entre Villeneuve et Lavey; son quartier général était à Aigle. Rilliet se dit conscient de *l'esprit d'indépendance qui a toujours animé ce corps*. Il déclare *repousser toute responsabilité de ce qui a pu se faire jusqu'à présent, responsabilité qu'il laisse tout entière à qui de droit*.

Cette réserve faite, Rilliet donne ses ordres: *Si les Valaisans font une attaque et que vous la repoussiez, prenez immédiatement l'offensive*<sup>4</sup>, *attaquez fortement à Chessel*<sup>5</sup> *d'une part; et, de l'autre, faites filer une colonne derrière Bex, passez le Rhône aux bains de Lavey, jetez un corps d'observation sur la hauteur du bois noir, et, avec votre force principale, attaquez vigoureusement St. Maurice, emparez-vous de l'Abbaye pour avoir une garantie... Si nous entrons à Frybourg, n'hésitez pas à prendre l'offensive pour profiter de notre succès... Si nous sommes repoussés, prenez aussi l'offensive pour empêcher Kalbermatten de la prendre de son côté*.

Au dos de la copie, Dufour a noté: *Que de réflexions doit suggérer cet ordre quand on sait que la Brigade Nicollier n'a été organisée qu'en vue d'observer et d'occuper le long du Rhône une position exclusivement défensive*<sup>6</sup>.

Dufour note encore *que lui, Commandant en chef, n'a jamais été prévenu que des ordres d'attaque si positifs eussent été donnés par son Lieutenant! Comment celui-ci pouvait-il se plaindre de l'esprit d'indépendance qu'il avait remarqué dans la Brigade quand lui même agissait comme s'il n'eut pas un chef de qui il devait recevoir des ordres, ou du moins un consentement, pour une chose aussi sérieuse que l'attaque d'un Canton?*

Ce premier document éclaire déjà tout le débat:

L'intention de Dufour est claire: faire tomber Fribourg; concentrer la plus grande partie de ses forces contre Lucerne, qui était la «capitale» du Sonderbund; observer sur les frontières valaisannes, au Val Bedretto, au Pas de Cheville et dans le Chablais vaudois, une attitude *purement défensive* (l'expression est de lui), persuadé qu'il était que le Valais, resté seul en lice, capitulerait sans qu'il fût nécessaire de l'attaquer.

Les intentions du gouvernement vaudois «imbu des principes du radicalisme», des bataillons en surnombre qu'il avait mobilisés, des volontaires et des réfugiés valaisans qui affluaient dans le Chablais, c'était d'attaquer le Valais le plus rapidement possible et de le contraindre par les armes à capituler<sup>7</sup>.

Face au zèle agressif et doctrinaire des Vaudois, qui a l'appui de Louis Rilliet, commandant de la 1<sup>re</sup> division, la ferme volonté de Dufour: temporiser, éviter de faire couler le sang confédéré.

Les instructions données par Dufour au colonel Luvini, commandant de la 6<sup>e</sup> division, confirment ce qui précède. Le 5 novembre, quand la guerre est décidée, il lui demande d'*inquiéter les Valaisans*, d'occuper si possible le Val d'Urseren (par lequel le Valais et les cantons primitifs peuvent communiquer), et, au demeurant, de *rester sur la défensive*.

Le lendemain, ces instructions sont modifiées, les Uranais (que Dufour appelle les Urniens) ayant occupé préventivement le Val d'Urseren, Luvini se contentera de tenir fermement Airolo et Faido, de surveiller le Val Bedretto et de *tenir l'ennemi en échec* en faisant *craindre une attaque au Gothard*. Il ajoute: *Faites reconnaître le passage de la Nüfenen et tâchez d'être bien informé de ce qui se passe en Valais*. Avait-il des doutes sur la fermeté des troupes confiées à Luvini? C'est probable. Le fait est qu'il termine sa lettre par ces mots: *tenez bonne contenance en Léventine*.

Le 15 novembre, l'ordre formel est intimé à Luvini de rester sur la défensive. C'est, précise Dufour, *le seul rôle à jouer pour le moment*.

On sait que les troupes de Luvini se sont laissé bousculer par celles du Sonderbund, formées pour l'essentiel d'Uranais et de Valaisans. Le bruit ayant couru que le Général de Salis avait été blessé dans les combats livrés en Léventine, Dufour estime qu'il ne s'agit que d'une *affaire d'avant-poste, où le commandant en chef n'avait rien à faire*. Au demeurant, il donne l'ordre à Luvini de réoccuper Airolo *pour faire craindre aux Valaisans une attaque par la Nüfenen*. On notera la nuance: l'ordre n'est pas d'attaquer, mais de faire craindre une attaque.

Les ordres donnés sont clairs, et Luvini s'y est tenu. La stratégie de Dufour ne consiste pas à attaquer le Valais, mais seulement, par une attitude purement défensive, à le tenir en respect jusqu'à ce que la décision intervienne ailleurs, en l'occurrence à Fribourg, puis à Lucerne.

Le 14 novembre, Fribourg tombait; le 24, c'était le tour de Lucerne. Zoug n'avait pas attendu pour capituler (le 23). Les Waldstätten se soumirent à leur tour. Il ne restait que le Valais!

Reprenons le dossier rose.

Le 19 novembre, les officiers des compagnies de volontaires du district d'Aigle, *compagnies dont l'effectif est d'environ onze cents hommes*, adressaient au commandant en chef une supplique admirablement calligraphiée. Sept capitaines et seize lieutenants, dont quelques-uns ont des noms valaisans, l'avaient signée. Que demandaient-ils? En substance ceci: *hâtez l'expédition qui naturellement devra avoir lieu contre cette fraction du Sonderbund*<sup>8</sup>. Ils précisent: *L'exaspération existant contre le Valais est telle que les Officiers, soit des Volontaires soit des Troupes Fédérales ont de la peine à contenir leurs subordonnés*. Soucieux, disent-ils, de prévenir un conflit qui éclaterait de manière irrégulière, *ils ont résolu aujourd'hui, en Assemblée générale, de solliciter des ordres de votre part pour que l'attaque du Valais se fasse le plus promptement possible*. In cauda, une fleur de rhétorique: les officiers signataires de la lettre *ont l'honneur de vous offrir leurs bras et leur vie pour le succès de l'entreprise que vous avez si bien commencée*.

Ce texte parle de lui-même. Il est le fidèle miroir de l'état d'exaltation — et aussi d'exaspération — des militaires concentrés fort malencontreusement dans la région de Bex et d'Aigle. Ils sont animés

d'un esprit de croisade. Les réfugiés valaisans contribuent à les exciter. Ils veulent en découdre, venger la défaite des troupes de la «Jeune Suisse» au Trient le 20 mai 1844, reprendre contre les conservateurs, les Haut-Valaisans, Kalbermatten, la lutte interrompue trois ans auparavant!

La situation est à tel point explosive que le colonel Louis Nicollier, commandant de la 4<sup>e</sup> brigade, prend sur lui de s'adresser confidentiellement, le 20 novembre, au Général sans passer par la voie de service<sup>9</sup>. Il *ressent le besoin*, dit-il, de mettre Dufour au courant de ce qui se passe, et qui lui paraît fort inquiétant. Il craint le pire. Qu'on en juge plutôt:

*Les réfugiés valaisans casernés ici ont augmenté, ces jours derniers, leur nombre d'une manière notable[;] ils sont **impatients** de rentrer chez eux ce qui se comprend. Ils ont réussi, je le crois, à **persuader Monsieur le Colonel Rilliet que rien n'était plus facile que d'entrer en Valais** et qu'à l'arrivée des troupes fédérales les patriotes se joindraient et les autres se dissiperait. En attendant ils sont au nombre et **6 à 7000 échelonnés** outre Rhône, d'Evionnaz jusqu'à Vouvry.*

Dans la marge, Dufour a noté au crayon: *C'est de cela qu'il faut se méfier*, en face des mots *rien n'est plus facile*, et il y a peut-être quelque exagération mais il faut toujours supposer l'ennemi plus fort qu'il n'est en face des mots de 6 à 7000.

Nicollier écrit ensuite qu'il a reçu du colonel Rilliet des *directives générales qui, sans être des ordres formels d'attaquer, pouvaient me laisser dans le doute*. On a vu que ces directives n'envisageaient qu'une solution: l'offensive contre le Valais.

La suite de la lettre est plus inquiétante encore: *des Membres du Conseil d'Etat de Vaud sont venus m'engager à **prendre l'offensive** à laquelle me poussent aussi les réfugiés Valaisans*. En marge, Dufour se borne à écrire *quelle insanité!* Ce n'est pas là son langage habituel; il formule ainsi sa pensée sous le coup de l'indignation.

La lettre continue ainsi: *Persuadé, mon Général, que cette attaque du Valais (...) n'est pas dans les vues du Conseil fédéral de la guerre et du Commandant en chef de l'armée, je prends sur moi de vous mettre **confidentiellement** au courant de ces circonstances*.

Ce qui suit montre que Nicollier a su percer les intentions du Général: *Quand je considère le développement considérable de forces qui ont été mobilisées pour occuper Fribourg — et cela en vue d'épargner l'effusion de sang, je ne puis comprendre que je sois appelé à entrer en Valais avec 4000 hommes de réserve, pères de famille, tous Vaudois (...). Une entreprise de ce genre ressemblerait plus à une **échauffourée de Corps francs** qu'à un mouvement raisonné de troupes régulières*.

Au demeurant, Nicollier, qui craint qu'une attaque ne se produise sans qu'il l'ait ordonnée et sans qu'il puisse la contrôler, dit en guise de conclusion le fond de sa pensée: *Si vous jugez qu'il y ait lieu à [sic!] occuper le Valais, ce que je crois nécessaire dans les circonstances actuelles [il faut que] cette occupation se fasse par des troupes fédérales **de divers cantons en nombre suffisant** avec un plan d'opération **discuté et bien arrêté** et non pas avec 4000 hommes de réserve tous du même canton et du même coin de pays*. Dufour note en marge que *c'est juste* et il précise *J'ai envoyé à cet effet la Brigade Egloff que Mr Rilliet a cru pouvoir renvoyer*.

Il est évident qu'en prévenant Dufour du malheur qui risquait fort de se produire, Nicollier a rendu un grand service au pays.

La pièce suivante, par ordre chronologique, dans le dossier rose, est un «extrait d'une lettre de Mr le Colonel Barman», du 20 novembre, adressée selon toute vraisemblance au Colonel Rilliet. Barman était Valaisan et réagissait en Valaisan, et, plus précisément, en radical valaisan. Selon lui, *rien de **plus facile que d'occuper le Bois-noir et faire poser les armes à la garnison de St. Maurice** composée des meilleurs carabiniers du Valais (pas si facile, note Dufour)*. Constatant que Nicollier refuse d'attaquer, il s'écrie: *Si je n'avais pas le brassard fédéral au bras, **je le forcerais bien à agir***. (De quel droit? demande Dufour dans la marge). La conclusion de Barman est proprement ahurissante: *Demain Grand Conseil à St. Maurice, **nous tremblons qu'il ne se rende sans coup férir, dans le but de se maintenir***. — *Vous voulez donc à tout prix un engagement?*, lui répond Dufour dans la marge.

On l'a vu — et la chose est notoire: des membres du gouvernement vaudois se trouvaient sur place et poussaient à l'attaque. Dufour a conservé la copie d'une lettre de leur président, Louis Blanchenay, au Colonel Rilliet. Ce document témoigne du grand désordre qui régnait alors dans les esprits, aussi bien chez les civils que chez les militaires. On en a d'autres témoignages. Notamment les *Journaux de route* d'Urbain Olivier qui écrit: «Les ardents veulent absolument qu'on attaque le Valais (...). Monsieur Nicollier, notre chef, ne veut pas entendre parler d'attaque avec des troupes de

réserve uniquement. On craint qu'il ne soit débordé et qu'on nous jette en Valais, sans ordre du Général Dufour et sans plan d'opération»<sup>10</sup>.

Blanchenay était donc à Aigle le 22 novembre. Il constate la démoralisation qui s'est emparée de plusieurs des bataillons (imprudemment levés par le gouvernement vaudois) qui occupaient le Chablais, et qu'on avait commencé à licencier<sup>11</sup>. *Les bataillons stationnés à Vevey ont l'air, dit-il, des mieux disposés. Leur chef, Mr Monnier, quoique très-modéré en politique, paraît animé du meilleur esprit et ne reculerait pas devant l'idée d'une attaque du Valais.* Blanchenay conclut en affirmant qu'on attendra l'arrivée des troupes fédérales pour commencer l'attaque.

Cette lettre, que Dufour n'a pas annotée (il s'est borné à souligner quelques passages et à tracer des croix dans les marges) n'est pas celle d'un «va-t-en-guerre»; mais la seule hypothèse qu'envisage Blanchenay, c'est l'attaque du Valais; il demande toutefois qu'on prenne des précautions.

Le lendemain, soit le 23 novembre, Rilliet adresse de Fribourg au général Dufour une lettre entièrement de sa main, mais qu'il omet de signer! L'original s'en trouve dans le dossier rose. Rilliet commence par s'en prendre au *mauvais commandement de Mr Nicollier*, dont les troupes sont démoralisées. Le colonel Rilliet a, en outre, renvoyé en Gruyère un bataillon argovien et il a pris sur lui de donner à un bataillon genevois, que Dufour lui avait fait attribuer, l'ordre de se rendre en bateau à Lausanne. *Contre mon ordre itérativement répété* note Dufour.

D'autres dispositions prises par Rilliet mécontentent Dufour, à en juger par les notes marginales. Le document prend figure de dialogue.

Rilliet: *Je pense qu'il y aura lieu si je ne reçois aucun ordre de votre part contraire, de faire les meilleures dispositions pour débusquer les Valaisans.*

Dufour: *Non, trois fois non.*

(Rilliet (après avoir exposé son plan opérationnel<sup>12</sup>): *Je ferai précéder le tout d'une sommation d'évacuer le pays jusqu'à et y compris Sion et de se déclarer séparé du Sonderbund. Si l'affaire du Valais réussit...*

Dufour: *idée fixe...*

Nouvelle lettre de Rilliet le 26 (entre temps, le 24, Lucerne avait capitulé), datée d'Aigle, dont Dufour a également conservé et annoté l'original. C'est une lettre dictée à un secrétaire, dont seuls la signature et un post-scriptum sont de la main de Rilliet<sup>13</sup>.

L'impatience grandit chez le commandant de la 1<sup>re</sup> division, qui se trouve maintenant à Aigle. Il a mis en place son dispositif pour l'attaque du Valais. Il a sous ses ordres huit mille hommes des différentes armes *tous bien disposés et prêts à combattre.* En face, 4 à 5000 Valaisans *plus ou moins démoralisés par la prise de Fribourg, celle de Zoug et celle de Lucerne, et tout indique qu'elles doivent s'attendre à d'assez nombreuses défections lors de l'entrée des troupes fédérales.* Dufour a noté en marge: *erreur manifeste les troupes Val. sont plus nombreuses.*

Rilliet poursuit: *Dans cet état de chose, je crois qu'il importe de commencer les opérations contre le Valais sans ultérieur délai.*

Dufour répond en marge: *Non; il faut attendre, les bénéfices du temps sont pour nous.*

Rilliet reprend: Tous les officiers qu'il a sous ses ordres et les subordonnés du Colonel Nicollier sont *pénétrés de la conviction que le moment d'agir est venu.* Face à cette affirmation et aux arguments donnés pour l'étayer, Dufour se borne à noter dans la marge: *il faut cependant attendre.*

Rilliet continue à argumenter et conclut: *Je vous prie donc derechef, mon Général, de me délier les mains.*

Réponse cinglante de Dufour, dans la marge: *Non, dix fois non. Quelle impatience!*

De Lucerne, le 28, Dufour fait parvenir en deux exemplaires, *par la Furca et directement par estafette* une sommation au gouvernement valaisan dont voici le texte<sup>14</sup>:

*Désireux de vous épargner les conséquences fatales d'une attaque contre votre Canton, je viens mettre sous vos yeux le véritable état des choses, et vous offrir les mêmes conditions qu'aux autres Etats de l'alliance séparée.*

*Vous connaissez déjà la soumission de Frybourg, de Lucerne et de Zug. Mais ce que vous ignorez peut être encore c'est que les Etats d'Unterwald, Schwyz et Uri ont successivement signé avec moi les conventions en vertu desquelles les troupes fédérales doivent y entrer pacifiquement, et les occuper jusqu'à ce que tout soit réglé par les Représentants fédéraux.*

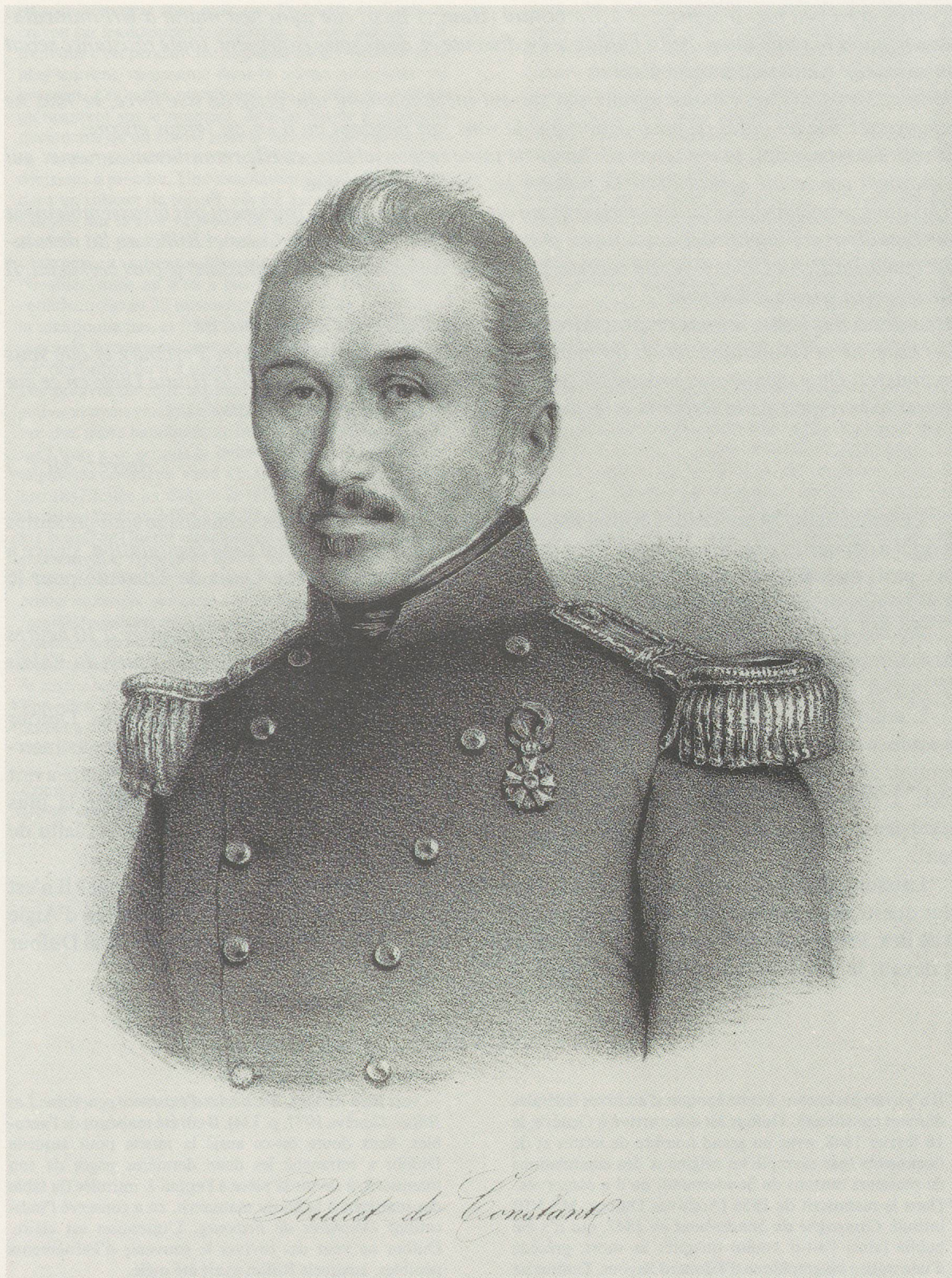


Fig. 80 Anonyme: Louis Rilliet-de Constant (1794-1856), commandant de la 1<sup>re</sup> division de l'armée fédérale pendant la guerre du Sonderbund, aquarelle, 206 x 155 mm. Bibliothèque militaire fédérale, Berne.

L'entrée a eu lieu hier à Schwyz et à Unterwald (Haut et Bas); elle aura lieu mardi à Uri immédiatement après la ratification. Ainsi l'alliance est dissoute et, dans votre isolement, toute résistance serait aussi inutile que fatale à votre Canton.

Songez, Messieurs, aux maux affreux qui suivent inévitablement une prise de vive force, et vous ne repousserez pas les offres de pacification que je vous fais pendant qu'il en est temps encore.

Si vous les repoussiez, je me serais déchargé de toute responsabilité, et elle retomberait sur ceux qui n'auraient pas reculé devant l'idée de pousser les choses à l'extrême.

Il faudrait, pour empêcher tout engagement qui devient de plus en plus imminent par le rassemblement des Bataillons et l'impatience des troupes, prévenir d'abord Monsieur le Colonel Rilliet en lui demandant un armistice, et m'envoyer un courrier porteur de vos résolutions; et cela dans le plus bref délai. Il me trouvera encore à Lucerne.

Accordez à ma lettre, je vous en prie, Messieurs, toute l'attention qu'elle mérite.

Les bases de la Convention seront les mêmes que celles de la Convention avec Frybourg et que vous connaissez. On y ajoutera un préambule pour se référer à la proclamation de la Haute Diète en ce qui concerne le respect de la Religion et le maintien de l'indépendance des Etats.

Agréez, Mr (...)

Le lendemain, 29 novembre, Rilliet annonce que deux parlementaires valaisans se sont présentés et qu'il a cru devoir conclure avec eux. Il envoie à Dufour le double original de la capitulation, signée à Bex par Louis Rilliet pour l'armée fédérale, Henri Ducrey et Antoine Louis de Torrenté pour le gouvernement du canton du Valais, dont la ratification était réservée.

Au bas de la convention Dufour a ajouté: *Ratifiée par moi à Lucerne le 1<sup>er</sup> décembre à 10 heures du matin* (suit sa signature) — *La ratification du Conseil d'Etat de la République et Canton du Valais est arrivée à Lucerne le même jour à 2 h 1/2 après midi.*

L'attaque du Valais n'avait pas eu lieu! A Fribourg, à Lucerne, comme pour le Valais, Dufour avait imposé ses vues, réalisé son plan stratégique. La Suisse pouvait régler elle-même, sans intervention étrangère, les problèmes qui étaient alors les siens. L'antique Confédération d'Etats avait vécu. L'Etat fédéral allait naître. Peu de sang avait coulé; la guerre idéologique, forme la plus pernicieuse d'une guerre civile, n'avait pas éclaté; mais sur le front valaisan, il s'en était fallu de peu!

Laissons Urbain Olivier conclure cette étude: le 24 novembre, il a noté dans son journal «Il n'est plus question d'attaquer le Valais avec notre réserve uniquement. Nos bouillants volontaires d'Aigle et de Bex, les réfugiés du Valais, tout ce monde a dû baisser pavillon devant l'ordre du Général Dufour et devant la fermeté de Monsieur Nicollier»<sup>15</sup>.

## NOTES

<sup>1</sup> Il n'y avait pas encore, à cette époque, d'archives fédérales dûment constituées. Dufour est donc arrivé à Genève, le 18 février 1848, avec un grand nombre de lettres et de documents (par exemple les originaux des capitulations de plusieurs cantons du Sonderbund) qu'il a conservés.

<sup>2</sup> Dans le manuscrit de 1856 (Archives Dufour, MS VII) intitulé *Campagne du Sonderbund en 1847*, qui n'a été publié (ainsi l'a-t-il voulu) qu'après sa mort, précédé d'une notice biographique d'Edouard Sayous, Dufour ne s'est pas appesanti sur les *embarras causés par le Commandant de la 1<sup>re</sup> Division*. Il s'est borné à déclarer (p. 39) qu'il *repoussa toutes les propositions qui lui furent faites d'attaquer le Valais (...)* Il pensait d'ailleurs que les *benefices du temps étaient pour lui*. Un peu plus loin (p. 41), il constate qu'il *se trouvait des impatients qui (...) désiraient ardemment [réduire le Valais par la force] et qui y poussaient par tous les moyens*. Pas trace de polémique dans ces lignes. Huit ans s'étaient écoulés depuis les événements. Louis Rilliet-de Constant était hors jeu (il devait mourir quelques semaines plus tard, le 16 décembre 1856

— voir Jean RILLIET, *Six siècles d'existence genevoise. Les Rilliet*, Genève 1977, p. 134). Il eût été malséant de l'accabler. Sans doute est-ce aussi la raison pour laquelle Dufour a retranché les deux dernières pages de son manuscrit, à savoir la pièce à l'appui *L* intitulée (la table des matières, à la fin du manuscrit, en a conservé l'indication) *Désordres de Fribourg*. L'intention est claire. Dufour ne veut pas raviver le souvenir d'événements pénibles, auxquels Rilliet avait été mêlé. Signalons qu'Edgar BONJOUR, dans son livre intitulé *Das Schicksal des Sonderbundes in Zeitgenössischer Darstellung*, Bâle 1947, a reproduit (pp. 77-122) le texte de Dufour dans la version allemande qui avait paru à Bâle en 1876.

<sup>3</sup> Sur les avatars de la carrière politique de Louis Rilliet, on se référera à l'étude de Jean-Claude FRACHEBOURG, «Le Colonel Louis Rilliet Constant et James Fazy», dans *Mélanges Paul-Edmond Martin*, Genève 1961, pp. 592-608. Voir aussi Jean RILLIET, *op. cit.*, pp. 125-136.

<sup>4</sup> Dans toutes les citations, les mots ou membres de phrases

imprimés en gras sont ceux que Dufour a soulignés au crayon sur les documents originaux. Divers indices montrent que c'est pendant la campagne qu'il a souligné et, le plus souvent, commenté dans la marge, au crayon, ces passages. Les notes marginales ont en effet la tournure qu'inspirent sur le moment, dans le feu de l'action, les documents qu'on étudie pour la bonne raison qu'ils sont en rapport immédiat avec les événements et avec les décisions à prendre. Une annotation faite à tête reposée, dans un cabinet de travail, eût été autre!

<sup>5</sup> Chessel, sur la rive vaudoise du Rhône, à la hauteur de Roches. Un pont de bois y existait depuis 1839.

<sup>6</sup> Cette copie a vraisemblablement été fournie à Dufour par Nicollier, mais on n'en a pas la preuve. Dans sa lettre confidentielle du 20 novembre (voir p. 171), Nicollier ne la mentionne pas, et il est possible que Dufour se la soit procurée directement pour contrôler ce que lui dit Nicollier des ordres qu'il a reçus de Rilliet.

<sup>7</sup> Les preuves de cette attitude belliqueuse abondent. Le gouvernement vaudois n'avait-il pas mobilisé de son propre chef treize bataillons, au lieu des six qu'il devait fournir? Voir à ce propos la lettre de Dufour à Jules Eytel, député du canton de Vaud à la Diète, en date du 26 octobre 1847 [citée ici d'après la minute conservée dans les Archives Dufour (MS 42, pp. 28-29)]: après avoir dit que le Conseil de Guerre estimait que les conséquences de cet excès de zèle risquaient d'être fort graves, il ajoute: *je prends la liberté de vous dire, tout en reconnaissant la bonne intention, que cette accumulation de forces à votre frontière contrarie mes plans, et qu'elle ne me paraît pas se concilier avec mes instructions qui ne supposent nullement une attaque du Sonderbund. Je ne pourrais pas en accepter la responsabilité.*

<sup>8</sup> Entendez: le Valais.

<sup>9</sup> Rilliet a eu vent de la démarche confidentielle de Nicollier. Il la mentionne dans la lettre qu'il a adressée, en date du 27 novembre, à Louis Blanchenay, président du Conseil d'Etat vaudois (Archives cantonales vaudoise K III 49, cité par Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Son-*

*derbundskrieges*, Zurich 1966, p. 419). Il y fait état de «la lettre confidentielle que Nicollier s'était permis de lui (c.à.d. à Dufour) écrire il y a quelques jours sans m'en donner connaissance et dans laquelle il représentait les bataillons de sa brigade comme démoralisés», et il ajoute «C'est encore une chose que je veux régler».

<sup>10</sup> Urbain OLIVIER, *Campagne de Bâle..., Sonderbund, Valais... Journaux de route*, édités par Frank Olivier, Lausanne 1943, pp. 187 ss.

<sup>11</sup> A en juger par ce qu'écrit Blanchenay, la confusion qui régnait dans le Chablais vaudois dépasse toute imagination. Un exemple suffit à le montrer: l'ordre est donné (par le gouvernement vaudois ou par le commandant de la 1<sup>re</sup> division, la chose mériterait d'être tirée au clair) de licencier le bataillon Roud. Le colonel Barman *prend sur lui de donner un contr'ordre*. Résultat: *le bataillon s'est licencié de lui-même en grande partie, de sorte qu'il ne peut compter.*

<sup>12</sup> Ce plan consiste à faire des démonstrations à Chessel et à Collombey, à passer le Rhône à Lavey (en doublant le pont qui existe d'un pont de chevalets), à occuper fortement *le Bois-noir*, à *entrer en force à Saint-Maurice*, à *ramasser tout ce qui est de là au lac en faisant garder le sentier qui descend de Veyrossaz*. Ce plan risquant de provoquer un *coup de désespoir* des Valaisans et de faire couler inutilement le sang, Rilliet envisage un second plan, consistant à pénétrer en Valais par Saint-Gingolph et de là à remonter la vallée jusqu'à Saint-Maurice. Il est intéressant de comparer ce plan à celui que Dufour avait lui-même élaboré, pour le cas où il lui aurait fallu attaquer le Valais (*Campagne du Sonderbund en 1847*, Archives Dufour, MS VII pp. 43-45): Dufour songeait de préférence à une attaque par Saint-Gingolph et Le Bouveret.

<sup>13</sup> Le secrétaire pourrait être un des fils de Rilliet qui servait dans son état-major.

<sup>14</sup> Je le cite d'après la minute que Dufour en a conservée (Archives Dufour, MS 42, pp. 111-113).

<sup>15</sup> Urbain OLIVIER, *op. cit.*, p. 201. Le texte date du 24 novembre.

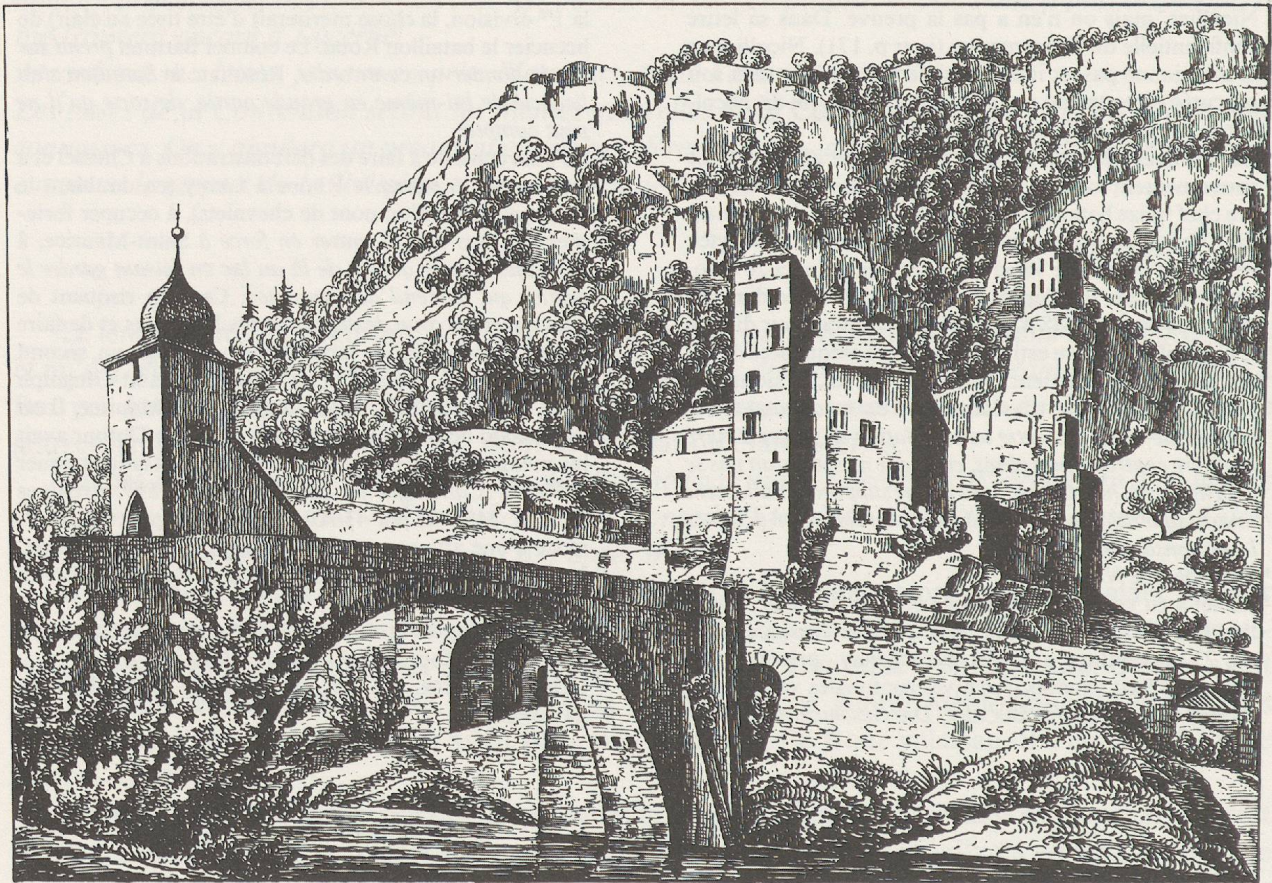


Fig. 81 Anonyme (J. F. Wagner): Le pont de Saint-Maurice entre 1831 et 1847. Gravure, 122 × 175 mm, Association du Vieux Saint-Maurice.

## DUFOUR ET SAINT-MAURICE AU TEMPS DU SONDERBUND

par Maurice Parvex

Il n'est pas fréquent dans l'histoire militaire de rencontrer le bâtisseur d'une forteresse à la tête de l'armée prête à attaquer cette même forteresse! Et pourtant, ce paradoxe s'est bel et bien produit à Saint-Maurice — du moins pour la partie valaisanne des fortifications — quand le colonel Guillaume Henri Dufour, l'officier du génie qui avait fortifié le défilé en 1831<sup>1</sup>, est élu général, le jeudi 21 octobre 1847 pour commander l'armée fédérale mobilisée contre le Sonderbund. Il faudrait bien plus d'un chapitre pour raconter la guerre du Sonderbund dont le dernier acte s'est déroulé en Valais. C'est pourquoi notre brève relation se limite au secteur de Saint-Maurice pour ne pas déborder du cadre de la présente publication, et cela en ayant recours le plus possible aux documents d'époque.

«Il paraît, d'après les journaux, que la pauvre Suisse est bien sens dessus dessous.»<sup>2</sup> Eh oui, nous sommes en pleins troubles politiques! A la suite de la suppression des couvents d'Argovie en 1841 et de l'appel des Jésuites à Lucerne, les débats prennent une allure confessionnelle et divisent les Confédérés. Plusieurs expéditions de corps francs dirigées contre les cantons catholiques amenèrent ceux-ci à demander à la Diète des garanties contre le retour de telles équipées. Cependant, les mesures prises ne permirent pas de supprimer les craintes des cantons catholiques; aussi comprirent-ils «(...) la nécessité de s'unir plus étroitement que jamais pour la défense de leurs droits territoriaux et confessionnels». A la suite de nombreuses conférences qui eurent lieu dans le courant de 1845 et 1846, ils conclurent une convention particulière dont nous donnons ci-après la teneur:

«1. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald (le haut et le bas), Zoug, Fribourg et Valais, prennent, pour le cas où l'un ou plusieurs d'entre eux seraient attaqués, et en vue de défendre leurs droits de souveraineté et territoriaux, l'engagement de repousser l'attaque en commun et par tous les moyens à leur disposition, en conformité du pacte du 7 août 1815 et des anciennes alliances (...).»

«2. Les cantons s'entendront sur la manière la plus convenable de se tenir mutuellement au courant de tous les événements. Au moment où un canton obtient l'avis certain qu'une attaque doit avoir lieu ou qu'elle a déjà eu lieu, il doit être envisagé comme requis en conformité du pacte, et obligé de mettre sur pied le nombre de troupes nécessaires selon les circonstances, sans attendre la réquisition officielle du canton respectif.»

«3. Un conseil de guerre, composé d'un délégué de chacun des Etats prénommés, avec des pouvoirs généraux et autant que possible étendus de la part des gouvernements, est chargé de la direction supérieure de la guerre. En cas de menace ou d'existence d'une attaque, il se réunit.»

«4. Le conseil de guerre, avec les pouvoirs qui lui sont conférés, doit, en cas de besoin, prendre les mesures nécessaires pour la défense des cantons respectifs. Si le danger n'est pas pressant, il en conférera avec les gouvernements de ces cantons.»<sup>3</sup>

«5. Pour ce qui est du paiement des frais occasionnés par de semblables levées de troupes, il est admis, comme règle que le canton requérant doit acquitter les frais de la levée des troupes demandées. Sont toutefois réservées les cas où il y a des raisons particulières d'admettre une répartition spéciale. Les autres frais qui, dans l'intérêt commun, sont résultés pour l'un ou l'autre des cantons, sont supportés par tous les cantons prénommés d'après l'échelle d'argent fédérale.

Tel est le traité d'alliance devenu célèbre sous la dénomination impropre de Sonderbund (Ligue séparée)».<sup>3</sup>

## LE VALAIS ET LE SONDERBUND

Ainsi, en vertu des engagements pris avec les six autres cantons catholiques, le Valais partage la même détermination à défendre ses droits territoriaux et confessionnels.

En ce début d'automne 1847, le climat politique s'assombrit au point d'amener les autorités à informer la population sur la tournure que prennent les événements, par diverses déclarations officielles où l'on peut lire notamment :

*« Message du Conseil d'Etat au Grand-Conseil de la République et Canton du Valais, pour la session extraordinaire du 5 octobre 1847. »*

» La gravité des circonstances où se trouve notre commune patrie nous a portés à convoquer extraordinairement le Grand-Conseil. Les événements se pressent, les grandes questions qui, depuis plusieurs années déjà agitent la Suisse et l'ébranlent jusque dans ses fondements, viennent d'entrer dans une nouvelle phase ensuite des décisions prises par la Haute Diète fédérale en sa dernière session.

» (...)

» Le danger commun exigeait une commune défense.

» Voilà l'origine de l'alliance des sept cantons catholiques, voilà son but unique. On a cherché à dénaturer nos intentions en nous prêtant des projets hostiles à l'égard de nos Confédérés. Nous repoussons ces insinuations perfides. Notre Alliance n'est que purement défensive, destinée à sauvegarder nos droits de souveraineté et territoriaux, et à réunir les forces des cantons alliés pour leur défense contre quiconque oserait les attaquer. Nous respectons les droits de souveraineté de nos Etats confédérés, nous respectons, dans toute leur étendue, les droits que le traité d'alliance des vingt-deux cantons leur assigne. Nous ne demandons de nos co-Etats qu'une juste réciprocité.

» (...)

» L'alliance particulière des sept cantons ne contient que la confirmation des obligations que le Pacte impose à chaque canton à l'égard de ses co-Etats.

» (...)

» Nous vous proposons, Monsieur le Président, Révérendissime et Messieurs, d'adresser une proclamation au peuple pour l'instruire du véritable état des choses en Suisse, et de lui soumettre en même temps les moyens que nous avons adoptés pour soutenir son indépendance...»<sup>4</sup>

Le Grand Conseil approuve la proposition du Conseil d'Etat qui dès lors fait publier la proclamation suivante :

» Chers concitoyens,

» Dans les jours de danger que nous avons traversés ensemble nous avons appris à nous connaître. Plus d'une fois notre voix a retenti parmi vous, et toujours vous y avez répondu avec le zèle et le dévouement que nous étions en droit d'attendre d'un peuple brave et généreux. Le Grand-Conseil a prononcé, en sa séance de ce jour, qu'il ne reconnaissait pas la légalité des arrêtés de la Diète fédérale, des 20 juillet, 16 août et 3 septembre, relatifs à l'alliance des sept Etats, à la révision du Pacte fédéral et à l'ordre des Jésuites, qu'il ne s'y soumettra pas, et que, si les douze et deux demi Etats veulent exécuter les dits arrêtés par la voie des armes, le Valais repoussera la force par la force et maintiendra comme moyen efficace de résistance, l'alliance qu'il a conclue avec les Etats de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug et Fribourg.

» Vu la gravité des conséquences qui peuvent résulter de ces résolutions, le Grand-Conseil a décidé, d'une voix unanime et conformément au préavis du Conseil d'Etat, de les soumettre à la sanction du peuple. Concitoyens! Etes-vous résolu à opposer la force à la force pour parer les atteintes qu'on porte à votre souveraineté ainsi qu'à l'intégrité du pacte, à résister par tous les moyens à l'expulsion des Jésuites, et partant à maintenir, comme moyen efficace, l'alliance que le Valais a conclue avec les Etats catholiques? Voilà les importantes questions sur lesquelles vous êtes appelés par le Grand-Conseil à vous prononcer. La votation aura lieu dimanche prochain 10 octobre.<sup>4</sup>

» (...)

A ce moment-là, l'évêque de Sion, Mgr Pierre-Joseph de Preux, rédige également une circulaire pour exhorter les fidèles par l'intermédiaire des curés des paroisses du diocèse:

«Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ!

»A la vue des dangers et projets qui menacent nos institutions civiles et religieuses, nous avons été à différentes reprises dans le cas de prescrire des prières publiques pour implorer l'assistance divine et la protection de la Mère de Dieu.

»Aujourd'hui ces périls devenant plus imminents, ainsi que vous l'apprend la proclamation qui vous est adressée par les premiers Pouvoirs de l'Etat pour vous appeler à faire preuve de votre foi et de votre patriotisme. Nous venons d'une manière plus pressante encore vous engager à redoubler vos prières et vos supplications vers le ciel, afin de chercher avant toutes choses l'appui du Seigneur.

»Nous chargerons MM. Les RR. Curés d'instruire et d'éclairer les fidèles sur le genre de danger que nous avons à redouter pour notre sainte religion, afin qu'ayant à mettre leur vote sur les résolutions prises par l'Autorité souveraine cantonale, ils donnent tous, en cette circonstance si grave, un témoignage de leur disposition à défendre à tout prix le dépôt de leur foi et de leurs libertés.

»(...)

»Nous ordonnons que les présentes soient lues en chaire pendant les offices divins, dimanche prochain 10 de ce mois.

»Donné en Notre Palais épiscopal, à Sion, le 7 octobre 1847

Pierre-Joseph

Evêque de Sion»<sup>4</sup>

Lors de la réunion du Grand Conseil, le 14 octobre 1847, le Conseil d'Etat fait connaître à la haute assemblée le résultat de la votation qui a eu lieu le 10 courant. Les résolutions soumises à la sanction du peuple ont été adoptées, le 10 octobre 1847, par 12 268 citoyens et rejetées par 257. Il est relevé que 359 votants les ont acceptées avec la réserve que nos troupes ne sortiraient pas du canton et seulement 26 se sont prononcés contre l'alliance en particulier.

Au moment de cette votation, l'inquiétude était telle qu'il fallait prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout désordre intérieur et surtout mettre en garde les agitateurs. C'est ainsi que le Grand Conseil «(...) considérant que les circonstances du temps exigent d'assurer par des mesures spéciales le maintien de l'ordre public, l'exécution des lois et l'obéissance à l'autorité légitime, décrète: «Art. 1<sup>er</sup>. Toute Personne qui se permettrait d'agir par écrit, par des propos séditions, par des chants révolutionnaires, comme la Marseillaise et autres, ou par des actes, contre les décisions ou mesures prises par le Grand-Conseil. Celui qui se soustrairait à ses devoirs militaires sans motifs suffisants, sera puni par les tribunaux compétents, selon l'exigence du cas, ou comme séditions ou comme traître à la patrie (...)»<sup>5</sup>

On interdit de chanter la Marseillaise et paradoxalement on proclame... «Aux armes, citoyens!» Mais avant de relater en détail la mobilisation des troupes valaisannes, passons en revue les troupes engagées dans la guerre du Sonderbund.

L'armée fédérale se compose de six divisions à trois brigades, comprenant chacune trois bataillons de 750 hommes, plus les armes spéciales. Cela fait, au 16 novembre 1847, un effectif de 98 861 hommes avec 140 canons et 32 obusiers.

L'armée du Sonderbund, commandée par le général Jean-Ulrich de Salis-Soglio<sup>6</sup>, comprend quatre divisions formant trois groupements de combat. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zug, au centre, avec 20 500 hommes d'élite, soit deux divisions, et 27 500 hommes du landsturm, plus 45 bouches à feu.

Isolé, le canton de Fribourg dispose de la 3<sup>e</sup> division forte de 5500 hommes d'élite, 10 000 du landsturm et 35 canons. Enfin, le Valais dont les troupes forment la 4<sup>e</sup> division avec 3500 soldats, 12 000 hommes du landsturm et 8 canons<sup>7</sup>. D'autre part, il n'est pas exclu que la France et l'Autriche interviennent au profit des cantons du Sonderbund<sup>8</sup>.

## L'ARMÉE CANTONALE VALAISANNE

Le 5 juin 1846, le Valais adopte une loi d'organisation militaire et un règlement pour la landwehr cantonale ainsi qu'un arrêté sur l'organisation, les attributions, les devoirs des grades et des fonctions d'une armée cantonale<sup>9</sup>.

Il est intéressant de lire l'appréciation que l'on avait de cette armée à la veille même de la campagne du Sonderbund:

«Par sa situation topographique séparée des autres cantons de la conférence [du Sonderbund], par sa politique reliée très étroitement à eux et suivant les mêmes tendances, le Valais a déjà entrepris l'armement considérable de ses troupes. Le landsturm était déjà complètement organisé en avril et compte 13 bataillons, desquels aucun n'est inférieur à 700 hommes. Avec les trois bataillons du contingent fédéral, ces bataillons donnent un effectif de 11 300 hommes. Celui qui penserait trouver sous cet effectif une masse difficilement dirigeable, sans ordre et mal armée, se tromperait. Plus de 8000 hommes portent de bonnes armes à feu, particulièrement les 2400 carabiniers, les 300 mousquetaires et les hommes armés du fusil d'infanterie. Le peuple est guerrier de nature et il compte de bons officiers plus qu'il n'en faut.»<sup>10</sup>

Pour compléter objectivement... ce tableau, il faut mentionner tout de même que plusieurs officiers se trouvaient en 1847 au-delà des frontières valaisannes en raison de leurs opinions politiques.

Du point de vue du commandement, dans sa séance du 2 juin 1847, le Grand Conseil nomme le colonel Guillaume de Kalbermatten commandant en chef de l'armée cantonale. Rappelons qu'en 1844 de Kalbermatten était commandant en chef de la landwehr et des volontaires organisés.

En 1847, au moment de cette nomination, Guillaume de Kalbermatten est conseiller d'Etat, chef du Département militaire et vice-président du gouvernement.

Sur proposition du colonel Louis de Courten, chef d'état-major, le Conseil d'Etat nomme le colonel Franz Taffiner, de Reckingen, commandant en second de l'armée cantonale. Pour le remplacer au commandement de la brigade de l'arrondissement oriental, le commandant Ignace de Werra est nommé à ce poste<sup>11</sup>.

Dans sa séance du 14 octobre, le Grand Conseil accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat et au commandant en chef de l'armée.

En prévision de la situation, le Valais avait ordonné en 1846 le regroupement des forces pour créer une véritable armée cantonale. La landwehr comprend de 13 à 18 bataillons, chaque dizain en fournit un, et ceux dont les effectifs dépassent 1000 hommes en forment deux. Ces bataillons constituent les trois brigades (orientale, du centre, occidentale). Il y a donc un facteur géographique qui entre en ligne de compte dans les diverses incorporations et regroupements pour l'instruction. Cependant, dans la perspective d'un engagement, on procède à des restructurations indispensables pour une meilleure articulation de combat; c'est la formation de bataillon de guerre. On a recours au tirage au sort comme il est d'usage également dans les diverses opérations du recrutement<sup>12</sup>.

C'est ainsi que le 16 octobre le Conseil d'Etat arrête la formation en bataillons de guerre de trois bataillons du contingent fédéral:

«Article premier. Les trois bataillons du contingent fédéral seront formés en bataillons de guerre, composés chacun de deux compagnies de chaque arrondissement.

»Art. 2. Les commandants de bataillon sont chargés de réunir les capitaines d'arrondissement respectif, afin de faire procéder au tirage au sort, pour désigner les quatre compagnies qui doivent être détachées du bataillon auquel elles appartiennent en ce moment.

»Art. 3. Le sort désignera de même le bataillon auquel chacune des compagnies sortantes devra être incorporée.

»Art. 4. Les commandants de bataillon tireront au sort pour déterminer l'ordre dans lequel auront à marcher les bataillons. Chaque commandant conservera son état-major actuel.

»Art. 5. Cette nouvelle organisation sera maintenue jusqu'à révocation du présent arrêté.»<sup>13</sup>

Le 18 octobre, le Conseil d'Etat fait procéder à la mise sur pied des troupes et le 19 il *arrête que dès aujourd'hui toute la force armée est mise à la disposition de M. Le Conseiller d'Etat Guillaume de Kalbermatten, commandant en chef des forces militaires du Canton, pour être mobilisée, cas échéant, conformément aux décisions du Grand-Conseil du 14 courant*<sup>4</sup>.

Si l'on mobilise en Valais, il convient de regarder simultanément ce qui se passe sur la rive droite du Rhône, dans le Chablais vaudois. C'est à François Oyex-Delafontaine, poète et instituteur bellerin, que nous devons un reportage d'époque intitulé *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-48*:

«(...) Comme il n'y avait point de troupes en activité de service dans le district d'Aigle, M. Veillon, préfet, prit sur lui de mettre sur pied une partie de l'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement, sous les ordres du commandant Cherix. Le lendemain le Conseil d'Etat confirma cette mesure et ordonna la mise sur pied du reste des troupes. Peu de jours après, l'élite partit pour se rapprocher de Fribourg. La réserve la remplaça sur la rive droite du Rhône. Le bataillon Roud, de 400 hommes, la batterie Gauthier, les carabiniers d'élite et de réserve furent pendant quelques jours les seules troupes cantonnées dans le district d'Aigle; sans nul doute les volontaires étaient là!!!...

»(...) Le 25 octobre 1847, le colonel cantonal M. Nicollier, de Vevey, vint prendre le commandement des troupes: il établit son quartier général à Aigle. Le Conseil d'Etat avait cru qu'il était de son devoir de prendre l'initiative; il envoya sur les bords du Rhône les bataillons de réserve Thury, de Nyon, Wenger, de Lausanne, Visinand, de Vevey, et Vincent, 2<sup>e</sup> section de Vevey (Moudon). La batterie Haubenreiser fut aussi mise sur pied, elle fut remplacée peu de jour après par la batterie Charles Pavid, d'Yverdon.»<sup>14</sup>

Au même moment en Valais, on tire au sort pour constituer les trois bataillons de guerre comme l'a décidé le Conseil d'Etat.

Cette fois on est vraiment sur le point de faire campagne. Le 30 octobre en son quartier général de Vérolliez, le conseiller d'Etat et colonel commandant en chef de l'armée cantonale donne son premier ordre du jour.

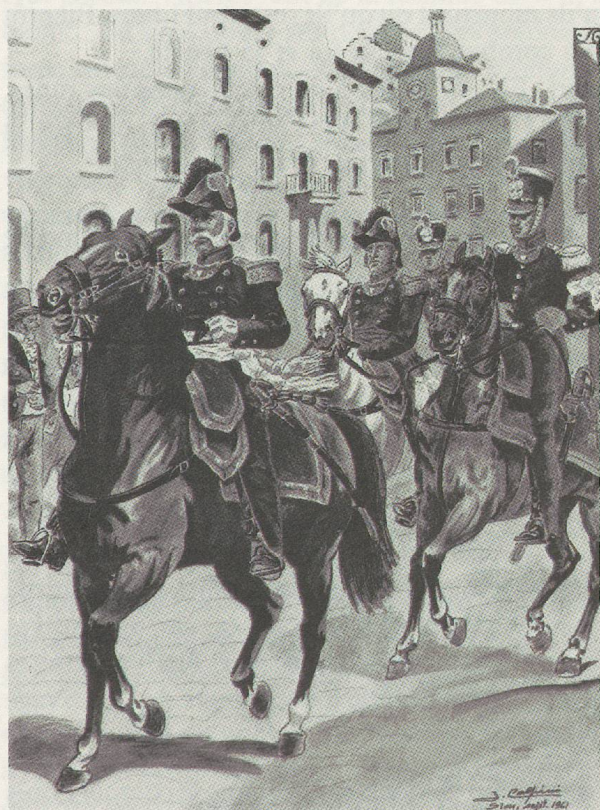


Fig. 82 Le général Guillaume de Kalbermatten. Aquatrelle de J. Calpini, 1959, 298 x 223 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.



Fig. 83 Anonyme: Le général Guillaume de Kalbermatten (1793-1875), commandant en chef des troupes valaisannes pendant la guerre du Sonderbund, photographie. Archives de l'Etat du Valais, Sion.

A sa lecture, on prend immédiatement la température du climat de l'époque. Il faut bien sûr le placer dans le contexte des événements d'alors. Les motivations ne sont pas nécessairement les mêmes de part et d'autre des rives du Rhône! On est bien loin de vouloir jouer à la petite guerre, le Valais «combat pour sa foi et sa liberté» et le commandant doit faire connaître à ses troupes sa détermination à remplir la mission reçue.

»Soldats, chers camarades!

»Le moment est enfin arrivé où vous êtes appelés à donner des preuves éclatantes de votre dévouement à notre religion et à notre patrie.

»Nos ennemis qui, il n'y a que quelques jours, étaient nos confédérés, poussés par la haine du nom catholique et le désir criminel de nous asservir, lèvent leurs bataillons et les dirigent contre nous. Ils s'appuient sur leur nombre et sur l'injustice. Nous, notre confiance est dans le Dieu des armées et dans la sainteté de notre cause!

»Soldats! Votre mission est sublime, le salut de la patrie est entre vos mains; vous la sauverez, car combattre pour sa foi et sa liberté, c'est marcher à la victoire.

»Vous n'oublierez pas que la discipline la plus exacte, la subordination la plus absolue aux ordres donnés et une entière confiance dans les chefs font la principale force d'une armée. Vous devez supporter bien des privations, faire bien des sacrifices qui sont inséparables de la guerre; mais votre dévouement à la cause que nous soutenons, votre amour pour l'honneur et l'indépendance de notre chère patrie vous les feront supporter avec patience et même avec joie. Oui, il n'est aucun de vous qui ne soit prêt à verser tout son sang pour sauver ces biens précieux, et lorsque le moment suprême sera arrivé, chefs et soldats, nous prouverons tous sur le champ de bataille que le Valaisan n'a pas dégénéré de ses ancêtres.

»Soldats! Nos drapeaux sont sans tache, nous devons les ramener couronnés de lauriers ou les laisser couverts de tout notre sang.

»Des milliers de catholiques ont les yeux fixés sur leurs frères des sept cantons de l'alliance, ils les admirent et prient pour eux. Nous ne serons pas seuls pour soutenir la lutte: les nobles enfants des fondateurs de la liberté suisse ont juré comme nous qu'ils mourront ou qu'ils resteront libres. Bientôt nos ennemis comprendront ce que peut un peuple qui combat pour sa foi et sa liberté.

»Soldats! Dès que l'agression aura commencé, que le cri: EN AVANT! aura retenti dans nos rangs, votre intrépidité sera sans bornes. La Reine des Victoires, Celle que l'on n'invoque jamais en vain, la sainte Vierge, nous protégera, et combattant tous pour Dieu et la Patrie, nous vaincrons.»<sup>4</sup>

En ce début de novembre, le froid est déjà très vif et la bise glacée des bords du Rhône vient encore éprouver les sentinelles qui s'épient réciproquement.

«(...) Les Valaisans se mirent le 4 novembre à établir des fortifications: ils y travaillaient jour et nuit. Les prêtres y assistaient et le vin ne manquait pas. Les Sonderbundiens firent aussi un fossé en face du gué de Massongex: dans une reconnaissance du commandant Cherix, l'un deux l'ajusta: il crut que c'était une bravade, mais une balle siffla au-dessus de sa tête et vint se loger dans un arbre très rapproché de lui.

»Sur le plateau de Vérossaz, position importante, dans les redoutes de la Confédération, nos adversaires avaient placé deux pièces de 12, un obusier de 18 et 300 mousquets.

»(...) Tout pris un aspect guerrier dans la vallée du Rhône: le qui vive! des sentinelles faisait fuir la martre des bords du fleuve, et bondir le chamois sur les pentes des Diablerets, car nos braves montagnards gardaient cet important passage, depuis le 13 octobre. Chaque soir, nos volontaires renforçaient ou formaient des avant-postes: les Valaisans avaient occupé toute la ligne de leur rivage avant l'arrivée des Vaudois.»<sup>15</sup>

Après l'éclairage qu'apporte François Oyex, il est intéressant de lire le rapport que le colonel Louis Rilliet, commandant de la 1<sup>re</sup> division, adresse au général Dufour, à la suite d'une reconnaissance effectuée dans le Chablais pour s'enquérir de la situation valaisanne:

»(...) Voici ce qui se passe en Valais:

»M. de Kalbermatten est à St-Maurice, il avait hier environ (3000) trois mille hommes tant d'élite

que de landsturm, depuis Outre-Rhône jusqu'à la porte du Scex. On en attendait encore hier au soir et il paraît que M. de Kalbermatten a une réserve à Martigny.

» Deux compagnies valaisannes observent le Sanetsch; deux autres le passage d'Anzeindaz. D'autre part, le bataillon de contingent de Courten s'est décidément porté sur le canton d'Ury. Ira-t-il jusque-là?

» Il paraît que les Valaisans ont pris des engagements soit avec Fribourg, soit avec Lucerne, pour porter du secours effectif ou opérer une diversion en leur faveur.

» Trois pièces de canon, dont deux de 8 livres au moins ont été amenées à Saint-Maurice et hier on faisait les préparatifs nécessaires pour les monter sur le plateau de Vérossaz.

» Ce plateau est occupé par des troupes du landsturm, ainsi que le château de Saint-Maurice et les abords de tous les ponts, à commencer par celui de Lavey où j'ai reconnu 80 à 90 hommes.

» Dès hier matin, les portes du pont de Saint-Maurice sont fermées. La communication des autres ponts est également interceptée par le Valais (...).»<sup>16</sup>

Dans cette «orientation divisionnaire», il est fait mention de l'état des ponts et des gués pour franchir le Rhône, la traversée à la nage n'est pas prévue... et pourtant, c'est ainsi que certains sont arrivés en Valais! Lisons à ce sujet l'ouvrage de François Oyex dont le titre convient tout particulièrement à l'épisode suivant:

«Aucun accident n'eut lieu pendant le séjour des troupes dans notre contrée. Cependant, une aventure assez singulière arriva à un voltigeur du bataillon Thury; elle mérite d'être racontée: Nogaret, de Nyon, est un bon enfant, un de ces Vaudois comme il y en a tant! qu'un doux laisser aller surprend volontiers auprès de la bouteille... et le vin de la vallée du Rhône a des qualités, n'en déplaise aux amis qui n'en voient de bon que sous le ciel de Lavaux ou de la Côte! Or, notre brave se trouvant à Lavey, en cantonnement, profita d'un moment de loisir pour faire une promenade sentimentale, alpestre, que sais-je? du côté de Morcles. Ayant voulu prendre l'avance sur ses camarades, il s'égara dans les pentes abruptes et rocailleuses qui dominent les bains de Lavey. Notez que le vin du Tilly, le Canaan de Morcles, opérait en lui... Le pauvre diable, fut surpris par une nuit fort sombre: je suppose qu'il se crut perdu... Apercevant de la lumière dans le lointain, il s'imagina qu'elle éclairait le petit café des bains... où sans doute ses désirs et ses souvenirs l'appelaient... Ce Tilly a-t-il des charmes? et de la force surtout! Nogaret avait perdu la mémoire!! il crut, je ne sais trop ce qu'il crut, que les bains étaient sur l'autre rive du Rhône, car sans se déconcerter le moins du monde, il entra dans le fleuve... Emporté par le courant, mais bon nageur, il passa au travers de brisants capables d'engloutir tel vigoureux compagnon qui n'aurait pas bu du Tilly, et il arriva heureusement au bord opposé...

» L'eau glacée et surtout la présence de landsturmiens valaisans durent rappeler Nogaret à son état normal... Le malheureux! au lieu de la bouteille qu'il avait vue en imagination quelques instants auparavant, vit un canon de fusil se poser sur sa poitrine: on voulait seulement le fusiller, car on le prit pour un espion. Revenant à des sentiments plus humains, on se contenta de le conduire au quartier-général de Vérolliez; Kalbermatten, n'aimant pas le système humanitaire, envoya notre ami Nogaret sécher ses vêtements dans un des cachots du château de Saint-Maurice, où il fit, sans nul doute, des réflexions sur les avantages de la sobriété. Il resta enfermé jusqu'à la capitulation. — Voilà mon anecdote vraie dans tous ses détails.»<sup>17</sup>

A côté des expéditions nocturnes «en vin, pourfendant» les délimitations des terres et des parchets..., la troupe ne reste pas inactive dans l'attente du prochain grand affrontement. On s'applique au renforcement du terrain tout en montant la garde non seulement le long du Rhône mais sur les hauteurs où les sentinelles brassent la neige et luttent contre le froid. Sur place, notre «envoyé spécial» François Oyex nous raconte ce qui se passe dans le Chablais:

«(...) Au pied de la Dent de Morcles, au col de Darbegnon, à 6000 pieds d'élévation, les Valaisans avaient un poste nombreux. Les compagnies de volontaires Cherix et Bourgeois furent chargées de la défense de ce passage important. Tous étaient carabiniers, et la plupart d'excellents tireurs; car la carabine est l'arme favorite de nos vallées, et malheur à l'imprudent qui oserait la braver!

» Le service de ce poste était très pénible: le souffle des frimas avait glacé le sol et rendait les courses dangereuses. Chaque matin, à huit heures, une patrouille partait pour explorer les hauteurs et placer des sentinelles. Quand il s'agissait de faire la grande ronde, elle n'était de retour qu'à 3 heures.

» Des fers-à-glace, espèce de crampons que l'on attache sous la chaussure, étaient de toute nécessité.

» Les Valaisans, imitant les marmotes, avaient fait des tanières pour se garantir du froid, et fort souvent nos patrouilles s'approchèrent d'eux. Avant l'arrivée des compagnies, les habitants de Morcles montaient déjà la garde... Deux d'entr'eux se trouvant vers les châlets de Lau, aperçurent sur le territoire vaudois quatre Valaisans qui faisaient une reconnaissance à la base de la Dent... Doubler la charge de leurs carabines, les couchers en joue et faire feu! fut l'affaire d'un instant. Aussi agiles que les chamois avec lesquels ils vivent, les Valaisans furent bientôt hors de portée...

» Un autre jour, deux autres Valaisans se trouvèrent bloqués par nos gens qui leur crièrent de se rendre: mais, prompts comme l'éclair, ils sautèrent d'un rocher de 20 à 30 pieds de haut sans se faire grand mal, grâce à la neige avec laquelle ils firent éboulement. C'était risible, m'a-t-on dit, de les voir se dévaler sur ces pentes glacées de la montagne.

» N'ayant point de combats à raconter; il est naturel que l'auteur de cette narration entre dans d'autres détails de divers genres.»<sup>18</sup>

Dans le Chablais, sur la rive droite du Rhône, il n'y a pas que les hommes des troupes vaudoises qui s'activent...

En effet, à la suite des rivalités, puis conflits politiques qui divisèrent le Valais en 1844, plusieurs citoyens valaisans «proscrits, réfugiés, expatriés...» se retrouvent dans le district d'Aigle et s'impatientent de pouvoir rentrer en Valais par «la grande porte» du défilé, en même temps que les troupes fédérales.

Parmi eux, l'adjudant de la 1<sup>re</sup> division: le Lt-colonel fédéral Maurice Barman de Saint-Maurice, qui a joué et jouera un rôle de premier plan sur la scène politique valaisanne. De même le Lt colonel Casimir Dufour, de Monthey, ancien inspecteur des milices valaisannes, qui écrit le 8 novembre au colonel Nicollier, commandant de la 4<sup>e</sup> brigade occupant le Chablais vaudois:

«Le comité patriotique valaisan à M. le Colonel Nicollier, commandant la quatrième brigade de la première division de l'armée fédérale à Aigle.

» Monsieur le Colonel,

» Nous avons l'honneur de vous informer qu'un certain nombre de citoyens valaisans qui se trouvent actuellement au district d'Aigle, se déclarent formellement contre l'alliance séparée dite le Sonderbund, et annoncent qu'ils seconderont de tous leurs efforts la Confédération suisse dans les mesures qu'elle prendra pour soumettre les cantons rebelles.

» Ils espèrent conséquemment jouir de la protection que la Diète fédérale, par sa proclamation du 4 courant, promet aux citoyens des cantons de l'alliance séparée qui se déclarent ouvertement pour la Confédération.

» Nous vous prions, Monsieur le Colonel, de vouloir bien informer l'autorité militaire fédérale de la communication que nous avons l'honneur de vous faire.

» Ces citoyens sont réunis en corps organisés sous la direction d'un comité, présidé par M. le lieutenant-colonel Maurice Barman [sic], actuellement en activité de service et que remplace en qualité de vice-président, M. le Lieutenant-colonel Casimir Dufour.

» Nous osons croire, Monsieur le Colonel, que vous agréerez cette communication, car dans la position critique où se trouve notre chère patrie, il est indispensable qu'elle connaisse ceux de ses enfants sur lesquels elle peut compter.»<sup>19</sup>

La poste de campagne fonctionne à merveille, le 10 novembre Rilliet écrit à Nicollier:

«(...) je persiste à croire que si les circonstances vous le permettent, vous ferez bien de prendre l'offensive et de vous débarrasser de l'inquiétude que cause la présence des Valaisans en frappant un coup que je regarde comme très important pour la suite de nos opérations.»

«(...) Au point où en sont les choses, et surtout après la déclaration de la Diète, il ne faut pas hésiter à mettre à contribution le zèle des réfugiés valaisans, car ils sont bien dans le cas de ceux à qui la Diète a promis protection dans l'arrêté d'exécution (...).»<sup>20</sup>

Revenons sur l'autre rive. Nous sommes le 11 novembre.

«(...) il a été conféré à M. Guillaume de Kalbermatten, vice-président du Conseil d'Etat et commandant en chef de l'armée cantonale, le titre de général pendant qu'il sera en activité de service.»

Le Conseil d'Etat avise le même jour que le siège du gouvernement est transféré momentanément à Saint-Maurice et propose à l'assemblée souveraine

»(...) dans le but de ne pas trop éloigner de leur poste les membres du Grand-Conseil qui font partie de l'armée, de déclarer tenir ses séances de la présente session extraordinaire dans cette ville, en conformité de l'article 15 de la constitution.»<sup>22</sup>

C'est donc à l'Hôtel de Ville de Saint-Maurice que se tient à 9 heures du soir la séance extrêmement importante qui pourrait déboucher sur une attaque contre le canton de Vaud pour créer une diversion au profit des alliés de Fribourg:

«Vu la lettre du Conseil de la guerre des Etats de l'alliance par laquelle il invita l'Etat du Valais à prendre l'offensive contre le Canton de Vaud dans le but d'opérer une diversion en faveur de Fribourg contre lequel se concentraient les forces des Etats de la majorité; vu la dépêche dudit Conseil de la guerre du 12 courant et le rapport y joint du Commandant en chef des Cantons alliés dont il constate que les Etats de l'alliance ont fait une invasion dans le Freiamt à l'effet d'y attirer une partie des forces dirigées contre Fribourg; vu les nouvelles qui nous parviennent que Fribourg est attaqué; considérant que de son côté le Valais doit contribuer autant qu'il est en son pouvoir à alléger la position de l'Etat de Fribourg conformément au pacte et au traité d'alliance, le Conseil d'Etat décide à l'unanimité de ses membres qu'un mouvement agressif sera fait contre le Canton de Vaud pour faire autant que le permettent nos forces, vis-à-vis de celles de l'ennemi, une diversion en faveur de nos alliés de Fribourg. Cette décision sera communiquée à M. le Général commandant en chef pour lui servir d'ordre.»<sup>23</sup>

Du côté vaudois on fait des supputations à propos de la manière dont pourrait se dérouler une quasi probable attaque et les rumeurs vont bon train, chacun se sent l'âme d'un stratège et y va de son idée de manœuvre, tout comme François Oyex en l'occurrence:

«Le plan de Kalbermatten était de commencer l'attaque par Morcles à une heure du matin; de là, il tombait sur Lavey, et le principal champ de bataille aurait été dans les environs de Bex, selon toute probabilité.

»La compagnie de carabiniers Moreillon, postée près des bains de Lavey, et les deux compagnies de volontaires, stationnées à Morcles, auraient beaucoup souffert: ces 300 hommes déterminés et courageux se seraient bien battus... mais ils auraient été trop faibles pour arrêter longtemps une troupe cinq fois plus nombreuse.»<sup>24</sup>

L'annonce de la capitulation de Fribourg va immédiatement remettre en cause la stratégie arrêtée et le Conseil d'Etat procède à une nouvelle analyse de la situation pour prendre les décisions qui s'imposent:

«Séance du 16 novembre 1847 au soir

»Tous présents

»Le Conseil d'Etat, vu les nouvelles qui lui parviennent que Fribourg doit être pris par les troupes des Etats de la majorité, délibère que, dans l'incertitude sur la situation de Fribourg, il n'y a pas lieu d'exécuter cette nuit l'attaque contre le Canton de Vaud qui, d'après les combinaisons du Commandant en chef, devait se faire dans la nuit d'aujourd'hui à demain. M. le Vice-Président vote pour l'exécution du mouvement agressif encore dans cette nuit, vu que les nouvelles de la prise de Fribourg ne sont pas positives et que dans tous les cas l'attaque aurait le but de détruire les fortifications existantes sur le territoire vaudois en face du Valais. Il demande que son vote soit inséré au protocole.»<sup>25</sup>

Rappelons que le vice-président qui vote ainsi est précisément le général de Kalbermatten. On peut en déduire qu'il avait déjà pris les mesures nécessaires pour passer à l'action le soir même.

Le premier «feu vert» accordé dans ce sens passe donc «au rouge» et cela éclaire bien dès lors l'ordre du jour que de Kalbermatten donne en son quartier général de Saint-Maurice, le 18 novembre 1847. Il s'agit pour lui de maintenir ses troupes prêtes au combat pour éviter autant le défaitisme que la désertion, et d'assurer, à défaut d'attaque hors du canton, la défense du pays sans la moindre défaillance:

«Le Commandant en Chef porte à la connaissance de l'armée que le Gouvernement de Fribourg a capitulé le 14 du courant, sans qu'il ait été livré de combat sérieux.

»L'armée fribourgeoise est pure de cet acte de faiblesse, car même après la capitulation elle voulait marcher à l'ennemi, mais les positions principales ayant été occupées en suite de cette capitulation, Monseigneur l'Evêque a dû, afin de prévenir une effusion de sang devenue inutile, employer son influence pour décider la force armée à se soumettre.

»Les troupes vaudoises, bernoises et genevoises ont pris possession de la ville, et le désarmement du landsturm s'est opéré; un prochain avenir nous apprendra quelle a été la conduite de ces troupes après la prise de la ville; déjà la rumeur publique les accuse de sacrilèges, de profanations, et d'atrocités commises sur le soldat désarmé, elle dit aussi que le contingent fribourgeois a été contraint de marcher contre nos frères de Lucerne.

»La perte de Fribourg ne peut affaiblir une alliance qui puise sa force en Dieu et en son bon droit; le Valais est encore appelé à prendre une part glorieuse dans la sainte cause qu'il a embrassée.

»Soldats! c'est dans les revers qu'un peuple libre se montre grand; vous ne vous laisserez pas abattre, et comme nos pères vous voudriez vivre catholiques et libres, ou mourir en combattant.

Dieu et Patrie!»<sup>4</sup>

Après le 18 novembre suivent des journées d'extrême tension de part et d'autre du Rhône. La 1<sup>re</sup> division envisage-t-elle de passer à l'attaque? Dans le Chablais vaudois, on piaffe d'impatience à tous les niveaux. Cela oblige le commandant Rilliet à préciser ses ordres dans deux lettres écrites le 22 novembre:

«22 Novembre 1847.

»Monsieur le colonel Barman,

»Je suis confondu de la lecture de votre missive que je viens de recevoir et de la copie de celle que vous adressez au gouvernement de Vaud.

»Je ne peux pas comprendre qu'on ose venir me dire qu'on attaquera avec ou sans mes ordres; c'est une anarchie que je saurai réprimer.

»Je vous prévins que je fais marcher des bataillons d'élite, mais qui ne peuvent être rendus à Aigle avant jeudi, que je compte y être de ma personne; je charge M. Nicollier de s'opposer même par la force à tout mouvement avant ce moment-là, et je rends responsable, qu'ils réussissent ou ne réussissent pas, ceux qui se permettraient de le tenter.

»Veuillez dire cela aux autres, vous le rappeler pour vous-même et agréer, etc.

Louis Rilliet.»<sup>26</sup>

«22 Novembre, à 5 h du soir.

»Monsieur le colonel Nicollier,

»Je reçois par estafette un rapport de M. Barman qui m'annonce que les réfugiés valaisans sont, dit-il, décidés à attaquer demain, qu'ils aient des ordres ou qu'ils n'en aient pas; et que plusieurs officiers de votre brigade, ainsi qu'une partie des troupes appuieront ce mouvement.

»Vous ferez immédiatement venir MM. Joris et Dufour, et vous leur direz qu'au nom de la Confédération je leur défend, puisqu'ils ont voulu être à son service et à sa solde, de faire aucun mouvement sans mon ordre, que je fais marcher des bataillons dans ce but, et que je punirai comme révoltés ceux qui oseront désobéir.

»Tenez-le pour entendu.

»Agréez, etc.

»(Signé) Louis Rilliet.»<sup>26</sup>

Quant à la troupe, d'après Oyex, elle paraît être au courant, selon la rumeur, d'un plan d'attaque élaboré par le commandant Cherix:

«(...) Deux attaques auraient eu lieu à la même heure, l'une au pont des bains de Lavey, l'autre à celui de Collombey et de Chessel. La colonne des patriotes valaisans devait s'emparer du plateau de Vérossaz. St-Maurice aurait été ainsi attaqué par quelques pièces d'artillerie et les carabiniers. La résistance la plus forte aurait eu lieu où se trouvait l'état-major valaisan, au village de Vérolliez, près du Bois-Noir, à trois quarts de lieue sud-est de St-Maurice. En cas de réussite, nos deux colonnes auraient opéré leur jonction dans cette ville.»<sup>27</sup>

En Valais, toujours en ce 22 novembre, la sainte Cécile, patronne des chanteurs et musiciens, passe exceptionnellement au second plan! Considérant que les motifs qui l'ont porté à transférer momentanément son siège à Saint-Maurice n'existent plus, le Conseil d'Etat fait savoir que le siège du gouvernement est replacé au chef-lieu du canton.

La troupe valaisanne continue à renforcer ses positions tout le long du Rhône. Cela n'est pas sans attirer la curiosité des gamins de l'époque et l'on doit à Emilien Mangisch de nous décrire ces travaux de fortifications à la hauteur du pont sur le Rhône entre Collombey et Saint-Triphon:

«(...) On était arrivé à fin novembre, toujours par un beau temps sec et on entendait dire que nos travaux de défense le long du Rhône étaient terminés et il nous prit un beau matin la fantaisie d'aller voir ces travaux.

»(...) Quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis la route coupée par un long fossé creusé à profondeur d'homme et suffisamment large pour pouvoir s'y promener deux ou trois de front et dont la terre avait été jetée du côté du Rhône en guise de parapet. Ce fossé, se prolongeant à droite et à gauche à perte de vue, était garni d'hommes, la plupart en manches de chemise et coiffés soit de bonnets de police, soit de shakos de différentes formes n'ayant pas l'air de se ressembler beaucoup comme coupe, leurs armes et équipements appuyés contre le talus au bas duquel avaient été aménagés des bancs.

»Comme il devait être près de dix ou onze heures, ces hommes étaient en train de préparer leur soupe et rata dans des marmites suspendues par trois perches de verne attachées à leur extrémité supérieure en forme de faisceau, entre lesquelles brûlait un feu d'enfer. Tout ce monde avait l'air gai, plusieurs chantaient. La vue de nous autres gamins leur avait fait plaisir, car plusieurs nous avaient donné de leur pain. Une autre chose m'étonnait, c'était de voir les portes du pont bien fermées des deux côtés, moi qui avait vu cette route bien ouverte(...)»<sup>28</sup>

Le Grand Conseil valaisan va se réunir en session extraordinaire le 28 novembre. La veille, lui parviennent deux lettres dont la teneur l'obligera à les porter à l'ordre du jour:

«Le Conseil d'Etat au Grand Conseil de la république et canton du Valais.

»Monsieur le Président, Révérendissime et Messieurs,

»La gravité toujours croissante des circonstances a de nouveau nécessité la convocation du Grand-Conseil. La chute de Fribourg a été suivie de celle de Zug et Lucerne. Les cantons primitifs et le Valais résistent seuls encore. Nous ne saurions nous dissimuler la grande inégalité de forces et les chances fort douteuses d'une résistance.

»En cette conjoncture, nous vous proposons, Monsieur le Président, Révérendissime et Messieurs, d'autoriser le Conseil d'Etat à entrer en négociation, dès que les circonstances le lui conseilleront, et de déclarer le Grand Conseil en permanence, afin de pouvoir, cas échéant, prononcer immédiatement la ratification de la convention(...)»<sup>29</sup>

«Quartier-général de St.-Maurice, le 27 novembre 1847.

»Le Commandant-en-chef de l'armée de la république et canton du Valais.

»Monsieur le Président,

»Dans la prévision que le Grand Conseil, convoqué pour le 28 du courant, sera appelé à tracer la ligne de conduite à suivre dans les graves circonstances dans lesquelles se trouve la république, je dois à ma patrie et à l'honneur de déclarer que, dans le cas où le Grand Conseil déciderait de capituler devant l'ennemi ou de suspendre les opérations de défense pour lesquelles j'ai reçu des pleins-pouvoirs, je donne ma démission de commandant-en-chef de l'armée et celle de conseiller d'Etat.

»Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de mon profond respect.

»Le Conseiller d'Etat et Commandant en chef:

»(Signé) Kalbermatten.»<sup>30</sup>

En dépit de l'avis exprimé par le général de Kalbermatten le Grand Conseil déclare:

«Sur la proposition de sa commission (...) renoncer à l'alliance des VII Cantons, et donne de pleins-pouvoirs au Conseil d'Etat, pour négocier auprès des autorités compétentes, dans le but d'obtenir les conditions les plus favorables pour le Valais, en réservant la ratification du Grand Conseil, si cela est possible(...)»<sup>31</sup>

Dès lors le Conseil d'Etat entreprend les démarches pour faire savoir la capitulation au général de Kalbermatten et au colonel Louis Rilliet:

«Le Conseil d'Etat de la république et canton du Valais,

»En vertu des pouvoirs à lui conférés par le Grand Conseil en sa séance de ce jour,

»a délégué

»Messieurs le Dr. Ducrey (Henry) et de Torrenté (Antoine), auprès du chef militaire des troupes destinées à agir contre le Valais ou auprès de l'autorité à laquelle revient le droit de traiter, avec pleins-pouvoirs de négocier les conditions de la reddition du Valais, sous la réserve de la ratification du Grand Conseil.

»En cas que la ratification du Gouvernement soit un obstacle à la négociation dont sont chargés les susdits MM. Ducrey et de Torrenté, ils ont été autorisés à y renoncer.

»Le 29 novembre 1847, Messieurs les susdits commissaires ont informé le Conseil d'Etat qu'ils avaient fait la plus grande diligence pour arriver à leur destination, qu'ils s'étaient empressés de communiquer à M. le général de Kalbermatten les décisions du Grand Conseil, et qu'ensuite ayant inutilement essayé par deux fois de se faire entendre par le poste vaudois du pont de St.-Maurice, afin d'obtenir l'autorisation de se rendre au Quartier-général de M. le Colonel fédéral Rilliet-Constant, ils avaient pu heureusement donner avis de leur mission par des hommes de bonne volonté qui ont passé le Rhône pour porter une dépêche au Quartier-général. Aussi, le matin, au point du jour, la porte du pont de St.-Maurice fut-elle ouverte, les barricades enlevées, et les députés furent reçus par des officiers d'Etat-major qui les conduisirent à Sous-Vent, où se trouvait M. le Commandant de la première division fédérale, qui les reçut avec bienveillance et se montra accommodant sur les différents articles de la capitulation.

»Ensuite de cette entrevue, la capitulation suivante a été conclue à Bex le 29 novembre 1847, le Conseil d'Etat a ratifié cette capitulation, conclue au Quartier-général de Bex, le 29 novembre 1847, à 10 heures du matin, entre M. le Colonel Rilliet-Constant, agissant au nom de S.E. le Général commandant-en-chef de l'armée fédérale, et MM. Henry Ducrey et Antoine de Torrenté, délégués et munis de pouvoirs du Gouvernement du canton du Valais, au sujet de la renonciation à l'alliance des sept Etats et de l'occupation de cet Etat par les troupes fédérales.»<sup>32</sup>

Voici le texte de la capitulation qui a été ratifiée par le général Dufour, à Lucerne, le 1<sup>er</sup> décembre 1847:

«Capitulation du Valais.

»Entre les soussignés

«d'une part, Monsieur le Colonel fédéral Rilliet-de-Constant, commandant de la première division, de l'armée fédérale, agissant au nom de son Excellence, Monsieur le Commandant-en-chef de l'armée fédérale;

»Et d'autre part, Messieurs Henry Ducrey et Antoine-Louis de Torrenté, délégués et munis des pouvoirs du Gouvernement du canton du Valais;

»Il a été convenu ce qui suit:

»1) Le canton du Valais déclare se retirer de la ligue dite le Sonderbund;

»2) Les troupes fédérales occuperont le canton du Valais dès le 30 novembre au matin;

»Le nombre des troupes d'occupation ne dépassera pas huit mille hommes (8000) à moins qu'il ne soit commis des actes hostiles;

- » Les troupes seront logées et nourries conformément aux règlements fédéraux pour autant qu'on le trouvera praticable et nécessaire;
- » 3) Les troupes de toutes armes, milice et landsturm valaisans, seront immédiatement licenciées, les armes seront déposées à l'arsenal cantonal ou dans les dizains, aux lieux désignés par l'autorité cantonale ou, dans les dizains, aux lieux désignés par l'autorité militaire fédérale pour être rendues aux communes après que la tranquillité et l'ordre auront été rétablis.
- » 4) Les troupes fédérales maintiendront l'ordre et la tranquillité et garantiront la sécurité des personnes et des propriétés dans le canton du Valais;
- » 5) La décision de toutes les questions qui pourront s'élever et qui ne seront pas du ressort militaire, appartiendra à la haute Diète.
- » Ainsi fait à double en Quartier-général à Bex, le 29 novembre, à dix heures du matin.
- » La ratification du Gouvernement étant réservée, ses délégués la remettront au plus tard avant minuit le dit jour au commandant de la brigade de l'aile gauche, Monsieur le Colonel fédéral Frédéric Veillon à Bex.
- » La présente convention sera pareillement soumise à l'approbation de Son Excellence Monsieur le Commandant-en-chef, sans toutefois que l'exécution en soit suspendue.
- » Aux lieu et jour que sus.

»(Signé) Louis Rilliet.  
 (Signé) Henri Ducrey.  
 (Signé) Ant.-Ls. DeTorrenté»<sup>33</sup>

C'est ainsi que les troupes fédérales n'eurent pas à guerroyer pour franchir ces fameux ponts sur le Rhône qui désormais ne devait plus séparer, mais unir les riverains chablaisiens.

«A huit heures je vins dire à ma mère qu'on disait que les troupes arriveraient par le pont de Collombey. J'usais du même stratagème qui m'avait déjà si bien réussi pour me débarrasser de mon petit frère et me voilà encore parti avec quantité d'autres enfants pour aller voir, comme on disait, entrer la Confédération dans le Valais, et nous voilà de nouveau au pont; la route avait été comblée, les portes grandes ouvertes et nous pûmes regarder à notre aise ce Rhône dont les berges couronnées de vernes et de saules effeuillés lui formaient un corset qui semblait inutile pour si peu d'eau.

» Les tranchées étaient toujours là, mais vides, plus personne, plus de marmites.

» Vers dix heures, nous entendons le tambour dans le lointain; c'étaient des troupes qui s'approchaient. Nous ne pouvions pas les voir, vu la déclivité des berges. Cependant, au bout d'un assez long moment, un bruit de pas sur le plancher du pont permit enfin de distinguer des soldats. On avait fait rompre le pas et passer par petites sections pour ne pas trop ébranler la solidité du pont qui, quoiqu'étant presque neuf, n'en était pas moins qu'un pont suspendu par des câbles en fil de fer. Pour commencer, nous vîmes d'abord s'avancer six sapeurs, de front, barbus comme des juifs errants, coiffés de bonnets à poils qui leur donnaient un air farouche, ils avaient des tabliers en cuir beau blanc qu'on aurait dit en carton par leur raideur, des pantalons bleus à bandes rouges, un habit à pan avec épaulettes rouges et tenaient de la main droite une hache fraîchement aiguisée, le taillant en l'air, appuyée sur l'épaule, et l'autre main franchement campée sur la hanche gauche, ils s'avancèrent joliment en avant, avant de faire halte, afin que le bataillon put s'organiser en entier sur la route. A quelques pas des sapeurs vint le tambour-major, assez joli jeune homme portant crânement son colbac au poil luisant et au flocon rouge surmonté d'une aigrette et tenant assez fièrement sa canne de tambour-major ornée de cordons dorés; derrière lui venaient douze tambours, petits, trapus, avec de grosses caisses sur la cuisse; puis après, seule, la vivandière bien campée, à la jupe courte, petit baril sous le bras et l'œil un peu provocateur, tel était ce premier groupe qui semblait détaché du bataillon. Quelques instants après arrivèrent deux officiers à cheval, caracolant et brillant comme deux écus neufs: c'étaient le commandant et son major; ils ne donnaient pas d'ordres, mais surveillaient la formation des rangs; vinrent ensuite des officiers à pied, qui ceux-là donnaient des ordres et se démenaient volontiers, leurs sabres dégainés en mains. Ah! pour de beaux officiers, c'étaient de beaux officiers, leurs képis de feutre noir, hauts et cylindriques, ornés du beau pompon à flamme, la jugulaire sous le menton, le hausse-col d'argent dont je ne connaissais pas l'usage, un bel habit bleu à pans à passepoils rouges et sur la poitrine deux belles rangées de boutons d'argent, brillant comme des diamants; à leur flanc gauche pendait le fourreau de cuir verni, des pantalons même bleu avec larges



Fig. 84 Anonyme : Le pont de Saint-Maurice entre 1831 et 1847. A gauche : la chapelle Saint-Théodule qui sera démolie au lendemain de la guerre du Sonderbund. Peinture sous verre, 460 × 540 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

bandes rouges qui descendaient sans pli jusque sur leurs souliers. Après eux venaient enfin les soldats qui se distinguaient par un costume pareil, mais moins fin. Une chose m'avait particulièrement frappé, c'était d'abord la conformation et l'uniformité du vêtement; c'était encore cette espèce de demi-lune que chaque soldat portait sur sa croisée blanche, laquelle servait à tenir le sabre et la giberne; j'appris le même jour que c'était le réservoir des amorces qu'on appelait capucines ou capuchons devant servir à amorcer le nouveau fusil à chien que nous n'avions encore jamais vu, jusqu'à ce jour; c'était aussi le brassard fédéral que chaque homme portait à son bras gauche; c'était encore le havre-sac carré en peau de veau avec sa musette en fer-blanc, bien enroulé dessus.

»(...) Je ne sais combien de temps ce bataillon séjourna à Monthey, mais il fut bientôt remplacé par d'autres troupes d'autres cantons, et je sais que l'occupation militaire par les troupes fédérales dura jusqu'au 28 février 1848. Pendant ce temps un Pacte fédéral avait été voté dans toute la Suisse et un Arbre de la Liberté avait été dressé sur la place et chacun put rentrer en paix dans ses foyers.

»Mais quant à nous, bambins, nous avons eu le plaisir de voir entrer la Confédération dans le Valais.

»Lausanne, 26 octobre 1899.

E. Mangisch.»<sup>34</sup>

La dernière phase de cette campagne sera l'ordre de désarmement communiqué le 1<sup>er</sup> décembre 1847 depuis le nouveau quartier-général de la 1<sup>re</sup> division, à Martigny<sup>35</sup>.

En application des directives reçues, tout se passe conformément aux ordres donnés. Tout ou presque...



Fig. 85 Anonyme: Le pont de Saint-Maurice après 1847. Gravure, 297 × 420 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

«L'Après-guerre» commence dès «l'Avent». En effet, le Conseil d'Etat du canton de Vaud, dans sa séance du 30 novembre, donne des instructions au préfet d'Aigle pour procéder à la démolition de la chapelle Saint-Théodule située sur le pont de Saint-Maurice, côté rive droite: «(...) procéder immédiatement à sa démolition, en l'autorisant à user pour cela de tous les moyens qui sont à sa disposition.»<sup>36</sup>

Il est réjouissant de constater que le commandant de la 1<sup>er</sup> division semble se souvenir des ordres du général Dufour relatifs au respect des édifices religieux puisqu'il s'oppose à cette démolition.

Dans sa séance du 2 décembre, le Conseil d'Etat vaudois note dans son registre des délibérations: «Par lettre d'hier le Préfet du district d'Aigle annonce que le colonel Rilliet s'est opposé à la démolition du bâtiment sur le pont de St-Maurice, lequel a d'ailleurs été taxé à 250 francs.

On fait savoir au Préfet que le Conseil d'Etat est surpris de ce que ses ordres n'ont pas été exécutés nonobstant l'opposition de M. Rilliet qui n'a absolument rien à commander notre territoire, lequel n'est pas encore en état de siège. On autorise le Préfet à surmonter toutes instances qui pourraient lui être opposées pour exécuter les ordres du Conseil.»<sup>36</sup>

A la séance du 4 décembre, on note: «L'intendant des postes nous annonce son arrivée à St-Maurice où il a vu que l'on était occupé de la démolition du bâtiment situé sur le pont de St-Maurice, conformément aux ordres que nous avons donnés. Il paraît que cette démolition a occasionné une espèce de conflit entre le commandant Monnier, vu la consigne qu'il a reçue, et le Préfet du district d'Aigle.»<sup>36</sup>

Mais passons *a capella* sur l'autre rive...!

Le 2 décembre, l'assemblée des citoyens du canton nomme à Sion un gouvernement provisoire que préside Maurice Barman avec, entre autres membres, Casimir Dufour et Maurice Filliez, dont on a vu le rôle très actif qu'ils ont joué dans le district d'Aigle.

Le Valais se préoccupe maintenant de savoir où trouver l'argent nécessaire pour régler sa contribution aux frais de guerre et d'occupation, d'où le décret du 9 décembre 1847 rédigé par le gouvernement provisoire.

«Art. 1<sup>er</sup>. Une contribution de 200 000 francs sera payée pour le 17 courant, par les instigateurs de la résistance du Canton aux arrêtés de la Diète fédérale, des 20 juillet et 11 août dernier;

»Art. 2. Cette contribution est répartie comme suit:

La Maison du Grand-St-Bernard, Mont-Joux . . . . .	L. 80,000.
L'Abbaye de St-Maurice d'Agaune . . . . .	L. 50,000.
Les conseillers d'Etat, les membres du Grand-Conseil et les magistrats ou fonctionnaires publics qui ont excité à la révolte envers la Confédération . . . . .	L. 20,000.
Le Révérendissime Evêque de Sion . . . . .	L. 20,000.
Le V. Chapitre de Sion . . . . .	L. 20,000.
Le chanoine André Derivaz . . . . .	L. 10,000.(...)» <sup>4</sup>

A ces demandes de contributions feront écho de nombreuses protestations. Les comptes ne se boucleront pas du jour au lendemain. De nouvelles restrictions viennent encore compromettre la survie des maisons religieuses et c'est par un *non licet* que l'évêque de Sion, Pierre-Joseph de Preux, répond au Grand Conseil:

«(...) nous vous disons: *non licet*, vous n'avez pas le droit de placer les biens ecclésiastiques sous la surveillance de l'Etat, ni de priver de leur libre administration, l'Eglise qui l'a exercée jusqu'ici de fait et de droit, comme de sa légitime propriété. *Non licet* (...)»<sup>37</sup>

Pour terminer cette relation de la campagne valaisanne du Sonderbund, il convient de reconnaître que le général Dufour s'est énergiquement opposé à l'empressement du commandant de la 1<sup>re</sup> division à passer à l'attaque du Valais, poussé qu'il était lui-même par les Valaisans «proscrits» regroupés dans le Chablais vaudois. Il s'est vraiment appliqué à persuader le gouvernement valaisan d'alors qu'il fallait absolument éviter un affrontement qui eût été certainement très meurtrier pour les deux camps.

«Heureux Pays, m'a-t-on dit, dont les habitants fêtent celui qui les a vaincus!» Heureux Pays, certes, non pas vaincu mais épargné par le général Dufour! C'est ce que m'a permis d'apprendre cette étude et j'aimerais *a posteriori* lui dire ma reconnaissance en associant le bicentenaire de sa naissance au 500<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Nicolas de Flüe, tous deux pacificateurs quand la discorde s'écrivait sur les pages de notre histoire.

## NOTES

- <sup>1</sup> Edouard CHAPUISAT, *Le général Dufour*, Payot 1942, Lausanne, p. 90.
- <sup>2</sup> Louis Napoléon, futur Napoléon III, lettre du 29 juillet 1847 au colonel Dufour, son ancien instructeur à l'école centrale de Thoune.
- <sup>3</sup> Pierre ESSEIVA, *La Suisse et le Sonderbund*, Imprimerie catholique suisse, Fribourg, 1882, pp. 26-27.
- <sup>4</sup> *Recès des sessions extraordinaires du Grand-Conseil de la République et Canton du Valais des 5 et 14 octobre, 11, 21 et 28 novembre 1847*, paragr. IV, p. 3, AEV, dossier «Sonderbund». Ce dossier comprend un certain nombre de pièces de diverse nature dont des lettres manuscrites (cité RECÈS).
- <sup>5</sup> Annexe aux RECÈS.
- <sup>6</sup> En 1844, le colonel Salis-Soglio avait été nommé commandant des troupes fédérales; celles-ci avaient été appelées à la demande du canton du Valais, pour mettre fin aux troubles suscités par la résistance armée et organisée de la «Jeune Suisse»; toutefois, on renonça finalement à cette levée (voir *Histoire militaire de la Suisse*, CCG, Berne, 1921, vol. IV, cahier 10, p. 61 (cité *Histoire militaire de la Suisse*)).
- <sup>7</sup> *Histoire militaire de la Suisse*, vol. IV, cahier 10, pp. 54-55.
- <sup>8</sup> *Histoire militaire de la Suisse*, vol. IV, cahier 10, p. 56.
- <sup>9</sup> Bases de l'organisation de l'armée et règlement pour la landwehr cantonale de la république et canton du Valais du 5 juin 1846, Sion, 1846, pp. 1-16.
- <sup>10</sup> *Helvetische Militär-Zeitschrift*, 12<sup>e</sup> année, 1845, p. 188.
- <sup>11</sup> Voir RECÈS, paragr. II, 14 octobre.
- <sup>12</sup> Jacques CALPINI, «L'organisation des milices valaisannes de 1815 à 1875», dans *Vallesia*, XVIII, 1963, pp. 21-25.
- <sup>13</sup> Annexe aux RECÈS.
- <sup>14</sup> François OYEX-DELAFONTAINE, *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-48*, Payenne, 1848, p. 21 (cité OYEX-DELAFONTAINE). Voir Jean-Pierre CHUARD, «La campagne de 1847 contre le Valais d'après les souvenirs d'un poète bellerin», dans *Annales valaisannes*, 1978, pp. 63-74.
- <sup>15</sup> OYEX-DELAFONTAINE, p. 24.
- <sup>16</sup> Louis RILLIET-DE CONSTANT, *Novembre et décembre 1847, Fribourg, Valais et la première Division*, Imprimerie Staempfli, Berne, 1848, pp. 154-156 (cité RILLIET).
- <sup>17</sup> OYEX-DELAFONTAINE, pp. 32-33.
- <sup>18</sup> *Ibidem*, p. 45.
- <sup>19</sup> RILLIET, pp. 189-190.
- <sup>20</sup> *Ibidem*, p. 190.
- <sup>21</sup> Annexe aux RECÈS.
- <sup>22</sup> Annexe aux RECÈS, session de novembre 1847.
- <sup>23</sup> RECÈS, 14 novembre.
- <sup>24</sup> OYEX-DELAFONTAINE, p. 42.
- <sup>25</sup> Annexe aux RECÈS.
- <sup>26</sup> RILLIET, pp. 196-197.
- <sup>27</sup> OYEX-DELAFONTAINE, p. 64.
- <sup>28</sup> Emilien MANGISCH, «Souvenirs intimes. Episodes du Sonderbund 1847», dans *Annales valaisannes*, juin 1931, pp. 21-22 (cité MANGISCH).
- <sup>29</sup> RILLIET, p. 198.
- <sup>30</sup> *Ibidem*, p. 199.
- <sup>31</sup> *Ibidem*, p. 199.
- <sup>32</sup> *Ibidem*, pp. 201-202.
- <sup>33</sup> *Ibidem*, pp. 203-204.
- <sup>34</sup> MANGISCH, pp. 24-25.
- <sup>35</sup> RILLIET, pp. 233-234.
- <sup>36</sup> *Registre des délibérations du Conseil d'Etat du Canton de Vaud*, ACV, K III, 10, n° 143. Il faut rappeler ici que l'Etat de Vaud cherchait depuis longtemps déjà à démolir cette chapelle située sur le pont, rive droite, raison pour laquelle il en contestait la propriété valaisanne. Déjà à la diète cantonale du 22 mai 1822, le Conseil d'Etat du Valais s'oppose à la demande de démolition faite par l'Etat de Vaud en précisant que cette chapelle construite par l'évêque Jost de Silinen est propriété du château de Saint-Maurice. Son autel dédié à Notre-Dame des Sept Joies se trouve aujourd'hui dans la chapelle du Trétien. Voir Georges REVAZ, «Notre-Dame des Sept Joies et le Valais», dans *Les Echos de Saint-Maurice*, février-mars 1930, pp. 38-40.
- <sup>37</sup> Lettre de l'évêque Pierre-Joseph de Preux, au Grand Conseil, en réponse à son arrêté du 2 décembre, annexe aux RECÈS.



Fig. 86 Carte du Chablais, minutes de la première carte fédérale, 1840. Office fédéral de la topographie, Berne. Surcharges: J.-P. Formaz.

# LA CAMPAGNE CONTRE LE SONDERBUND: LA NON-GUERRE DU CHABLAIS

par Jean Langenberger

Il nous a paru intéressant, en dépit de certaines lacunes dans la documentation, d'étudier les événements d'octobre-novembre 1847 dans le Chablais d'un point de vue proprement militaire.

On ne retrouve pratiquement ni ordres, ni rapports écrits au sens où nous l'entendons de nos jours, sans doute parce que l'on conduisait de vive voix aux échelons subalternes. En revanche, les officiers supérieurs échangeaient de nombreuses et longues lettres — transmises par la cavalerie — à travers lesquelles il n'est pas toujours aisé de découvrir le dessein militaire. Les sources, inévitablement teintées de subjectivité, sont moins abondantes du côté du Valais que du côté de la Confédération<sup>1</sup>.

## L'ÉTUDE DU TERRAIN

En 1847, la frontière entre le canton de Vaud et celui du Valais était, comme aujourd'hui, marquée dans le Chablais par le cours du Rhône depuis Eslès près de Lavey-les-Bains jusqu'au lac Léman. Seuls quatre passages existaient alors d'une rive à l'autre: la passerelle des Bains de Lavey, l'arche de pierre de Saint-Maurice, entièrement propriété valaisanne, le nouvel ouvrage suspendu de Collombey, non loin des collines de Saint-Triphon, et le pont de Chessel, près de la Porte-du-Scex, construit en 1839<sup>2</sup>.

Qui aurait voulu attaquer le canton voisin pouvait disposer en outre de deux ou trois gués entre Lavey et Massongex<sup>3</sup>. De Villeneuve à Saint-Gingolph, on pouvait envisager un transport de troupes par bateau à vapeur<sup>4</sup>.

Les minutes de la première carte fédérale de 1847 révèlent l'étendue des zones marécageuses le long des bras du Rhône. Entre le Rhône (près de Lavey) et la Dent de Morcles, des sentiers permettaient de franchir la frontière vers Outre-Rhône (Collonge et Dorénaz). Enfin, des troupes pouvaient passer de Bex à Conthey (ou vice versa) par Gryon, Anzeindaz, le Pas de Chevillon et Derborence. Comme on le sait, les fortifications de Saint-Maurice ont été construites dès 1831, de part et d'autre du Rhône, pour faire face à un adversaire pénétrant à travers le Chablais en direction de Martigny ou de Martigny en direction du lac Léman. On n'imaginait pas, lors de leur construction, que le front séparant des armées belligérantes puisse suivre le Rhône du Bois Noir au Léman! Les Valaisans disposaient donc du château, des fortifications voisines et de la redoute de Vérossaz, et les Vaudois des fortifications du Plateau de Chiètres, à un jet de pierre du pont et de la chapelle Saint-Théodule.

*Fig. 86*

## LES FORCES EN PRÉSENCE À LA FIN D'OCTOBRE ET AU DÉBUT DE NOVEMBRE 1847

Donnons la plume à François Oyex-Delafontaine, l'instituteur et poète radical de Bex: «Le 20 octobre, le Valais mit sur pied trois bataillons de milices, élite et landwehr, et deux compagnies de carabiniers; ces troupes furent mobilisées à Martigny, sous prétexte d'instruction militaire, mais dans le but plutôt de paralyser les manifestations libérales du Bas-Valais: elles occupèrent cette partie du canton le 25 et le 26. Le 26, une forte colonne de landsturm descendit à Saint-Maurice, cinq prêtres en tête.



Fig. 87 Le colonel cantonal Louis Nicollier (1802-1854) commandant de la 4<sup>e</sup> brigade d'observation. Musée de l'Elysée, Lausanne.

» Comme il n'y avait point de troupes en activité de service dans le district d'Aigle, M. Veillon, préfet, prit sur lui de mettre sur pied une partie de l'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement, sous les ordres du commandant Chérix. Le lendemain, le Conseil d'Etat confirma cette mesure et ordonna la mise sur pied du reste des troupes.»<sup>5</sup>

Le commandement en est alors confié, par le Conseil d'Etat, au colonel cantonal Nicollier. Jusqu'au 28 octobre, on ne parle donc pas encore de la présence de troupes fédérales dans le Chablais.

Le 29 octobre, jour de la mise en place des troupes fédérales, le colonel Rilliet, nommé peu auparavant commandant de la première division fédérale et investi du commandement des troupes dans les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, dispose (les Neuchâtelois ayant refusé de fournir les deux bataillons prévus) de trois brigades de deux à trois bataillons<sup>6</sup> correspondant chacune à un régiment d'infanterie de nos jours. De plus, le 2 novembre, le général Dufour donne connaissance au colonel Rilliet d'un «(...) arrêté de la haute Diète, qui met les réserves cantonales à la disposition des commandants fédéraux»<sup>7</sup>. Avec le génie, l'artillerie, la cavalerie, les corps détachés, les volontaires et les personnels d'ambulance, la division Rilliet comprend 19 423 hommes<sup>8</sup>.

Au début du moins de novembre, la première division s'apprêtait à faire mouvement depuis le Gros-de-Vaud en direction de Fribourg, conformément aux ordres du général. Dans le Chablais, reste seule la 4<sup>e</sup> brigade. Renforcée, sur ordre du colonel Rilliet, par un bataillon et une batterie d'artillerie, elle est constituée des troupes vaudoises déjà mises sur pied par le Conseil d'Etat vaudois; elle est alors formée, réserves et volontaires compris, de sept bataillons et de cinq compagnies de carabiniers, pour un total de 4037 hommes.

Le colonel Nicollier voit donc non seulement ses troupes désignées comme troupes fédérales<sup>9</sup>, mais être constituées en brigade à la tête de laquelle le général Dufour le maintient comme commandant, quand bien même il eût été de règle de désigner un colonel fédéral à un tel poste. On verra ultérieurement les conséquences de cette situation.

Les intentions et les ordres du général Dufour pour le front valaisan sont clairs: dans une lettre du 27 octobre, adressée à Monsieur Rilliet, commandant de division, il précise que la 4<sup>e</sup> brigade «fera partie de votre division, mais son objet spécial est l'occupation convenable du territoire vaudois

### BRIGADE IV.

Commandant: Herr Nicollier, Louis, von Vivis, Oberst.

Adjutanten: Herr *Warrery*, Louis, von Aigle, Oberstlieut.  
 » *Chérix*, Edouard, von Bex, »  
 » *Besson*, » v. Chapelle, »  
 » *Pillet*, Louis, von Morsee, Major.  
 » *Favre*, Louis, von Nyon, »  
 » *Mandrin*, Samuel, von Aigle, Hauptmann.  
 » *Genton*, Rodolphe, von Vivis, »

Adjutant: Herr *Joël*, Louis, von Lausanne, Hauptmann.  
 Stabssecretäre: » *Ruffnacht*, Daniel, von Vivis,  
 » *Morcillon*, Gabriel, von Bex,  
 » *Perret*, Henri, von Aigle.  
 Feldmusik *Jouvenat*, 22 Mann stark.  
 15 reitende Jäger unter Feldweibel *Victor Ausset*.

		Stärke.			Stärke.
		49			Uebertrag: 1979
Ct. Waadt.	1. Schützencomp. Nr. 45.	—	<i>Bornand</i> , Justin	117	4. Bataillon. Nr. 85. Commandant: <i>Vincent</i> , Franç. A. Major: <i>Faucherre</i> , Jean. Ct. Waadt.
	2. » » 46.	—	<i>Berthollet</i> , Richard	65	
	3. » » 50.	—	<i>Recordon</i> , Justin	129	
	4. » » 58.	—	<i>Chumot</i> , François Daniel	94	
	5. » » 59.	—	<i>Bergier</i> , Charles	46	
		451			528
1. Bataillon. Nr. 79. Commandant: <i>Vivianod</i> , D. Fr. L. Major: <i>Guez</i> , François. Ct. Waadt.		602	1. Compagnie. <i>Roche</i> , J. Jacques		5. Bataillon. Nr. 81. Commandant: <i>Coeytaux</i> , Charles. Major: <i>Fonjallaz</i> , Charles. Ct. Waadt.
			2. » <i>Félix</i> , Paul Etienne		
			3. » <i>Dietrich</i> , Ulrich		
			4. » <i>Cuenod</i> , Henri		
2. Bataillon. Nr. 80. Commandant: <i>Boud</i> , Philippe. Major: <i>Bochevus</i> , François. Ct. Waadt.		385	1. Jägercomp. <i>Mandrin</i> , Samuel		6. Bataillon. Nr. 105. Commandant: <i>Peter</i> , Louis. Major: <i>Falliet</i> , Pierre Antoine. Ct. Waadt.
			2. » <i>Piccard</i> , Ferdinand		
			1. Centr.-Comp. <i>Morier</i> , Samuel		
		2. » <i>Testaz</i> , Gabriel			
3. Bataillon. Nr. 82. Commandant: <i>Honger</i> , David. Major: <i>Panchaud</i> , J. François. Ct. Waadt.		482	1. Jägercomp. <i>Butticaz</i> , Jean Louis		7. Bataillon. Nr. 106. Commandant: <i>Thury</i> , Frédéric. Major: <i>Henry</i> , Adrien. Ct. Waadt.
			2. » <i>Corboz</i> , Henri		
			1. Centr.-Comp. <i>Butticaz</i> , Jean François		
		2. » <i>Balissat</i> , Louis			
		1979			473
					4037

Fig. 88 Tableau des effectifs de la 4<sup>e</sup> brigade commandée par le colonel Louis Nicollier. Tiré de G. H. Dufour: *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, s.l., s.d., p. 4.

depuis Lavey à Villeneuve, en face du Bas-Valais. Elle portera une attention particulière sur les quatre ponts qui existent sur cette partie du cours du Rhône»<sup>10</sup>.

Le 28 octobre, le général déclare à Monsieur Ochsenbein, président de la Diète fédérale, à propos du front valaisan: «Je désire aussi rester sur la défensive la plus absolue de ce côté.»<sup>11</sup> Enfin, dans son *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, il note que ses intentions étaient alors de concentrer la 4<sup>e</sup> brigade «entre Villeneuve et Bex pour garder les rives du Rhône et empêcher les Valaisans de se porter au secours de Fribourg»<sup>12</sup>.

## LE PREMIER PLAN D'ATTAQUE DU COLONEL RILLIET

Le 30 octobre, le colonel Rilliet-de Constant se rend en reconnaissance à Aigle et «sur le point de Lavey»<sup>13</sup>. Lié par son devoir d'obéissance au général, mais harcelé par le Gouvernement vaudois<sup>14</sup> ainsi que par les Valaisans réfugiés qui l'incitaient à l'attaquer<sup>15</sup>. Le colonel Rilliet s'adresse le 1<sup>er</sup> novembre au général Dufour pour l'informer de la situation en Valais et lui soumettre son premier plan d'attaque:

Fig. 89

«Voici ce qui se passe en Valais:<sup>16</sup>

» M. de Kalbermatten est à Saint-Maurice, il avait hier environ (3000) trois mille hommes tant d'élite que de landsturm, depuis Outre-Rhône jusqu'à la porte du Scex. On en attendait encore hier soir et il paraît que M. de Kalbermatten a une réserve à Martigny.

» Deux compagnies valaisannes observent le Sanetsch; deux autres, le passage d'Anzeindaz. D'autre part, le bataillon de contingent de Courten<sup>17</sup> s'est décidément porté sur le canton d'Ury. Ira-t-il jusque-là?

» Il paraît que les Valaisans ont pris des engagements soit avec Fribourg, soit avec Lucerne, pour porter du secours effectif ou opérer une diversion en leur faveur.

» Trois pièces de canon, dont deux de 8 livres au moins, ont été amenées à Saint-Maurice, et hier on faisait les préparatifs nécessaires pour les monter sur le plateau de Vérossaz.

» Ce plateau est occupé par les troupes de landsturm, ainsi que le château de Saint-Maurice et les abords de tous les ponts, à commencer par celui de Lavey où j'ai reconnu 80 à 90 hommes.

» Dès hier matin, les portes du pont de Saint-Maurice sont fermées. La communication des autres ponts est également interceptée par le Valais.

» Je n'ai pas voulu ordonner une mesure semblable dont le poids retombe sur de malheureux habitans innocents et qui d'ailleurs pourrait nous priver de communications utiles.

» J'ai été content de l'attitude des troupes vaudoises, mais les officiers sont faibles et le service se faisait avec peu de régularité.

» Maintenant, je trouve que cette concentration de troupes valaisannes donne à penser. Les Valaisans manquent de vivres et sont entassés dans un étranglement; ce qui serait une incroyable folie si on ne pouvait entrevoir, et ceci s'accorde tout à fait avec le caractère de Kalbermatten, l'intention d'opérer un mouvement agressif immédiat ou au moment où le mouvement sur Fribourg s'opérerait. Quant à moi qui ai été très-incrédule là-dessus, je vous avoue que maintenant je n'en doute pas.

» Cette croyance m'amène à vous demander, mon général, si vous ne pensez pas que vu l'incroyable position prise par M. de Kalbermatten, les plus simples notions de l'intérêt militaire ne nous portent pas à commencer les opérations en enlevant ce corps, ce qui mettrait pour toujours le Valais hors de cause.

» Le pont de Lavey n'est point détruit; d'ailleurs j'ai reconnu un gué, qu'on dit praticable, au-dessous de ce pont, et un autre gué au-dessous de Saint-Maurice.»

» Des démonstrations sur les différents points de passage et une colonne suffisante passant par le chemin entièrement praticable de Lavey à Bex au moyen d'une marche de nuit nous permettraient de nous établir entre Saint-Maurice et le Bois-Noir et je crois être certain que nous prendrions toute cette troupe après une légère escarmouche qui pourrait être le commencement de la fin de la campagne. Il serait urgent de profiter de l'élan du district d'Aigle, tandis que une fois les troupes en route pour Fribourg, je ne suis point du tout rassuré sur le résultat d'une attaque impétueuse de Maurice [sic] de Kalbermatten, surtout si nous ne réussissons pas de prime abord devant Fribourg.»

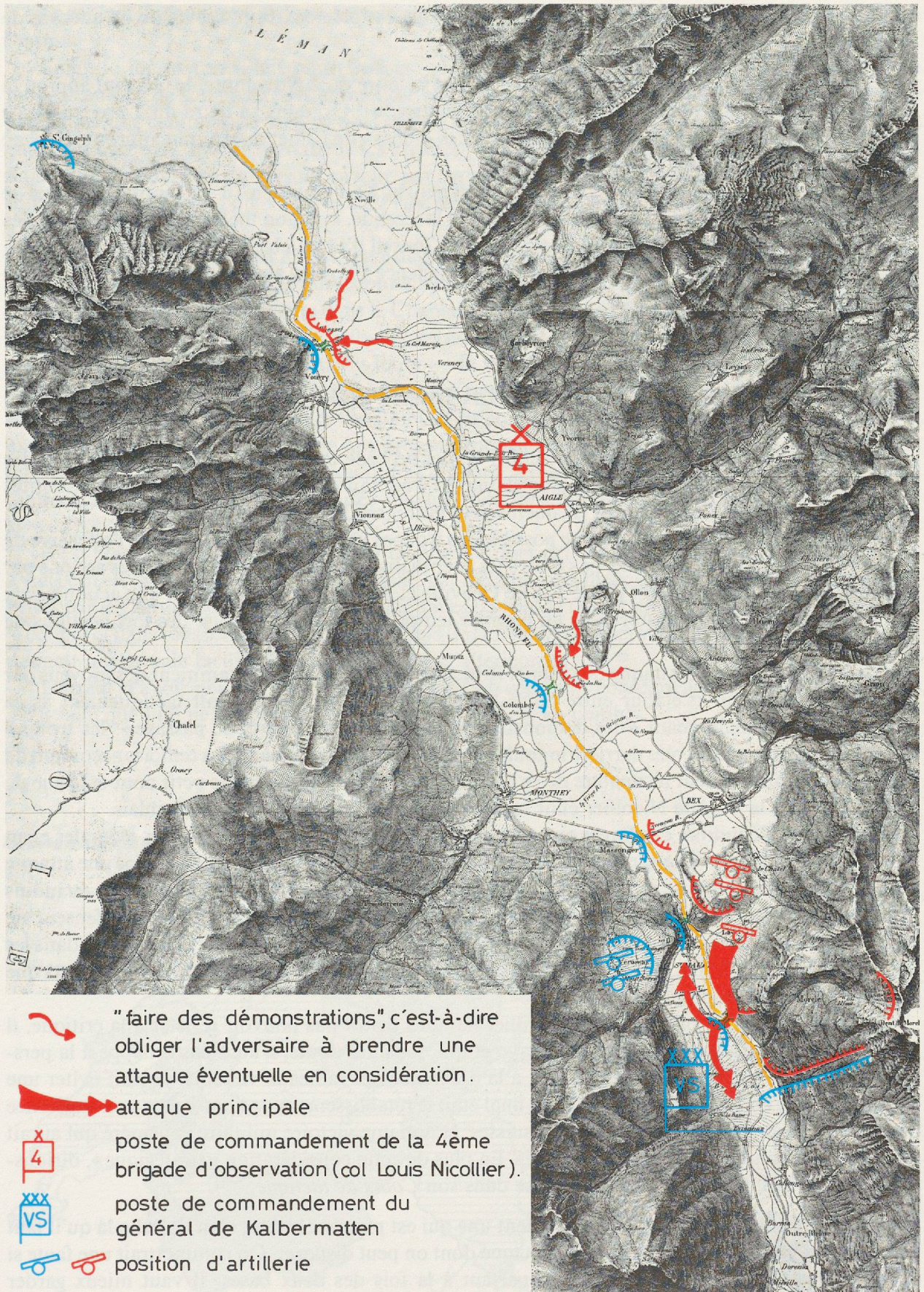


Fig. 89 Premier plan d'attaque du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

»Je livre ces considérations à votre sagesse. Le temps est précieux et je crois être en mesure de réussir.»<sup>18</sup>

Et Rillet d'affirmer en 1848 dans son livre: «Par sa lettre du 2 Novembre, le Général approuva toutes mes idées, sans toutefois en autoriser l'exécution.»<sup>19</sup> Or, dans sa lettre du 2 novembre, le général Dufour n'avait fait aucunement mention des «idées» de Rilliet qu'il aurait approuvées; il ne s'était pas davantage prononcé sur son plan.

Du côté valaisan, le quartier général du colonel de Kalbermatten (il fut nommé général le 11 novembre) se trouvait à Vérolliez, lieu où, selon la légende, la légion thébaine trouva la mort des martyrs. «Le 26 octobre, de Kalbermatten reçut du Conseil d'Etat valaisan l'instruction de prendre une position défensive; il n'avait donc pas la compétence de voler au secours de Fribourg en cas d'agression de ce canton.»<sup>20</sup>

## APPRÉCIATION DU PREMIER PLAN DU COLONEL RILLIET

Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> novembre, le colonel Rilliet procède tout d'abord à une appréciation des moyens et des intentions adverses. Aujourd'hui, on traiterai ce sujet sous le point 1 (Possibilités adverses) d'un ordre d'engagement (l'ennemi peut entreprendre telle ou telle action...).

S'il a raison d'envisager une attaque possible des troupes valaisannes au moment de l'offensive de Fribourg, il n'épuise, en revanche, pas toutes les éventualités, négligeant par exemple les actions par les hauts, soit par Morcles, soit par le Pas de Cheville et Anzeindaz, combinées à une action par la plaine, dans le but de s'emparer dans un premier temps de la partie vaudoise des fortifications de Saint-Maurice.

En revanche, le plan d'attaque du colonel Rilliet consistant à passer nuitamment des moyens par Lavey-les-Bains pour «s'établir entre Saint-Maurice et le Bois-Noir» paraît tactiquement assez mince, même en maintenant «des démonstrations sur les autres points de passage»: les troupes vaudoises se seraient trouvées derrière le goulet de Saint-Maurice à la merci des renforts accourant de Martigny et probablement incapables de se renforcer au même rythme par le petit pont et le gué de Lavey. De plus, la brigade Nicollier était seule et sans troupes d'élite dans le Chablais.

Par ailleurs, l'équilibre des forces en présence (4000 hommes du côté des troupes fédérales et au moins 3000 du côté des Valaisans) ne permettait ni aux uns ni aux autres de se lancer dans une attaque avec des chances de réussite sérieuses. La règle actuelle, selon laquelle l'attaquant doit être au moins trois fois supérieur en nombre et en moyens pour percer et ce, à condition que le défenseur ne bénéficie pas d'un terrain particulièrement favorable, était aussi valable à cette époque. Or, dans les renseignements que Rilliet donne sur l'adversaire, il n'y a pas de facteurs négatifs si importants que l'équilibre n'en soit rompu.

Si, tactiquement, le plan du colonel Rilliet ne nous paraît pas pouvoir résister à la critique, il présente un autre défaut beaucoup plus grave et qui, sans nul doute, n'aura pas échappé à la perspicacité du haut quartier général: Dufour, à la différence des radicaux vaudois, voulait éviter une effusion de sang entre concitoyens. Son but final était le rétablissement de l'ordre et la non-ingérence des puissances étrangères dans les affaires suisses, et non une victoire militaire éphémère qui aurait gelé les rapports ultérieurs entre Confédérés. En plus de cette considération «stratégique», dirions-nous aujourd'hui, le général Dufour précise dans son *Cours de tactique*:

«Des deux frontières, il y en a nécessairement une qui est prépondérante; c'est de celle-là qu'il faut partir, en y réunissant tous les moyens d'attaque dont on peut disposer. On commettrait une faute si on poursuivait une double offensive, en partant à la fois des deux bases. Il vaut mieux garder simplement la défensive sur une des deux frontières, pour porter sur l'autre plus de troupes et s'assurer de plus grandes chances de succès. Rarement, on obtient un bon résultat en partageant ses forces, et les mêmes raisons qui rendent dangereuses les lignes doubles d'opérations s'opposent également à ce qu'on se laisse aller à la tentation d'une double offensive. Il faut au contraire concentrer le plus possible ses efforts, pour que les avantages qu'on obtient soient décisifs, et ils le seront toujours plus sur la frontière prépondérante que sur l'autre (...).»<sup>21</sup>

Le général Dufour ne veut donc pas s'engager sur les deux fronts de Fribourg et du Valais en même temps.

Enfin, le temps travaillait pour Dufour: plus le temps passait, plus il pouvait concentrer de moyens au lieu de son choix; cette «montée en puissance» était à elle seule un élément capable de provoquer une capitulation sans combat. En agissant uniquement sur un front (d'abord à Fribourg, ensuite à Lucerne) tout en surveillant ses arrières (Valais et Tessin), Dufour savait que les alliés du Sonderbund s'affaibliraient de jour en jour, par manque de disponibilités financières d'abord et — du moins pour les cantons du Valais et de Fribourg — en raison des distances qui les séparaient des autres cantons.

Certes, la tâche du colonel Rilliet, en ce début de novembre, est rude. Depuis trois jours, venant de Berne, il rassemble des troupes divisionnaires dans tout le canton de Vaud, se voit refuser une participation neuchâteloise, visite dans le Chablais la brigade Nicollier. Celle-ci couvrira les arrières de la division lors de sa marche sur Fribourg, en empêchant les troupes valaisannes — dont on lui dit qu'elles augmentent en nombre tous les jours — de voler dans son dos au secours de Fribourg. Sans doute un peu hâtivement cherche-t-il une solution pour se débarrasser du problème sur ses arrières. Il part en reconnaissance entre Lavey-les-Bains et Eslès, analyse le terrain, croit découvrir la faille à exploiter par un coup de main «à la hussarde» mené par une compagnie ou un bataillon, en oublie qu'il est commandant de division, qu'il doit d'abord agir «dans l'esprit de son chef» et non sous l'influence des radicaux vaudois et des réfugiés valaisans, fermement décidés à passer à l'offensive.

Il est pourtant étonnant de constater combien Rilliet persiste dans son idée, puisque dans son livre, écrit en 1848, il note: «(...)j'étais amené, par l'examen des dispositions extrêmement hasardées, prises par le Commandant des troupes valaisannes, savoir de l'attaquer à l'improviste, de chercher à le couper et dans tous les cas de le rejeter au-delà de la Dranse [!], opération immanquable et qui nous donnait une grande facilité pour nos opérations ultérieures (...).»<sup>22</sup>

L'erreur d'avoir pour un temps oublié sa mission sera sans conséquence: la «res militaris» est ainsi faite que l'on ne retient que les fautes ou les succès au combat.

Guerre du Sonderbund 1847

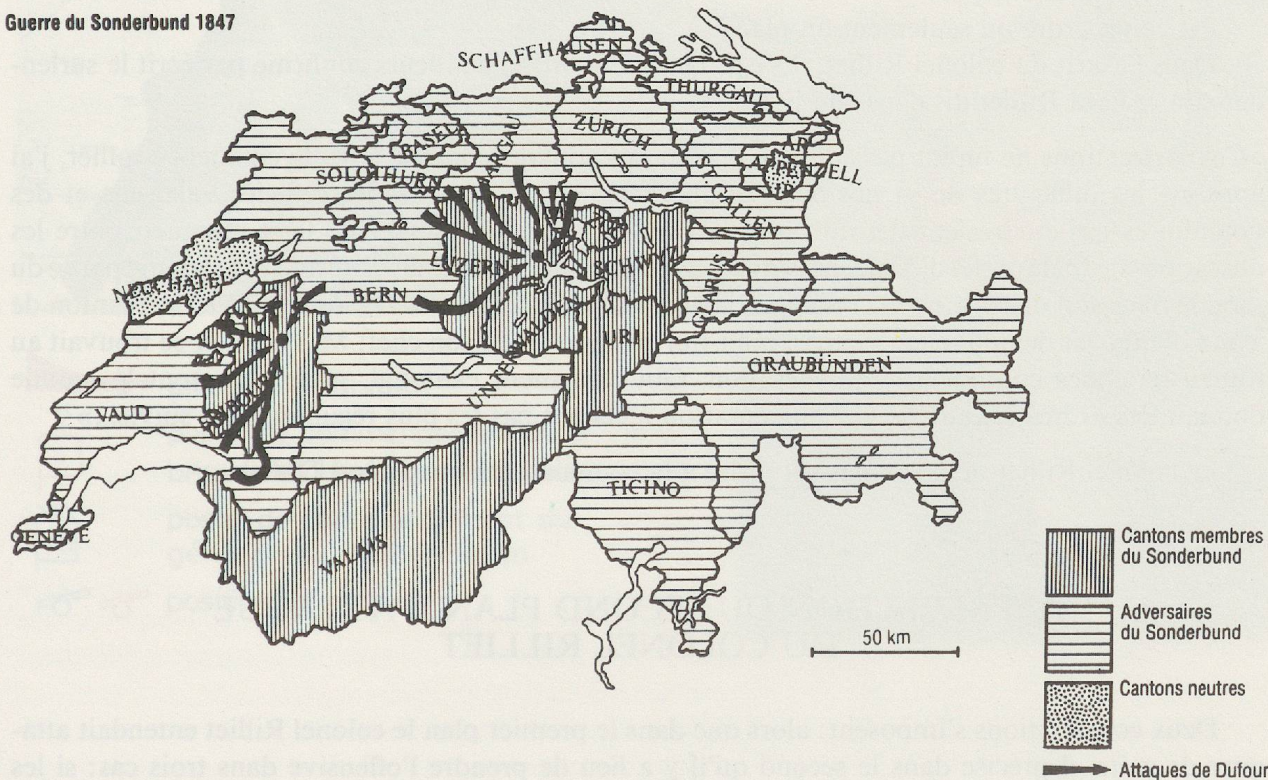


Fig. 90 Carte de la guerre du Sonderbund tirée de la *Suisse de la formation des Alpes à la quête du futur*, Editions Ex Libris, Lausanne, 1975, p. 77.

## LE SECOND PLAN D'ATTAQUE DU COLONEL RILLIET

Dans une lettre adressée le 8 novembre au colonel Nicollier, commandant la 4<sup>e</sup> brigade d'observation, le colonel Rilliet fait part d'un nouveau plan d'attaque en ces termes:

«... Quoiqu'il en soit, voici ce que je vous prie d'exécuter:

»1. Vous conserverez provisoirement les troupes que vous avez sous vos ordres, seulement la compagnie Haubenreisser permutera avec la compagnie Pavid (artillerie); cette permutation s'opèrera le 9, c'est-à-dire demain.

2. M. le Major Borel demeurera attaché aux deux batteries Gautier et Pavid, et s'établira à Aigle où il concourra avec vous.

3. Vous ferez opérer une barricade derrière la porte du pont de St. Maurice.

Votre poste peut être enlevé à l'improviste et se trouve mal placé; non-seulement votre poste serait perdu, mais on ne pourrait être prévenu à Bex; faites de suite exécuter cet ouvrage.

4. Vous continuerez votre service d'observation, vous redoublez de vigilance pendant la marche sur Fribourg; veillez à ce que Chillon soit convenablement occupé.

«Si les Valaisans font une attaque et que vous la repoussiez, prenez immédiatement l'offensive; attaquez fortement à Chessel, d'une part, et de l'autre, faites filer une colonne derrière Bex: passez le Rhône aux bains de Lavey, jetez en avant un corps d'observation sur la hauteur du Bois Noir, et avec votre force principale attaquez vigoureusement St. Maurice; emparez-vous de l'abbaye pour avoir une garantie. Conservez un poste d'observation au sentier qui descend de Verossaz. En poussant vos adversaires un peu fort, ils se dissiperont d'eux-mêmes et mettront bas les armes. Si nous entrons à Fribourg, n'hésitez pas à prendre l'offensive pour profiter de notre succès en suivant les principes que je viens d'indiquer; si nous sommes repoussés, prenez aussi l'offensive pour empêcher Kalbermatten de la prendre et pour faire une diversion utile. Quant à vos positions défensives, je suis d'accord avec les idées exprimées par M. Varnery sur la nécessité d'adopter deux points de concentration en arrière, sans trop disséminer vos avant-postes. Adressez-moi vos rapports journaliers; je vous ferai soutenir, si c'est nécessaire (...).»<sup>23</sup>

Est-ce un ordre ou seulement un plan?

Dans l'esprit du colonel Rilliet, il s'agit bien d'un ordre, d'ailleurs confirmé par écrit le surlendemain et dont Rilliet dit dans son livre:

«Ces instructions ne furent pas suivies; je n'en fais pas un reproche à M. le colonel Nicollier, j'ai apprécié les difficultés de sa position; tiraillé entre les excitations des réfugiés valaisans et des volontaires qui envoyaient des adresses au Général, pour le supplier de faire attaquer; entre les obsessions de M. le préfet d'Aigle, qui voyant avec une sollicitude toute paternelle la sixième partie du monde dans son district, ne se contentait pas de solliciter sans cesse le Conseil d'Etat du canton de Vaud d'envoyer de nouvelles troupes, mais qui en appelait de son chef; M. Nicollier se trouvait au milieu de chocs continuels. Confédération, Gouvernement cantonal, préfecture, tout le monde donnait des ordres et ceux de la Confédération n'étaient pas les plus régulièrement suivis...»<sup>24</sup>

Le colonel Rilliet ne porta pas cet ordre à la connaissance du général Dufour.

## APPRÉCIATION DU SECOND PLAN D'ATTAQUE DU COLONEL RILLIET

Deux constatations s'imposent: alors que dans le premier plan le colonel Rilliet entendait attaquer de suite, il précise dans le second qu'il y a lieu de prendre l'offensive dans trois cas: si les Valaisans font une attaque, si les troupes fédérales entrent à Fribourg et si celles-ci sont repoussées.

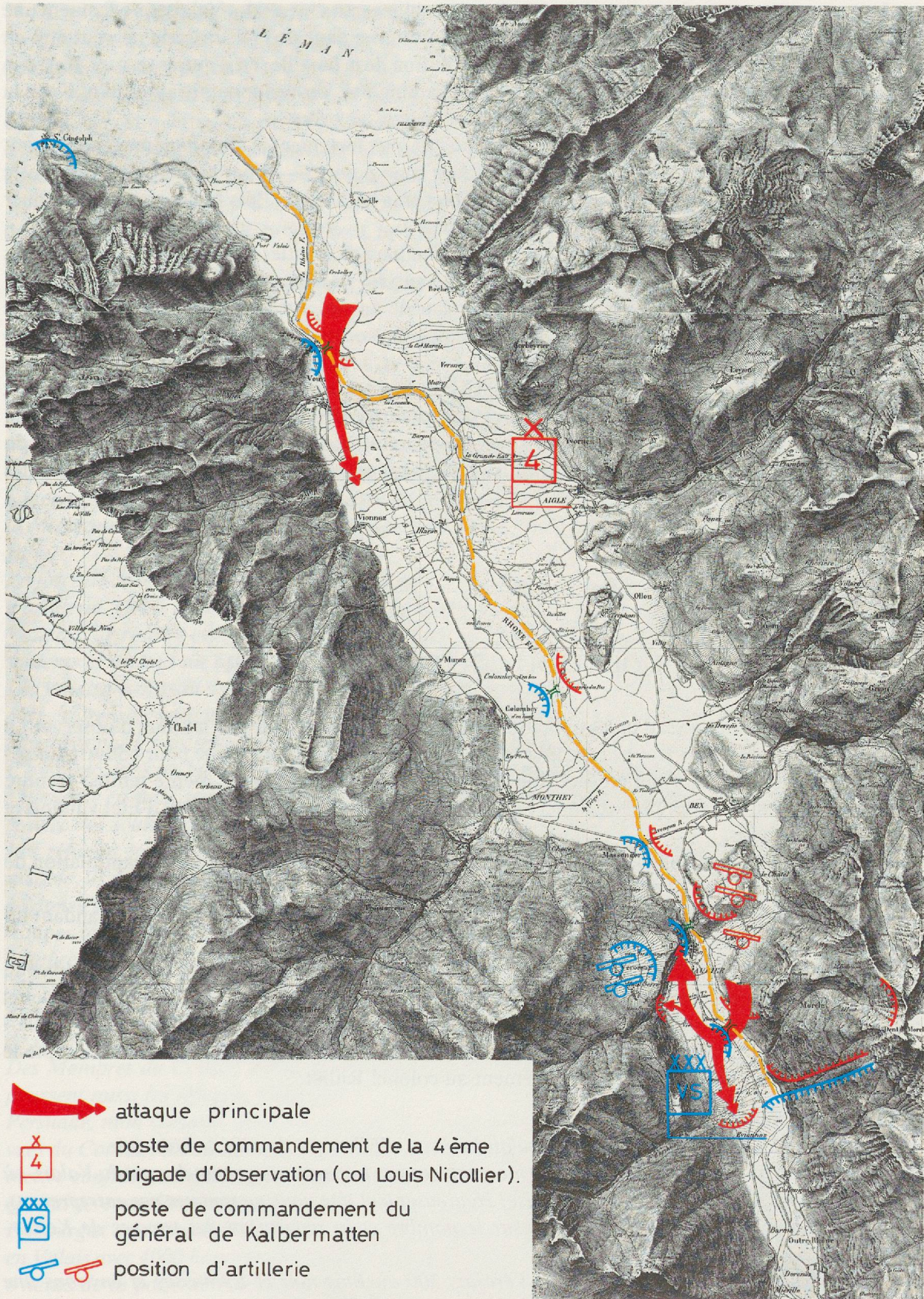


Fig. 91 2<sup>e</sup> plan d'attaque du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

Le premier cas est parfaitement clair: le colonel Nicollier saura bien si les Valaisans effectuent une attaque; les deux autres le sont beaucoup moins: le commandant de la 4<sup>e</sup> brigade ne peut être en mesure de juger de la situation à Fribourg et de l'évolution de la bataille; en d'autres termes, il est à la merci d'un message invérifiable. Pour éviter cette ambiguïté, on ordonnerait aujourd'hui par la formule plus prudente «se tient prêt à prendre l'offensive sur ordre».

On constate ensuite que le colonel Rilliet entend attaquer fortement et simultanément par le pont de Chessel — sans pour autant préciser l'objectif de cette percée — et par le pont de Lavey, avec l'intention de «jeter en avant un corps d'observation sur la hauteur du Bois Noir», puis «d'attaquer vigoureusement St. Maurice avec la force principale»<sup>23</sup>.

Ce plan est un peu plus élaboré que celui de la semaine précédente; il n'explique cependant pas pour autant comment l'offensive doit être conduite sur sol valaisan, une fois les ponts franchis. L'effort principal semble toujours porté sur l'aile gauche au sud avec toutefois une action menée «fortement» (mais mal définie) par le pont de Chessel. On constate une dispersion des moyens que Dufour condamne dans son *Cours de tactique*<sup>21</sup>.

Quant à l'objectif stratégique de Dufour consistant à éviter toute effusion de sang inutile, il n'est pas respecté et le second plan n'est pas meilleur que le premier. On remarquera au passage l'intention de prendre l'abbaye de Saint-Maurice pour «avoir une garantie», alors que dans son ordre d'armée du 5 novembre le général Dufour place les «ministres de la religion»<sup>25</sup> sous la sauvegarde des soldats des troupes fédérales».

## LE DOUTE DU COLONEL NICOLLIER

Fig. 87

Le colonel Nicollier ne sait qu'entreprendre. Si sa tâche principale est une mission d'observation et de surveillance avec des troupes de réserve le long de la frontière valaisanne pour couvrir sur ses arrières l'opération de la première division à Fribourg, il ne peut, dans le même temps, prendre l'offensive que semble ordonner le colonel Rilliet et à laquelle le poussent le Conseil d'Etat vaudois et les réfugiés valaisans.

Il ne prend donc pas l'offensive lorsque les 14, 15 ou 16 novembre il apprend la capitulation de Fribourg.

Le 16 novembre, il écrit au colonel Rilliet, «préoccupé de scrupules sérieux» et «demandant un ordre absolu et définitif».<sup>26</sup>

Le colonel Rilliet prend alors une décision pour le moins surprenante: il envoie le 18 novembre au colonel Nicollier son adjudant de division, c'est-à-dire son chef d'état-major, le lieutenant-colonel fédéral Maurice Barman, chef des réfugiés valaisans (et conseiller d'Etat après la capitulation valaisanne). Or, et pour cause, Barman veut pousser le colonel Nicollier à l'attaque et rend compte le 20 novembre en ces termes, vraisemblablement au colonel Rilliet:

*Monsieur le Colonel*

*J'ai parcouru hier le littoral du fleuve jusqu'au hameau d'Ellex qui domine le bois noir.*

*Les retranchements élevés de part et d'autre me semblent peu importants, surtout du côté du Valais, où tout est fait pour nous porter à une entreprise: Heureusement que nous ne **sommes pas entreprenans**. Nous sommes tout à fait bien renseignés sur le nombre et la répartition des troupes de Kalbermatten.*

*Il y a 800 hommes à St. Maurice, 200 à Vérosaz, 300 au Bois-noir et Epinassey et environs une compagnie à Evionaz, 3 ou 4 à Outre-Rhône, un petit bataillon à Massongex, autant à Monthey, Colombey et Vouvry, en tout 5000 et quelques hommes au plus.*

*La droite est dégarnie, rien de **plus facile que d'occuper le Bois-noir et faire porter les armes à la garnison de St. Maurice** composée des meilleurs carabiniers du Valais.*

*Monsieur Nicollier que j'ai un peu poussé aujourd'hui à Aigle me répète qu'il n'a pas d'ordre positif pour attaquer! (...)»<sup>27</sup>*

A vrai dire, Rilliet ne pouvait s'attendre à une autre attitude de la part de son adjudant de division, lorsqu'il décida de l'envoyer auprès du colonel Nicollier, suite à la lettre du 16 de ce dernier et à sa demande d'ordres précis.

Comme Rilliet ne semble pas avoir pris la peine de renseigner le lieutenant-colonel Barman sur le contenu de cette lettre, on peut se demander ce que Rilliet espérait. Bien qu'il ne pût, par devoir d'obéissance, ordonner formellement d'attaquer, il eût sans doute été satisfait — et Barman bien davantage — que Nicollier, le colonel cantonal, lui, s'y décide.

Le colonel Nicollier prend alors la courageuse décision d'adresser directement une lettre confidentielle, le même jour (20 novembre), au général Dufour:

*A son Excellence Monsieur le Général Dufour, Commandant en chef de l'Armée fédérale.  
Mon Général!*

*Je ressens le besoin de mettre à votre connaissance la position exceptionnelle dans la quelle se trouve placée la 4<sup>e</sup> Brigade de la 1<sup>re</sup> Division. A cet effet je dois vous citer les circonstances de la formation de cette Brigade.*

*Appelé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans mon grade de Colonel Cantonal dès le 24 octobre à prendre provisoirement le commandement des troupes suisses cantonalement mises sur pied pour observer les frontières du Valais, j'ai été quoiqu'officier Cantonal confirmé à ce commandement dès que cette Brigade a été désignée comme troupe fédérale et qu'elle a été jointe à la première Division sous le commandement de Monsieur le Colonel Rilliet avec la désignation de Brigade détachée ou 4<sup>e</sup> Brigade.*

*La force de cette Brigade a été primitivement de 5 bataillons, 3 Compagnies Carabiniers et 2 batteries d'artillerie. Ces 5 bataillons forts de 4 Compagnies de 120 à 130 hommes sont des bataillons tous Vaudois, de réserve composés en majeure partie d'hommes mariés, pères de famille chefs d'établissements et surtout un bon 1/3 armés de mauvaise foi.*

*Les Valaisans ont fait des démonstrations agressives, malgré le peu de probabilité d'une attaque de leur part, les renseignements qui nous sont parvenus de toutes sortes de sources, des lettres interceptées adressées par les autorités de Fribourg à celles du Valais m'ont convaincu qu'ils en avaient le projet. C'est donc dans un but tout défensif que cette brigade a été formée et que je l'ai échelonnée de Bex à Villeneuve en établissant une ligne d'avant-postes le long du littoral du Rhone par des nuits très froides et avec des soldats sans capottes.*

*Les réfugiés Valaisans casernés ici ont augmenté ces jours derniers, leur nombre d'une manière notable; ils sont **impatients** de rentrer chez eux, ce qui se comprend. Ils ont réussi, je le crois, à **persuader à Monsieur le Colonel Rilliet que rien n'était plus facile que d'entrer en Valais** et qu'à l'arrivée des troupes fédérales les patriotes se joindraient et les autres se dissiperait. En attendant ils sont au nombre de 6 à 7000 échelonnés dès Outre Rhone et Evionnaz jusqu'à Vouvry.*

*Monsieur le Colonel Rilliet m'a donné quelques directives générales qui sans être des ordres formels d'attaquer pourraient me laisser dans le doute. A cet effet, ma brigade a été augmentée de 2 bataillons de réserve encore, ce qui me portait la force à 4000 hommes.*

*Des Membres du Conseil d'Etat de Vaud sont venus m'engager à **prendre l'offensive** à laquelle me poussent aussi les réfugiés Valaisans.*

*Persuadé, mon Général, que cette attaque du Valais par une force aussi inférieure n'est pas dans les vues du Conseil fédéral de la guerre ni du Commandant en chef de l'armée, je prends sur moi de vous mettre **confidemment** au courant de ces circonstances.*

*Quand je considère la développement considérable de forces qui ont été mobilisées pour occuper Fribourg et cela en vue d'épargner l'effusion de sang, je ne puis comprendre que je sois appelé à entrer en Valais avec 4000 hommes de réserve, pères de famille, tous Vaudois pour opérer sur une ligne de 5 à 6 lieues de la porte de Scex jusqu'au pont des bains de Lavey et pour n'occuper probablement que Vouvry, Monthey et peut-être St. Maurice et par là ne rien avancer dans le canton, puisque je ne pourrais avec ce peu de monde m'aventurer sur le chef lieu.*

*Une entreprise de ce genre ressemblerait plus à une **échauffourée de Corps francs** qu'à un mouvement ordonné de troupes régulières.*

*Cependant cette **idée de l'attaque s'est** propagée dans la population déjà très montée et qui est encore **excitée par les réfugiés Valaisans** et il n'y aurait rien de surprenant que, malgré mes précautions, ils*

n'essaient de faire une *trouée sans m'en prévenir*, ce qui certes pourrait occasionner des malheurs. Je mets, mon Général, cet état de choses à votre connaissance, afin que, si vous jugez qu'il y ait lieu à occuper le Valais, ce que je crois nécessaire dans les circonstances actuelles, cette occupation se fasse par des troupes fédérales **de divers Cantons en nombre suffisant** avec un plan d'opérations **discuté et bien arrêté** et non pas avec 4000 hommes de réserve tous du même Canton et du même coin de pays.

Veillez, mon Général, excuser la liberté que je prends de m'adresser directement à vous, mais ma position se trouvant assez équivoque j'ai voulu la régulariser.

Agréer, mon Général, l'expression de mon respect et de ma considération la plus distinguée.

Le Commandant de la 4<sup>e</sup> Brigade de  
la 1<sup>re</sup> Division de l'armée fédérale  
Nicollier Colonel<sup>28</sup>

## LES TROISIÈME ET QUATRIÈME PLANS DU COLONEL RILLIET

Avant de quitter Fribourg, Rilliet décrit son projet d'attaque dans sa lettre du 23 novembre adressée au général Dufour:

*Il s'agirait*

Fig. 92 a) *de faire des démonstrations à Chessel, Collombey, de passer le Rhône à Lavey. J'ai un pont de Chevallets tout prêt, en outre du pont de Lavey, d'occuper fortement le Bois-noir d'une part et d'entrer ferme à St. Maurice de l'autre, pour ramasser tout ce qui est de là au lac en faisant garder le sentier qui descend de Veyrossaz. Je crois qu'on ferait bien des prisonniers, mais il y a aussi la chance d'un coup de désespoir; il [de Kalbermatten] pourrait chercher à se faire jour et nous aurions des victimes inutiles.*

Fig. 93 b) *Je me bornerai donc probablement à les inquiéter de ce côté, et à les pousser de St. Gingolf sur St. Maurice, en occupant avec du canon les abords de Chessel, Colombey et St. Maurice. Je ne veux pas engager beaucoup d'artillerie de l'autre côté; le pays est trop coupé de canaux d'irrigation. Les carabiniers se porteraient de Lavey à outre Rhône, et une réserve à Bex observerait le passage de Chevilles (...).<sup>29</sup>*

## APPRÉCIATION

Dans son livre, Rilliet précise:

«J'appris par diverses missives successives de M. le Chef d'Etat-major, sous les dates des 22 et 23 novembre, qu'on m'accordait l'autorisation: 1) de faire marcher des troupes sur le Valais; 2) de me rendre de ma personne sur cette frontière; 3) d'attendre des ordres ultérieurs.»<sup>30</sup>

On comprend dès lors mal l'insistance du colonel Rilliet à vouloir forcer une décision rapide du général pour prendre l'offensive avec une brigade de troupes de réserve. Cette brigade est toujours de 4000 hommes environ face à des troupes valaisannes probablement plus élevées en nombre<sup>31</sup> alors que de nouvelles troupes fédérales ne peuvent être amenées dans le Chablais.

Le plan a) consiste à faire effort principal par le pont de Lavey tout en faisant diversion sur les deux ponts de Chessel et de Collombey; toutefois, après avoir occupé le Bois-Noir et être entrées ferme à Saint-Maurice, ces troupes devront ensuite *ramasser tout ce qui est de là au lac*. Or, pour tenir le Bois-Noir en plein dispositif de défense des troupes valaisannes dans la cuvette de Saint-Maurice, pour ensuite investir Saint-Maurice et pour s'emparer des fortifications sur la rive gauche où se trouve le château, avant de pousser en direction de Vouvry et de Saint-Gingolph, il faut des moyens que la 4<sup>e</sup> brigade ne peut mettre en action sans se dégarnir dangereusement ailleurs. De plus, cette opération va à rebours du bon sens puisqu'elle éloigne les troupes fédérales du centre du Valais.

Le plan b), avec sa poussée inverse de Saint-Gingolph à Saint-Maurice paraît plus judicieux, mais le manque d'appui de l'artillerie (laissée sur la rive vaudoise) rendrait la tâche difficile aux attaquants.



Fig. 92 3<sup>e</sup> plan du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

Quant à l'action particulière, sans lien aucun avec l'opération principale au nord, des carabiniers effectuant une poussée en direction d'Outre-Rhône dans un terrain difficile aux déplacements, elle n'offre que de mauvaises possibilités de poursuivre la progression ou de se replier en cas de nécessité.

Le général, dans une lettre adressée le 29 novembre au colonel Rilliet, s'exprime en ces termes à propos de ces deux plans :

*(...) Si une attaque devait avoir lieu, il faudrait qu'elle commençât pas le bas pour remonter le Rhône et dégager successivement les débouchés des ponts par lesquels entreront de nouvelles forces. Je préfère de beaucoup cette alternative à celle de **bloquer** (selon votre propre expression) tout ce qui se trouverait dans le bas-Valais, en **occupant** en force le bois noir. Celle-ci est trop chanceuse (...).*<sup>32</sup>

Et le général Dufour de demander un complément d'information :

*Mais vous ne m'avez pas dit quelles troupes vous posteriez sur St. Gingolf, ni quels sont les moyens de les y transporter en forces suffisantes. C'est un renseignement essentiel qui me manque et que je vous prie de m'envoyer pour compléter votre rapport. Je croyais vous l'avoir déjà demandé par correspondance particulière.*<sup>32</sup>

Ce plan présente trois avantages certains : tout d'abord, il enlève toute possibilité aux Valaisans de prendre les fédéraux à revers ; ensuite, il permet d'amener sans difficulté de nouvelles troupes par le terrain gagné au nord ; enfin — et ce point a probablement conquis le général Dufour pour le cas où il devrait se résoudre à une action offensive — le plan proposé permet de doser la poussée de manière à laisser les troupes valaisannes se replier, si elles le veulent, en bon ordre et par étapes successives, sans pour autant perdre la face. Il est des campagnes qu'il faut mener en douceur : ce plan en donne la possibilité.

## LE CINQUIÈME PLAN

Tandis que Rilliet arrive le 24 novembre au matin à Vevey, les troupes déplacées vers le Valais commencent à affluer dans la région entre le 24 et le 26 et seront constituées en trois nouvelles brigades selon les dispositions prises par le commandant de la 1<sup>re</sup> division :

«La première sous les ordres de M. le Colonel Kurz, composée de deux bataillons d'élite, de deux compagnies de carabiniers et d'un bataillon de réserve.

»La deuxième sous les ordres de M. le Colonel F. Veillon, composée du même nombre de troupes.

»La troisième sous les ordres de M. le Colonel Nicollier, composée de quatre bataillons de réserve. L'artillerie, sous les ordres de Monsieur le Major Borel, était forte de quatre batteries dont une de gros calibre et une de calibre de 4 [livres] avec six pièces ; en tout 18 bouches à feu, sans compter un canon et trois obusiers du corps valaisan. Une compagnie de sapeurs du génie, quatre ou cinq compagnies de volontaires, bons tireurs et le corps valaisan. Total 8000 hommes de bonnes troupes, tous bien disposés et prêts à combattre.»<sup>33</sup>

Dans une nouvelle lettre adressée d'Aigle au général le 26 novembre, le colonel Rilliet cite dans le détail les troupes dont il dispose et lui demande une fois de plus de «*me délier les mains*»<sup>34</sup>. Il recommence le 27<sup>35</sup> avant de prendre, le dimanche 28 novembre, malgré 5 lettres en 6 jours du général et de son chef d'état-major de ne pas prendre d'initiatives contre le Valais, la grave décision qu'il raconte ainsi dans son livre :

«Comme je ne veux cacher aucun fait, je ferai connaître que j'étais toujours en communication avec le Conseil d'Etat du Canton de Vaud. Le dimanche 28 au matin, convaincu qu'un plus grand retard était impossible, j'ordonnai la concentration des troupes pour le lendemain (...). Ce même jour, 28 à midi, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud arriva en corps à Aigle ; il me répéta, avec des assurances personnelles obligeantes que je ne veux pas reproduire ici, mais dont je serai éternellement recon-

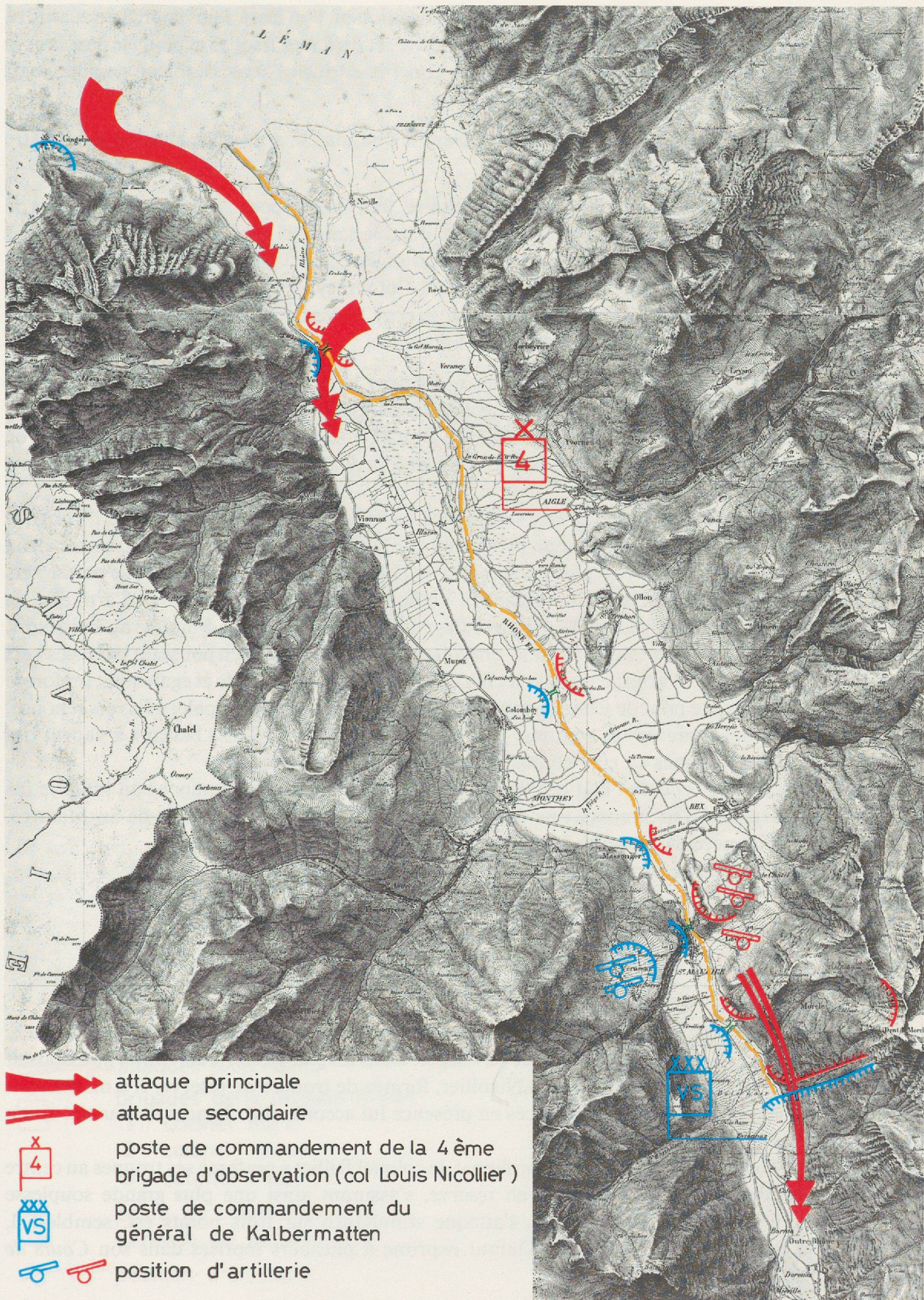


Fig. 93 4<sup>e</sup> plan du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

naissant, l'expression de son désir que l'on sortît de la position où l'on était. Je fis connaître aussitôt à ces messieurs que mon parti était arrêté avant leur arrivée, et qu'à mes risques et périls je passerais le Rhône le mardi, à la pointe du jour; à mes risques et périls est bien l'expression convenable, mais l'urgence de la situation commandait cette résolution (...).»<sup>36</sup>

Et, plus loin, le colonel Rilliet explique son plan, le cinquième, sans faire allusion aux quatre premiers:

«Tel a toujours été mon point de vue «faire le nécessaire, tout risquer pour l'obtenir; mais jamais de superflu, la gloriole des chefs se résout en définitive dans le sang des citoyens et dans le deuil des familles». Sans donc renoncer à tirer parti de la position de Lavey pour compléter un succès, je m'étais arrêté à l'idée de faire mon principal effort sur Colombey, ce qui me donnait l'avantage de rompre le centre de l'ennemi, d'arrêter tout mouvement venant du Val d'Illiers et d'escalader facilement de Monthey les pentes du plateau de Vérossaz.»<sup>37</sup>

Il fait expédier ses ordres de concentrations à exécuter le lundi et fait placer dans la nuit de dimanche à lundi 2 pièces d'artillerie de six livres amenées de Chillon dans la position de batterie n° 2 au-dessus du pont de Saint-Maurice pour «enfiler le prolongement de la route et la principale rue de Saint-Maurice (...) et fait exécuter une espèce de blindage afin de mettre les canoniers à l'abri des feux de Vérossaz». <sup>38</sup>

Fig. 94

Le mardi à l'aube «l'attaque devra être simultanée sur tous les points»; au centre, la 1<sup>re</sup> brigade renforcée (colonel Kurz) mènera l'attaque principale par le pont de Collombey, appuyée par deux batteries d'artillerie restées en arrière soit pour appuyer l'attaque principale, soit pour se porter vers Bex. A l'aile gauche, la 2<sup>e</sup> brigade du colonel F. Veillon, renforcée d'une batterie d'artillerie de 2 pièces de 12 livres et de 2 obusiers de 24 livres balayant l'autre rive de Saint-Maurice au Bois-Noir, attaquera par le pont de Lavey tout en se flanc-gardant au Pas de Cheville et en poussant par Eslès vers Outre-Rhône. Quant à la 3<sup>e</sup> brigade du colonel Nicollier, formant l'aile droite et également renforcée d'artillerie, elle passera le pont de Chessel pour accompagner l'attaque principale. «J'avais renoncé, écrit le colonel Rilliet, à me servir, contre *le Boveret* (sic) et *St. Gingolph*, des bateaux à vapeur qui faisaient mettre des hommes en cible contre des tirailleurs bien embusqués.»<sup>39</sup>

Et de poursuivre: «Tel était l'état des choses lorsque dans la nuit du dimanche au lundi je fus réveillé par un exprès qui m'annonça que deux envoyés du Valais étaient au pont de St.-Maurice, nantis des pouvoirs nécessaires pour capituler (...).»<sup>40</sup>

C'était, sans effusion de sang dans le Chablais, la fin de la guerre du Sonderbund.

## APPRÉCIATION DU PLAN

Le cinquième plan du colonel Rilliet se distingue des précédents par les moyens engagés, par le lieu de l'effort principal et par la triple attaque envisagée. Dans les plans antérieurs Rilliet ne disposait que de la brigade d'observation du colonel Nicollier, formée de troupes de réserve. Il a maintenant trois brigades: le rapport probable des forces en présence lui accorde des chances de réussite sinon idéales, du moins meilleures.

En fonction du lieu choisi pour l'effort principal, le colonel Rilliet a renforcé ses troupes au centre (pont de Collombey) et gardé l'artillerie en réserve, s'assurant ainsi une plus grande souplesse d'engagement. Du point de vue tactique, l'attaque simultanée sur trois points est, semble-t-il, contraire à la conception que le général Dufour exprime à plusieurs reprises dans son *Cours de tactique* et dont voici quatre extraits:

«(...) une réserve est absolument indispensable, qu'elle que soit d'ailleurs la force de l'armée (...).  
»Ordinairement celui qui engage ses réserves le dernier a l'avantage; et c'est un grand art, dans un général, que d'engager son adversaire à user toutes ses ressources quand lui tient encore dans la main le dernier poids qui doit faire trébucher la balance en sa faveur<sup>41</sup>.

»Ne vous laissez pas séduire par le désir de mettre l'ennemi entre deux feux; il y a trop de dangers à courir pour le réaliser. Avant tout, songez à votre propre sûreté (...).»<sup>42</sup>

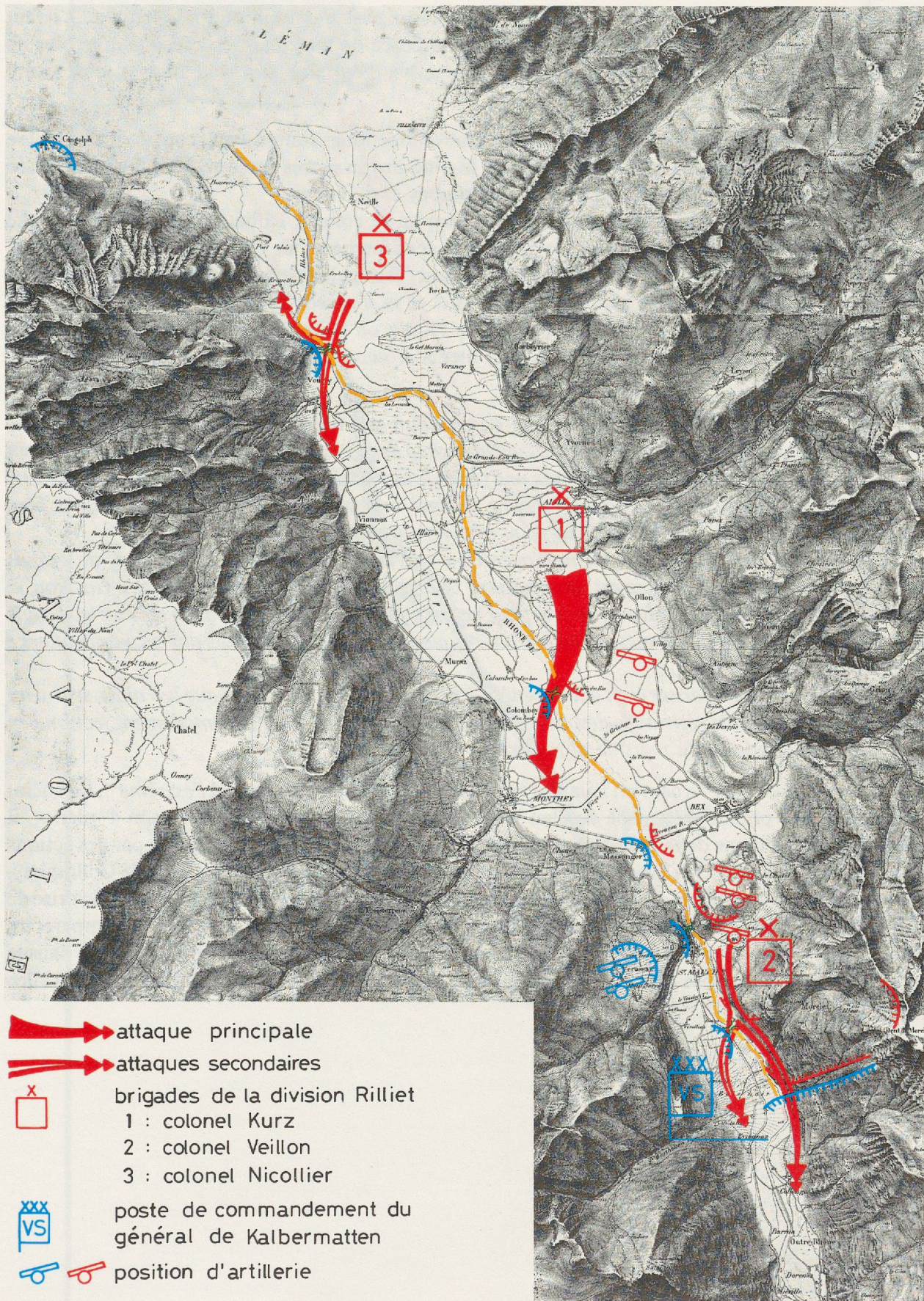


Fig. 94 5<sup>e</sup> plan d'attaque du colonel Rilliet. Surcharges: J.-P. Formaz.

» De quelque manière que se fasse l'attaque, qu'elle soit dirigée sur une aile ou sur le centre (...), il faut toujours que la masse destinée à faire effort soit composée de toutes armes et réunisse le plus de bataillons, d'escadrons et de batteries qu'il sera possible d'en faire agir sans amener le désordre (...). »<sup>43</sup>

Mais les militaires savent bien que les considérations tactiques sont souvent controversées et il se pourrait bien que le plan du colonel Rilliet ait pu le conduire au succès après avoir réussi la traversée du Rhône par les trois ponts de Chessel, de Collombey et de Lavey.

En revanche, nous aimerions comprendre pourquoi le colonel Rilliet tenait tellement à une offensive en Valais. Cette détermination s'explique certainement par l'acharnement des radicaux vaudois et l'impatience des réfugiés valaisans à regagner leur patrie, mais elle est aussi le signe d'un manque de confiance envers le commandant en chef et sa manière de conduire cette guerre.

Dans son dossier personnel sur les *Affaires du Valais*, on trouve une dernière note du général Dufour qui nous éclaire sur sa conception pour mener à bien une guerre difficile, face à des concitoyens :

*J'ai toujours refusé cette attaque, parce que je ne voulais pas mener deux choses à la fois: et que d'ailleurs ne pouvant pas être là, je craignais quelque coup de tête de la part des étourdis qui poussaient à l'attaque et qui n'auraient plus rien écouté une fois la bride lâchée. Témoin ce qui s'était passé le 13 à la redoute de Bertigny et le 14 dans Frybourg, malgré mes ordres positifs et mes intentions bien connues. Je ne pouvais pas exposer à ce point ma responsabilité.*

*Je voulais d'ailleurs diriger moi-même l'opération en réunissant, comme à Lucerne, de grands moyens. C'est pourquoi j'avais dirigé sur Lausanne la Brigade Egloff qui s'est distinguée à Gislikon, et une batterie de gros calibre. Je les envoyai là pour ne pas augmenter l'encombrement du district d'Aigle dont on se plaignait déjà, et avoir néanmoins cette troupe sous la main (j'y avais une grande confiance parce qu'elle était éprouvée).*

*Un motif de plus de temporiser était que le bénéfice du temps était pour nous et que le Valais, se voyant isolé, renoncerait à une résistance désormais inutile et en viendrait à un accommodement, comme en effet cela a eu lieu le 29 du mois de novembre.*<sup>44</sup>

Pour le cas où le gouvernement valaisan aurait choisi de *pousser les choses à l'extrême*<sup>45</sup>, le général avait conçu une première ébauche de plan selon lequel — et comme Rilliet dans son 4<sup>e</sup> plan — il préconisait une attaque depuis le lac avec effort principal sur la rive gauche, secondée par des actions d'appui sur la rive droite en vue de s'emparer successivement des ponts de Chessel et de Collombey. Ces dispositions lui auraient permis de rassembler jusqu'à près de 14 000 hommes. Quant à la prise de la position de défense valaisanne à Saint-Maurice, le premier objectif tactique eut été de s'emparer du plateau de Vérossaz entraînant par la suite la prise du défilé. Tout au long de cette opération dans le Chablais, d'autres troupes auraient été chargées de barrer les issues du Haut-Valais vers la vallée d'Urseren et le Tessin<sup>46</sup>.

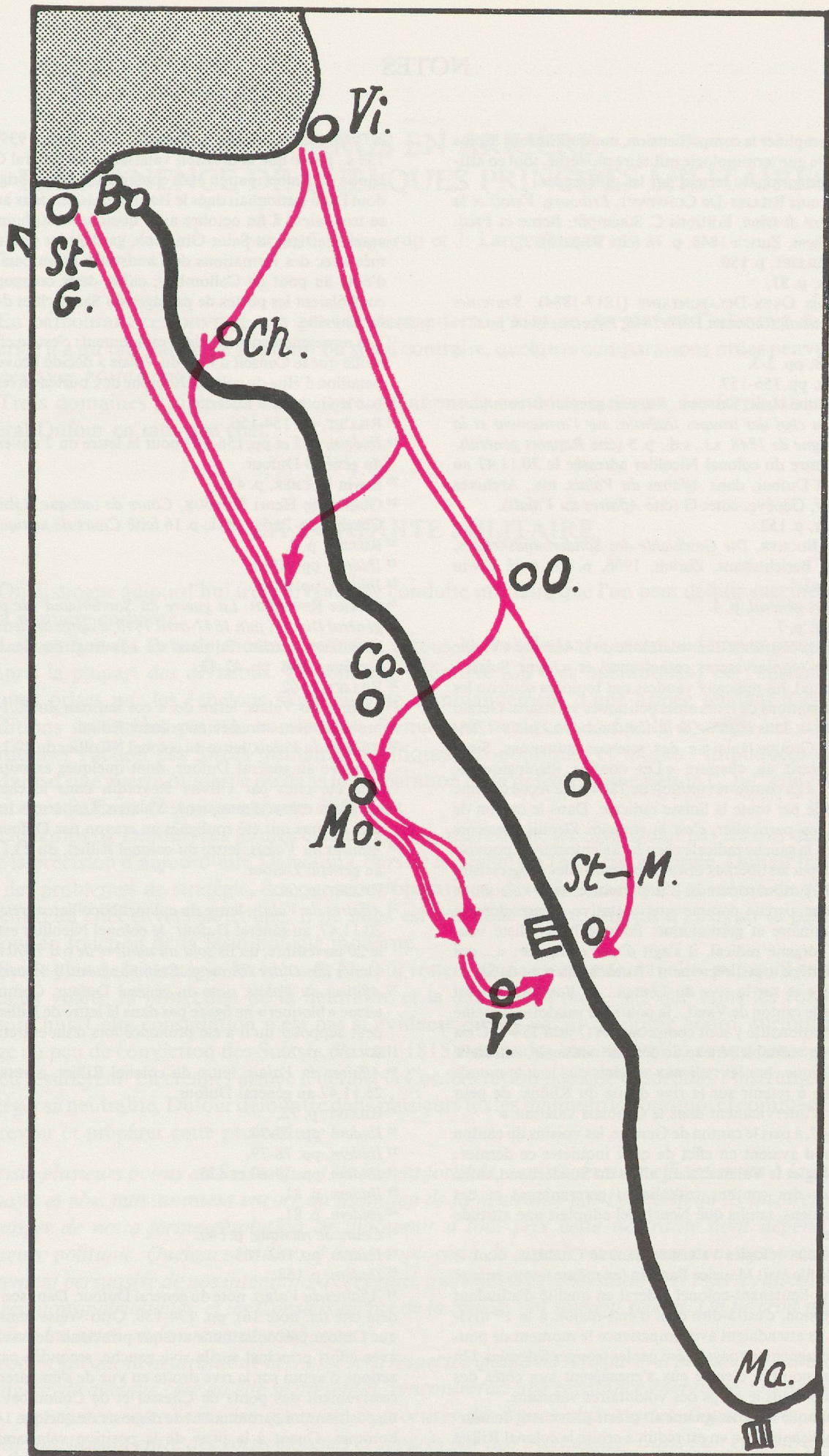


Fig. 95 Plan d'attaque du général Dufour. Tiré de O. Weiss. *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, Band II: General Dufour als Heerführer*, Berne, 1939, Karte S.

## NOTES

- <sup>1</sup> Pour simplifier la compréhension, nous utiliserons le plus possible une terminologie militaire moderne, tout en attirant l'attention du lecteur sur les différences.
- <sup>2</sup> Voir Louis RILLIET-DE CONSTANT, *Fribourg, Valais et la première division*, Editions C. Staempfli, Berne et Fréd. Schulthess, Zurich 1848, p. 76 (cité RILLIET).
- <sup>3</sup> Voir RILLIET, p. 156.
- <sup>4</sup> *Ibidem*, p. 81.
- <sup>5</sup> François OYEX-DELAFONTAINE (1817-1884), *Souvenirs des bords du Rhône en 1847-1848*, Payerne, 1848, pp. 21-22.
- <sup>6</sup> RILLIET, pp. 2-3.
- <sup>7</sup> *Ibidem*, pp. 156-157.
- <sup>8</sup> Guillaume Henri DUFOUR, *Rapport général du commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1848*, s.l., s.d., p. 5 (cité *Rapport général*).
- <sup>9</sup> Voir lettre du colonel Nicollier adressée le 20.11.47 au général Dufour, dans *Affaires du Valais*, ms., Archives Dufour, Genève, cote: G (cité *Affaires du Valais*).
- <sup>10</sup> RILLIET, p. 152.
- <sup>11</sup> Erwin BUCHER, *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Verlag Berichtshaus, Zurich, 1966, p. 409 (cité Erwin BUCHER).
- <sup>12</sup> *Rapport général*, p. 4.
- <sup>13</sup> RILLIET, p. 7.
- <sup>14</sup> Depuis la confrontation valaisanne de 1844 entre «Vieille Suisse» (conservateurs catholiques) et «Jeune Suisse» (radicaux), les radicaux vaudois ont toujours soutenu les manifestations de leurs amis politiques valaisans. Gérald ARLETTAZ dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, Groupe valaisan des sciences humaines, Sion, 1979, écrit au chapitre «Les conflits idéologiques», p. 147: «La contre-révolution de 1844 a été reçue comme une gifle par toute la Suisse radicale. Dans le canton de Vaud, en particulier, c'est la stupeur. Depuis plusieurs années, la gauche radicale cherche à s'emparer du pouvoir détenu par les libéraux et à se rapprocher des progressistes suisses, surtout romands. L'intervention haut-valaisanne est donc perçue comme une tentative d'encerclement réactionnaire et germanique. Pour le Nouvelliste vaudois, l'organe radical, il s'agit d'une conquête: «... qui nous amène tout directement l'Autriche au pont de Saint-Maurice et sur la rive du Léman... le Bas-Valais, c'est encore le canton de Vaud... la politique vaudoise et même notre nationalité y sont compromises (7 juin 1844). C'est donc un véritable réflexe de défense nationale, culturelle et politique chez les radicaux vaudois que tout le monde cherche à retenir sur la rive droite du Rhône, de peur qu'ils n'interviennent dans le Chablais valaisan.» En 1847, à part le canton de Genève, les voisins du canton de Vaud avaient en effet de quoi inquiéter ce dernier: Fribourg et le Valais étaient alliés du Sonderbund, donc proches des cantons catholiques germaniques et des Autrichiens, tandis que Neuchâtel adoptait une attitude neutre.
- <sup>15</sup> Quant aux réfugiés valaisans dans le Chablais, dont le chef de file était Maurice Barman (en même temps engagé comme lieutenant-colonel fédéral en qualité d'adjutant de division, c'est-à-dire chef d'état-major, à la 1<sup>re</sup> division), ils attendaient avec impatience le moment de pouvoir regagner leur pays libéré par les troupes fédérales. Un certain nombre d'entre eux s'engagèrent aux côtés des fédéraux dans le corps des volontaires valaisans.
- <sup>16</sup> Par manque de renseignements précis provenant de sources valaisannes, on en est réduit à croire le colonel Rilliet au sujet des positions et des effectifs valaisans en ce 1<sup>er</sup> novembre 1847. Otto Weiss, dans *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, II, General Dufour als Heerführer*, Verlag A. Francke A.G. Bern, 1939, pp. 133 s., pense que la division valaisanne du général Guillaume de Kalbermatten était constituée de trois brigades dont l'une stationnait dans le Haut-Valais; les deux autres se trouvaient à fin octobre avec quelque 6000 hommes entre Martigny et Saint-Gingolph, gardant les ponts fermés avec des formations de Landsturm et un bataillon d'élite au pont de Collombey; enfin, deux compagnies contrôlaient les postes de passages du Sanetsch et du col de Cheville.
- <sup>17</sup> Les renseignements circulent rapidement: c'est en effet la veille que le Conseil d'Etat du Valais a décidé l'envoi du bataillon d'élite du colonel Adolphe de Courten en renfort par le Gothard à Lucerne.
- <sup>18</sup> RILLIET, pp. 154-156.
- <sup>19</sup> *Ibidem*, p. 7 et pp. 156-157 pour la lettre du 2 novembre du général Dufour.
- <sup>20</sup> Erwin BUCHER, p. 411.
- <sup>21</sup> Guillaume Henri DUFOUR, *Cours de tactique*, Librairie Cherbuliez, Paris, 1851, p. 16 (cité *Cours de tactique*).
- <sup>22</sup> RILLIET, p. 7.
- <sup>23</sup> *Ibidem*, pp. 60-61.
- <sup>24</sup> *Ibidem*, pp. 61-62.
- <sup>25</sup> Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vue par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève, 1948, pp. 42-43.
- <sup>26</sup> RILLIET, p. 62.
- <sup>27</sup> *Affaires du Valais*, lettre du Lt col Barman du 20.11.47, probablement adressée au colonel Rilliet.
- <sup>28</sup> *Affaires du Valais*, lettre du colonel Nicollier du 20.11.47, adressée au général Dufour, dont quelques extraits ont déjà été cités par Olivier Reverdin dans le chapitre «Dufour refuse d'attaquer le Valais». Les termes imprimés en gras ont été soulignés au crayon par Dufour.
- <sup>29</sup> *Affaires du Valais*, lettre du colonel Rilliet, du 23.11.47, au général Dufour.
- <sup>30</sup> RILLIET, p. 64.
- <sup>31</sup> *Affaires du Valais*, lettre du colonel Nicollier, adressée le 20.11.47, au général Dufour; le colonel Nicollier estime, le 20 novembre, qu'ils sont au nombre de 6 à 7000 échelonnés dès Outre Rhone et Evionnaz jusqu'à Vouvry.
- <sup>32</sup> *Affaires du Valais*, note du général Dufour. Comme le terme «bloquer» ne figure pas dans la lettre de Rilliet, on peut supposer qu'il a été prononcé lors d'un entretien.
- <sup>33</sup> RILLIET, p. 70.
- <sup>34</sup> *Affaires du Valais*, lettre du colonel Rilliet, adressée le 26.11.47 au général Dufour.
- <sup>35</sup> RILLIET, p. 72.
- <sup>36</sup> *Ibidem*, pp. 73-74.
- <sup>37</sup> *Ibidem*, pp. 78-79.
- <sup>38</sup> *Ibidem*, pp. 79-80 et 123.
- <sup>39</sup> *Ibidem*, p. 81.
- <sup>40</sup> *Ibidem*, p. 81.
- <sup>41</sup> *Cours de tactique*, p. 140.
- <sup>42</sup> *Ibidem*, pp. 162-163.
- <sup>43</sup> *Ibidem*, p. 168.
- <sup>44</sup> *Affaires du Valais*, note du général Dufour. Dans son livre déjà cité (cf. note 16), pp. 134-136, Otto Weiss remarque que Dufour préconisait une attaque principale depuis le lac avec effort principal sur la rive gauche, secondée par des actions d'appui sur la rive droite en vue de s'emparer successivement des ponts de Chessel et de Collombey. Ces dispositions lui permettaient de disposer de quelque 14 000 hommes. Quant à la prise de la position valaisanne de Saint-Maurice, le premier objectif tactique eut été la prise du plateau de Vérossaz entraînant par la suite celle du défilé (voir fig. 95).